



Groupama

Nord-Est

RAPPORT FINANCIER 2014

Groupama Nord-Est

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord Est

2, rue Léon Patoux – 51686 Reims Cedex 2 - 383 987 625 RCS Reims

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'ACPR, 61 rue Taitbout 75009 Paris
Emetteur de Certificats Mutualistes - 03 26 97 30 30 - www.groupama.fr

Membres des organes d'administration, de direction et commissariat aux comptes	4
1. Conseil d'Administration	5
2. Direction Générale	5
3. Commissaires aux comptes	5
Rapport de gestion	7
1. Une marge nette en progression de 9,3 millions d'euros	8
2. Un résultat social de 13,2 millions d'euros	9
3. Une contribution de 25,7 millions d'euros	9
4. Un bilan solide et des ratios réglementaires respectés	9
Comptes annuels (Bilan actif, Bilan passif, Compte de résultat, Annexes)	11
1. BILAN ACTIF en milliers d'euros	12
2. BILAN PASSIF en milliers d'euros	13
3. COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE en milliers d'euros	14
4. COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE en milliers d'euros	15
5. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	16
6. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2014	17
6.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	17
6.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	17
6.3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	18
6.3.1. Actifs incorporels	18
6.3.2. Placements	18
6.3.3. Créances	21
6.3.4. Cotisations acquises à l'exercice	22
6.3.5. La gestion des sinistres	23
6.3.6. La réassurance	25
6.3.7. La gestion	26
6.4. NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS	27
Note 1. Actifs incorporels	27
Note 2. Placements	27
Note 3. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	33
Note 4. Créances	33
Note 5. Autres actifs corporels d'exploitation	34
Note 6. Capitaux propres	34
Note 7. Provisions techniques	35
Note 8. Provisions pour risques et charges	37
Note 9. Autres dettes	37
Note 10. Primes acquises	38
Note 11. Produits des placements alloués	38
Note 12. Détail des autres produits techniques	39
Note 13. La gestion des sinistres	39
Note 14. Evolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge des sinistres (*) en milliers d'euros	40
Note 15. La gestion	40
Note 16. Produits et charges des placements	41
Note 17. Résultat non technique	42
Note 18. Résultat exceptionnel	42
Note 19. Impôts	43
Note 20. Synthèse du résultat de l'exercice au 31 décembre 2014 en milliers d'euros	43
Note 21. Engagements hors bilan	44
Note 22. Bilan social	45
Note 23. Honoraires des commissaires aux comptes	45
Note 24. Consolidation	45
Note 25. Préparation de l'Assemblée Générale du 17 avril 2015	46
Note 26. C1. Résultats techniques par contrat 2014 en milliers d'euros	47
Rapport des CAC sur les comptes annuels	51
Rapport des CAC sur les conventions réglementées	55
Rapport sur le contrôle interne (rapport Art. R.336-1 du Code des assurances)	59
1. Travaux du Conseil et pouvoirs du Directeur Général	60
1.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration	60
1.1.1 Le Comité d'Audit et des Comptes :	61
1.1.2 Le Comité des Rémunérations :	61

1.1.3	Le Comité des Conventions :	61
1.2	Limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général	62
2.	Description du dispositif de contrôle interne	62
2.1	L'organisation générale du contrôle interne de GROUPAMA NORD-EST	63
2.1.1	Les objectifs, la méthodologie et la position du contrôle interne au sein de l'entreprise	63
2.1.2	L'indépendance et l'efficacité du contrôle interne.....	65
2.1.3	La compétence et l'expérience des équipes	65
2.1.4	Le suivi des recommandations	65
2.2	Les procédures de contrôle interne au sein de GROUPAMA NORD EST	66
2.2.1	Les procédures permettant de vérifier que les activités de l'entreprise sont menées selon les politiques et stratégies établies par les organes dirigeants.....	66
2.2.2	Les procédures permettant de vérifier la conformité des opérations d'assurance aux dispositions législatives et réglementaires	66
2.2.3	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	67
2.3	Le contrôle de la gestion des placements et le suivi des opérations financières	72
2.3.1	L'organisation de la gestion des actifs.....	72
2.3.2	Les méthodes utilisées pour assurer l'évaluation et le contrôle des placements	72
2.3.3	Le suivi des opérations sur instruments financiers à terme	72
2.3.4	L'appréciation des performances et des marges des intermédiaires financiers utilisés	72
2.4	Le dispositif interne de contrôle de la gestion des placements	73
2.4.1	Séparation des tâches entre les acteurs du processus de gestion des placements.....	73
2.4.2	Organes de décision et de validation	73
2.4.3	Contrôle des gestionnaires mandatés et pilotage des investissements.....	73
2.4.4	Dispositif d'Audit et de contrôle interne.....	74
2.5	Les procédures et dispositifs de contrôle des risques d'opérations d'assurances et de réassurance.....	74
2.5.1	Les procédures et dispositifs permettant d'identifier, d'évaluer, de gérer et de contrôler les risques liés aux engagements de l'entreprise.....	74
2.5.2	Les procédures et dispositifs permettant de détenir des capitaux suffisants pour ces risques	74
2.5.3	Les méthodes utilisées pour vérifier la conformité des pratiques en matière d'acceptation et de tarification du risque à la politique de l'entreprise	74
2.5.4	Les méthodes utilisées pour vérifier la conformité des pratiques en matière de cession en réassurance à la politique de l'entreprise	75
2.5.5	Les méthodes utilisées pour vérifier la conformité des pratiques en matière de provisionnement des engagements réglementés à la politique de l'entreprise	77
2.5.6	Les mesures prises pour assurer le suivi de la gestion des sinistres, et les risques qui pourraient en résulter.....	77
2.6	Les procédures et dispositifs de contrôle des risques opérationnels	78
2.6.1	Les mesures prises pour assurer le suivi des filiales, et les risques qui pourraient en résulter.....	78
2.6.2	Les mesures prises pour assurer la maîtrise des activités externalisées, et les risques qui pourraient en résulter.....	78
2.6.3	Les mesures prises pour assurer la maîtrise des modes de commercialisation des produits de l'entreprise, et les risques qui pourraient en résulter.....	79
2.7	Les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable.....	80
2.8	Protection de la clientèle.....	80
3.	ANNEXES.....	81
3.1	Organigramme fonctionnel de l'entreprise.....	82
3.2	Filiales et entreprises liées à GROUPAMA NORD-EST	83

Rapport extra-financier85

1.	Groupama, un groupe unique, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE	86
2.	Une stratégie RSE transversale et ambitieuse.....	86
2.1.	Assureur responsable	86
2.2.	Lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la santé	90
2.3.	Action en faveur du développement des territoires et de la société civile	92
2.4.	Employeur responsable	93
2.5.	Action en faveur de l'environnement.....	102
2.6.	Relations avec les parties prenantes	108
2.7.	Loyauté des pratiques.....	108
3.	Table de concordance et note méthodologique	109
3.1.	Informations sociales.....	110
3.2.	Informations environnementales	111
3.3.	Informations sociétales	112

Résolutions de l'AGO.....113

Attestation du responsable de l'information115

**MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION,
DE DIRECTION ET COMMISSARIAT AUX COMPTES**

1. Conseil d'administration

Date début de mandat

Date fin de mandat

PRESIDENT		
Annie BOCQUET	04/06/2008	30/06/2018
VICE-PRESIDENTS		
Jean-Pierre DECOOL	18/06/2002	30/06/2018
Patrick HENRY	18/03/2014	30/06/2020
Jean-Louis LAFFRAT	13/10/2006	30/06/2018
Laurent POUPART	07/10/2008	30/06/2018
Alain RONDEAU	19/12/2012	30/06/2016
Bernard ROUSSEAU	01/01/1997	30/06/2016
ADMINISTRATEURS		
Eric BLANCHE	01/06/2007	30/06/2020
Marlène BOULONNAIS	27/10/1998	30/06/2018
Jacques DEES	16/06/2006	30/06/2020
Pierre DEMISSY	16/06/2005	30/06/2016
Daniel FASQUEL	17/04/2014	30/06/2016
Dominique LIEFOOGHE	01/06/2007	30/06/2020
Jacques LOUCHART	01/06/2007	30/06/2020
Xavier PELLERIN	12/06/2003	30/06/2016
Rémi PICARD	17/06/2005	30/06/2020
Laurent REGNAULT	13/10/2006	30/06/2020
Pascal RUSCART	03/04/2001	30/06/2018
ADMINISTRATEURS SALARIES		
Thierry DUPONT		
Patrick WASTIAUX		

2. Direction Générale

DIRECTEUR GENERAL

Patricia LAVOCAT GONZALES

DIRECTEURS

Christine DECOTEGNIE	Directeur Institutionnel et Communication
Jean-François LEMAIRE	Directeur Assurance
Bruno MARTIN	Directeur Distribution
David KOSCINSKI	Directeur Entreprises, Collectivités et Collectives
Jérôme GRASSIN	Directeur Finance et Systèmes d'Information
Albert BOCQUET	Directeur Ressources Humaines
David LUCE	Directeur de l'établissement de l'Aisne
Michel YVARD	Directeur de l'établissement de l'Aube
Jean-Michel CALBA	Directeur de l'établissement de Marne-Ardennes
Bertrand DEDRYVER	Directeur de l'établissement du Nord
Vincent LIZET	Directeur de l'établissement du Pas-de-Calais

3. Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	15/04/2011	30/06/2017
------------------------------	------------	------------

RAPPORT DE GESTION

L'environnement économique et financier de l'année 2014 a nettement distingué les pays dont la croissance et l'inflation sont en terrain largement positif (Chine, Etats-Unis, Royaume-Uni) et ceux dont la croissance et l'inflation sont très faibles (zone Euro et Japon). Cette dichotomie a eu pour conséquences une divergence des politiques monétaires menées et une chute historique des taux dans la zone Euro. Le second semestre de l'année aura également été marqué par la chute du prix du pétrole et la baisse de l'Euro.

Dans ce contexte, le secteur de l'assurance a été directement touché au cours de l'année par plusieurs événements : la présentation du projet de loi de santé, la préparation de l'entrée en application de la transposition de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), les efforts poursuivis de la profession en faveur du financement de l'économie et le développement en épargne de l'offre de contrats Eurocroissance.

En France, l'assurance a connu un développement significatif des cotisations de +6% tiré par l'assurance de personne (+7%) et lié à la collecte en assurance vie. Le développement est nettement plus limité en assurance de biens et de responsabilité et s'établit pour 2014 à +1,5%. Les cotisations acquises de Groupama Nord Est sont en léger recul de -0,7% notamment sur le métier récoltes. Si le développement est plus tendu, Groupama Nord Est affiche un résultat net de 13,2 millions d'euros en hausse de 2 millions d'euros par rapport à 2013, attribuable essentiellement à la performance technique et au contrôle des frais généraux. Ainsi la sinistralité attritionnelle, en baisse de 1%, est restée bien maîtrisée et l'année 2014 a été particulièrement clémente avec une diminution de 24,5 millions d'euros de la facture climatique. De même, les frais généraux 2014 ont encore diminué de 1,9 million d'euros après une baisse en 2013 de 4,6 millions d'euros.

En conséquence, le ratio combiné est en amélioration de 4 points et ressort à 93,4% contre 100% pour la moyenne du marché.

1. Une marge nette en progression de 9,3 millions d'euros

Les **cotisations acquises IARD** (affaires directes et acceptations) de l'exercice s'élèvent pour 2014 à **417,8 millions d'euros** contre 420,9 millions d'euros en 2013. **Les cotisations acquises sur les seules affaires directes représentent 407,5 millions d'euros en 2014 contre 410,4 millions d'euros soit une diminution de -0,7%** imputable principalement aux cotisations du métier climatiques sur récoltes qui reculent de -2,1 millions d'euros et à la perte d'un contrat en assurance collective pour -1,4 million d'euros. Les cotisations d'assurance de la personne représentent toujours 33,1% de la masse des cotisations, le solde étant constitué des primes d'assurance de biens et de responsabilité.

Dans un marché contrasté marqué par une dégradation de la sinistralité en France (+1,4 %), la **sinistralité** de Groupama Nord-Est a largement reculé en 2014 avec un **S/C tous exercices en diminution de 4,9 points à 56,7%** en 2014 contre 61,6% en 2013. La chute de -21,6 millions d'euros de la charge de sinistres est notamment obtenue sur la sinistralité climatique en diminution de -24,5 millions d'euros. La sinistralité attritionnelle a poursuivi son amélioration et gagné 1 point en passant de 50,5% en 2013 à 49,5% en 2014 permettant de réduire la charge de sinistres de -5,4 millions d'euros. La sinistralité des graves s'est également améliorée de 0,8 point sur l'exercice courant mais s'est en revanche détériorée au global avec une augmentation de charge de 8,3 millions d'euros en raison de rechargement sur sinistres antérieurs.

En cohérence avec l'amélioration de la sinistralité, **la charge de réassurance a augmenté de 5,4 millions d'euros**, passant de -43,5 millions d'euros en 2013 à -48,9 millions d'euros en 2014. Le traité de réassurance liant Groupama Nord-Est à Groupama SA a fait l'objet d'une profonde refonte en 2014. Ces bons résultats techniques se matérialisent dans **la marge technique de l'exercice qui s'élève à 90,5 millions d'euros en progression de 9,3 millions d'euros** par rapport à 2013 et dans le résultat technique -après imputation des frais d'acquisition, d'administration et des produits de placement alloués- qui représente 24,5 millions d'euros contre 14,7 millions d'euros en 2013. Notons que ces résultats sont obtenus malgré des dotations pour provisions d'égalisation et de stabilité entraînant une charge de 8,4 millions d'euros.

2. Un résultat social de 13,2 millions d'euros

Les **frais généraux** bruts se sont maintenus sur 2014 à 112,9 millions d'euros (contre 112,8 millions d'euros en 2013). En revanche, les commissions reçues des activités de distribution ont progressé grâce à la bonne dynamique commerciale notamment sur les activités de distribution de produits bancaires et immobiliers (+0,9 million d'euros). Par ailleurs, le dispositif de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi se traduit pour 2014 par un gain de 1,6 million d'euros, en augmentation de +0,6 million d'euros suite au relèvement du taux applicable. Au final le gain net de frais généraux est de +1,9 million d'euros et permet d'afficher **un ratio frais généraux/cotisations acquises de 22,8% en baisse de 0,3 point**.

Nets de charges, **les produits financiers sont restés stables en 2014 à 12,9 millions d'euros**. La diminution des revenus issus du portefeuille d'obligations (-0,6 million d'euros) a été compensée par des réalisations de plus-values sur OPCVM. Le taux de rendement des actifs de placement hors participation s'élève à 3,13% en 2014 en baisse de 0,2%. Les performances positives des supports de placement, notamment liée à la très forte baisse des taux observée sur la période (-1,81 point sur la dette française gouvernementale 10 ans) a permis d'augmenter très sensiblement la richesse latente des actifs avec un gain de 13 millions d'euros portant cette **richesse latente du portefeuille à 87 millions d'euros**.

Compte tenu des résultats constatés sur l'exercice, **une provision pour impôt de 15,7 millions d'euros** a été comptabilisée et intègre la contribution exceptionnelle portant le taux global d'imposition sur les sociétés à 38%. L'augmentation significative de 9,3 millions d'euros de cette provision provient des bons résultats techniques mais également de la consommation en 2013 du déficit reportable et de la progression des plus-values latentes fiscalisées suite à la baisse de taux des marchés obligataires.

Compte tenu de ces éléments, **le résultat net social 2014 s'établit à 13,2 millions d'euros** en hausse de 2 millions d'euros par rapport à 2013.

3. Une contribution de 25,7 millions d'euros

La **contribution de la Caisse régionale et des Caisses locales de Nord Est au résultat du Groupe s'élève à 25,7 millions d'euros** après application des normes comptables IFRS, contre 14,9 millions d'euros en 2013. Par rapport au résultat social, la contribution intègre notamment le résultat des caisses locales (soit 1,9 million d'euros), le retraitement d'écritures de consolidation (dividendes, provision sur les titres groupe) ainsi que les retraitements d'écritures liées aux normes IFRS et visant à fournir une vision plus économique du résultat. Ceux-ci sont principalement constitués des retraitements techniques (provisions pour égalisation essentiellement) représentant +7,8 millions d'euros, des retraitements financiers (+1,6 million d'euros) et de celui de l'impôt différé (+1,7 million d'euros).

4. Un bilan solide et des ratios réglementaires respectés

A la clôture de l'exercice, le total du **bilan est de 1 027 millions d'euros**, quasi stable par rapport à 2013.

Les **capitaux propres** de l'entreprise s'élèvent à la clôture de l'exercice à **437,3 millions d'euros**, contre 424,1 millions à fin 2013 en augmentation du résultat de l'exercice. Les obligations réglementaires découlant des dispositions du code des Assurances sont très largement respectées, puisque **l'exigence de marge de solvabilité est couverte à 1 163%**. Cette couverture s'élevait à 1 106% en 2013, l'évolution s'expliquant par l'augmentation des capitaux propres et des plus-values latentes des actifs.

Nos engagements envers nos assurés et victimes d'accidents figurent au passif sous le poste «Provisions Techniques» pour un montant de **515 millions d'euros** (-5 millions d'euros par rapport à 2013), étant précisé que la quote-part revenant au réassureur et aux caisses locales réassurées figure à l'actif pour 214 millions d'euros (-10 millions d'euros par rapport à 2013). Nos engagements réglementés sont couverts à hauteur de 103% en 2014, comme en 2013.

COMPTES ANNUELS

Bilan actif - Bilan passif - Compte de résultat - Annexes

1. BILAN ACTIF en milliers d'euros

ACTIF		NOTES	31/12/2014	31/12/2013
1	Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		0	0
2	Actifs incorporels :	Note 1	3 153	3 009
3	Placements :	Note 2	660 483	651 191
3a	Terrains et constructions	Note 2.1	62 372	63 053
3b	Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Note 2.2	251 078	251 078
3c	Autres placements	Note 2.3	347 033	337 060
4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte :		0	0
5	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	Note 3	213 650	223 649
5a	Provisions pour primes non acquises et risques en cours		27 968	28 636
5d	Provisions pour sinistres (Non-Vie)		138 706	149 125
5i	Autres provisions techniques (Non-Vie)		46 976	45 887
6	Créances :	Note 4	117 330	117 409
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe :		74 489	76 555
6aa	Primes acquises non émises		4 244	3 184
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		70 244	73 371
6b	Créances nées d'opérations de réassurance		234	861
6c	Autres créances :		42 607	39 993
6ca	Personnel		39	41
6cb	Etat, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques		73	1 130
6cc	Débiteurs divers		42 496	38 822
7	Autres actifs :		19 905	20 758
7a	Actifs corporels d'exploitation	Note 5	1 741	1 957
7b	Comptes courants et caisse		18 164	18 800
8	Comptes de régularisation actif :		12 787	12 980
8a	Intérêts et loyers acquis non échus		3 635	3 688
8b	Frais d'acquisition reportés		8 652	8 729
8c	Autres comptes de régularisation		501	563
9	Différence de conversion :		0	0
	Total de l'actif		1 027 309	1 028 996

2. BILAN PASSIF en milliers d'euros

PASSIF		NOTES	31/12/2014	31/12/2013
1	Capitaux propres	Note 6	437 259	424 121
1a	Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège		610	610
1d	Autres réserves		251 143	241 557
1g	Ecart résultant des changements de méthodes au 01/01/95		0	0
1h	Subventions d'investissement		0	0
1i	Ecart de dévolution		170 806	170 806
1e	Report à nouveau		1 527	-15
1f	Résultat de l'exercice		13 174	11 163
2	Passifs subordonnés		0	0
3	Provisions techniques brutes	Note 7	514 811	520 990
3a	Provisions pour primes non acquises et risques en cours	Note 7.1	61 981	64 222
3d	Provisions pour sinistres (Non Vie)	Note 7.2	353 358	368 227
3f	Provisions pour participation aux bénéfices (Non Vie)			
3g	Provisions pour égalisation	Note 7.3	10 834	2 406
3i	Autres provisions techniques (Non Vie)	Note 7.4	88 639	86 135
4	Provisions techniques des contrats en unités de compte		0	0
5	Provisions pour risques et charges	Note 8	4 506	4 340
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		0	0
7	Autres dettes	Note 9	67 794	78 182
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe		3 195	2 942
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance		17 707	24 280
7d	Dettes envers des établissements de crédit		7 591	15 338
7e	Autres dettes :		39 301	35 621
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		90	92
7ec	Personnel		13 484	11 341
7ed	Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivités publiques		10 702	10 111
7ee	Créanciers divers		15 025	14 077
8	Comptes de régularisation passif		2 938	1 363
9	Différence de conversion		0	0
	Total du passif		1 027 309	1 028 996

3. COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE en milliers d'euros

Compte technique de l'assurance Non Vie	NOTES	Brut	Cessions	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013
1 Primes acquises	Note 10	417 799	165 981	251 818	242 236
1a Primes		415 557	165 313	250 244	242 991
1b Variations des primes non acquises et risques en cours		2 242	668	1 573	-755
2 Produits des placements alloués	Note 11	5 530		5 530	5 569
3 Autres produits techniques	Note 12	16 575		16 575	16 142
4 Charges des sinistres	Note 13	-261 795	-84 273	-177 522	-185 279
4a Prestations et Frais payés		-276 665	-94 692	-181 973	-183 521
4b Charges des provisions pour sinistres		14 870	10 419	4 451	-1 758
5 Charges des autres provisions techniques	Note 7.4	-2 504	-1 089	-1 415	-474
6 Participation aux résultats		0	0	0	0
7 Frais d'acquisition et d'administration	Note 15	-65 359	-26 012	-39 347	-39 177
7a Frais d'acquisition		-57 141		-57 141	-56 983
7b Frais d'administration		-8 218		-8 218	-8 502
7c Commissions reçues des réassureurs			-26 012	26 012	26 309
8 Autres charges techniques	Note 15	-22 729		-22 729	-22 642
9 Variation de la provision pour égalisation	Note 7.3	-8 429		-8 429	-1 667
Résultat technique de l'assurance Non Vie		79 088	54 607	24 481	14 708

4. COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE en milliers d'euros

Compte non technique	NOTES	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013
1 Résultat technique de l'assurance Non Vie		24 481	14 708
2 Résultat technique de l'assurance Vie		0	0
3 Produits des placements	Note 16	19 885	18 928
3a Revenus des placements		14 692	13 172
3b Autres produits des placements		699	1 547
3c Profits provenant de la réalisation des placements		4 494	4 210
4 Produits des placements alloués		0	0
5 Charges des placements	Note 16	-6 969	-6 042
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		-2 525	-2 316
5b Autres charges des placements		-3 185	-2 526
5c Pertes provenant de la réalisation des placements		-1 258	-1 200
6 Produits des placements transférés	Note 11	-5 530	-5 569
7 Autres produits non techniques	Note 17	3 060	1 669
8 Autres charges non techniques	Note 17	-6 543	-6 626
9 Résultat exceptionnel	Note 18	463	520
9a Produits exceptionnels		1 400	1 610
9b Charges exceptionnelles		-937	-1 089
10 Participation des salariés			
11 Impôts sur les bénéfices	Note 19	-15 675	-6 425
Résultat de l'exercice		13 174	11 163

5. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2014	2013	2012	2011	2010
I Situation financière en fin d'exercice					
a) Fonds d'établissement	610	610	610	610	610
II Opérations et résultats de l'exercice					
a) Cotisations de l'exercice (1)	417 799	420 917	411 136	396 002	380 568
b) Résultats avant impôt, amortissements nets (2), provisions nettes (2), et participation aux résultats des salariés	36 594	25 224	19 486	10 954	11 281
c) Impôts sur les sociétés (3)	15 675	6 425	1 774	-434	-636
d) Résultats après impôt, amortissements et provisions.	13 174	11 163	-122 453	20 542	360
IV Personnel					
a) Nombre de salariés	1 160	1 162	1 214	1 240	1 269
b) Montant de la masse salariale	44 262	43 741	45 318	44 622	44 009
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 696	2 735	2 998	2 578	2 631

(1) - Les cotisations de l'exercice sont brutes de cession, mais nettes d'annulations, auxquelles sont ajoutées les variations des CENA, des CANE et des CANUL.

(2) - Amortissements et provisions nets de reprises

(3) - L'IFA est considéré comme un impôt sur les bénéfices

6. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2014

6.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Nouveau règlement général de réassurance

Conformément aux dispositions de l'article R 322-120 du code des assurances, Groupama Nord-Est et l'ensemble des caisses de réassurance mutuelle agricoles ont signé avec Groupama SA une convention de réassurance aux termes de laquelle elles réassurent auprès de Groupama SA les risques qu'elles acceptent des caisses locales d'assurances mutuelles agricoles de leur circonscription.

Par cette convention, les caisses régionales s'engagent à réassurer leurs opérations auprès de Groupama SA. Par construction, Groupama SA est l'unique réassureur de Groupama Nord-Est comme des autres caisses régionales.

L'ensemble des risques fait l'objet d'une cession en quote part à Groupama SA, complétée chaque fois que nécessaire par une protection en excédent de sinistre et/ou en excédent de perte annuelle. Les modalités de réassurance entre Groupama SA et les caisses régionales sont définies dans le Règlement Général de Réassurance.

Applicable au 1^{er} janvier 2014, le nouveau Règlement Général de Réassurance a largement évolué. Les principales modifications sont les suivantes :

1. Un découpage non plus par famille de risques (risques lourds, risques de masse) mais par branche métier : branches du premier groupe (Auto/RC, RC professionnels, Incendie, Santé, Assurance de personne hors santé), Tempête, Récoltes, Catastrophes naturelles, Construction, Dépendance, etc.
2. Un taux de quote part diminué sur la branche Santé et qui passe de 30% à 20%
3. Pour les protections Tempête, un excess par événement accompagné d'un stop loss sur le périmètre cumulé tempête et grêle
4. La mise en place d'un mécanisme de participation au bénéfice

Ces évolutions permettent un meilleur alignement d'intérêt entre les caisses régionales et le réassureur.

6.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons pas observé d'événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

2014 ayant une incidence sur les comptes de cet exercice.

6.3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes individuels de Groupama Nord Est sont établis et présentés conformément aux dispositions du code des assurances et du code de commerce : Art L. 123-12 et L123-22 du code de commerce, applicables aux entreprises d'assurance en vertu de l'article R342-2 du code des assurances.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour leur montant net. Le détail des montants bruts et des amortissements ou provisions est indiqué dans la présente annexe.

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont présentés distinctement des autres placements.

Les charges à payer et produits à recevoir sont rattachés aux postes principaux du bilan.

Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

Le compte de résultat présente dans deux tableaux distincts les comptes relatifs aux opérations d'assurance non vie et ceux relatifs aux opérations non techniques.

Les charges et les produits sont présentés en liste.

Les frais de gestion sont présentés par destination.

6.3.1. Actifs incorporels

Les valeurs incorporelles immobilisées constituées des droits au bail et des logiciels ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir :

ACTIFS INCORPORELS	Mode	Durée	Taux
Droits au bail	NA	0 ans	0 %
Logiciels < 10 000 €	Linéaire	1 an	100 %
Logiciels > 10 000 €	Linéaire	3 ans	33,33 %

6.3.2. Placements

● Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

✓ Terrains et constructions, parts de SCI

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise.

L'approche par composants a été introduite par le règlement CRC N° 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs applicable depuis le 1er janvier 2005. Si l'un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes, ou procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu (PCG, art. 311-2 créé par l'art. 5.2 du Règl. CRC N° 2002-10

et re-codifié par l'art.2-4 du Règl. CRC N°2004-06).

Ainsi l'approche par composants se fait à l'intérieur du prix d'acquisition et, en conséquence, les différents composants significatifs de l'actif doivent être identifiés et comptabilisés de manière séparée dès l'acquisition de l'actif. Les coûts de remplacement d'un composant doivent être comptabilisés à l'actif et la valeur nette comptable du composant remplacé sortie de l'actif.

Les frais d'acquisition des immobilisations seront incorporés au coût d'acquisition de l'immobilisation. Il n'a pas été retenu de valeurs

résiduelles pour la détermination des bases d'amortissement.

Conformément à l'article 311-2 du PCG, les composants d'une immobilisation corporelle identifiés à l'actif sont amortis en fonction de leur durée réelle d'utilisation par l'entreprise. Cette

durée correspond, en principe, à celle séparant deux remplacements.

La Fédération Française de Sociétés d'Assurance a préconisé une grille d'amortissement des immobilisations par composant que l'entreprise applique.

COMPOSANTS	Habitation et bureaux avant 1945	Habitation et bureaux après 1945	Immeubles Grande Hauteur (façades verre)	Entrepôts (garages - parkings)
Gros œuvre	120 ans	80 ans	70 ans	30 ans
Clos et couvert	35 ans	30 ans	30 ans	30 ans
Installations techniques	25 ans	25 ans	25 ans	20 ans
Agencements - Équipements secondaires	15 ans	15 ans	15 ans	10 ans

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un

expert agréé par l'autorité de contrôle. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert agréé par l'autorité de contrôle.

✓ Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

✓ Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat connu au jour de l'inventaire.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond pour les titres cotés au dernier cours au jour de l'inventaire ; pour les titres non cotés, à la valeur vénale

✓ Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

● **Provisions pour dépréciation des actifs**

✓ Généralités

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision pour dépréciation est constatée à l'actif dès lors que cette dépréciation présente un caractère durable (PDD). La détermination des lignes éventuellement provisionnables, ainsi que la valeur à retenir pour le montant de la

provision sont effectuées dans le respect des règles édictées par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans un avis rendu le 18 décembre 2002.

Dans le contexte des marchés financiers, des incertitudes éventuelles peuvent résulter du fait

que les valeurs de réalisation retenues sur la base des dernières cotations ou des derniers prix de rachat publiés, peuvent différer sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si les actifs devaient être cédés.

Par ailleurs, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenu fixe ont une valeur de réalisation

✓ Valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison entre la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcote/décote), et la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation.

✓ Valeurs mobilières à revenus variables (hors titres Groupama Holdings)

L'étude de provisionnement a été effectuée avec toutes les règles de prudence et dans le respect des orientations édictées par l'avis du CNC du 18 décembre 2002.

La valeur de réalisation des titres provisionnables en application de ces modalités a été réalisée en fonction d'une approche multicritères fondée sur l'horizon de détention du titre et sur son potentiel de revalorisation.

Une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenus variables cotés notamment :

- s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent;
- lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,
- s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

✓ Participation dans Groupama Holding et Groupama Holding 2

La valorisation de ces titres de participation non cotés, dont l'essentiel de l'actif est une participation de 99,95% de Groupama SA, repose sur une valorisation de Groupama SA, en tant que société Holding actionnaire des différentes filiales du groupe (filiales françaises vie et non vie, filiales internationales, activités financières).

La valeur de Groupama SA s'appuie sur une valorisation intrinsèque des actifs détenus par GSA (titres de participation intragroupe et actifs de placement).

Pour les titres de participation intragroupe, cette valorisation intrinsèque se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés

inférieure à la valeur comptable, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous poste de provisions techniques appelé «provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques» (PRE). Cette provision a pour objet de faire face à une liquidité insuffisante des placements notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Des dépréciations peuvent être également constatées dans les cas suivants :

- les valeurs destinées à être cédées à court terme qui ont été provisionnées à 100 % de la moins-value latente ;
- Les valeurs pour lesquelles les gérants de portefeuille ont une opinion négative, et qui ont été également provisionnées à 100 % de la moins-value latente.
- Les titres de participation stratégiques. En effet, l'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

des entités (méthode dite « DCF » habituellement retenue pour ce type d'investissements).

- pour les activités non vie : cette méthode consiste à additionner à l'actif net comptable et aux plus et moins-values latentes sur valeurs mobilières et sur l'immobilier, la valeur actuelle des affaires en cours au 31 décembre ainsi que celle des affaires nouvelles, obtenue en actualisant le flux de résultat futur généré net du montant de marge de solvabilité réglementaire à immobiliser.
- pour les activités vie : la méthode consiste à additionner à l'actif net comptable, la valeur actuelle des affaires en portefeuille au 31 décembre ainsi que la valeur actuelle des affaires futures. Sur ces deux composantes, le

calcul inclut la projection de produits financiers récurrents et de réalisations de plus et moins-values latentes qui font l'objet d'un partage avec les assurés. La valeur du portefeuille et des affaires nouvelles est nette du coût de portage de l'investissement en marge de solvabilité réglementaire requis par ces affaires.

- pour les activités financières et holdings : la méthode intègre le cumul de l'actif net comptable, des plus et moins-values latentes sur actifs et de la valeur actuelle des flux de trésorerie de l'activité de ces entités, après immobilisation du capital réglementaire nécessaire pour les activités bancaires.
- Sur le plan fiscal, la méthode intègre une valorisation des déficits fiscaux reportables et tient compte de la fiscalité latente sur les plus et moins-values.

Au-delà de l'effort de restructuration réalisé en 2012, la valorisation des Holdings tire également les conséquences de l'évolution de l'environnement économique:

✓ Placements immobiliers (constructions et parts de SCI)

Groupama Nord Est a apprécié, à la clôture de l'exercice, s'il existe un indice montrant qu'un immeuble de placement a pu perdre notablement de sa valeur.

○ La méthode de valorisation des différentes entités du groupe intègre une projection de revenus financiers sur le long terme. Compte-tenu du fait que les activités d'assurance investissent une grande partie de leurs actifs dans la poche obligataire, l'environnement de taux de rendement obligataire historiquement bas pèse sur les anticipations de rendements financiers futurs.

○ A cet élément qui affecte la plupart des filiales de GSA et plus particulièrement les activités vie, il convient d'ajouter que le groupe a révisé dans le cadre de sa nouvelle planification stratégique triennale, les plans d'affaires long terme pour mieux tenir compte des effets de la crise prolongée qui marque certaines économies européennes. Ce second facteur amplifie, pour les entités dans ces pays, l'incidence défavorable de l'évolution adverse des rendements financiers.

Pour réaliser cette démarche d'identification des dépréciations, des indices externes (valeur de marché, taux de rendement, etc.) et internes (obsolescence, dégradations, performances inférieures aux prévisions) ont été considérés.

● Produits et charges des placements

✓ Réserve de capitalisation

Pour les obligations et autres titres à revenu fixe, le produit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre est inscrit directement dans les capitaux propres, au poste "Réserve de capitalisation". En cas de

perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation à due concurrence et dans la limite des réserves précédemment constituées.

● Réforme des placements (changement de réglementation comptable)

Le décret n° 2013-717 du 2 août 2013 modifie la liste des actifs par lesquels les entreprises d'assurance peuvent représenter leurs engagements règlementés, qui relèvent de la catégorie « R332-20 », en y ajoutant différentes modalités d'investissements dans les prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, à savoir des investissements en direct ou au travers de fonds de prêts.

Cet élargissement a conduit l'ANC à adopter un règlement pour adapter le cadre comptable

spécifique à ces instruments, avec notamment un mode de dépréciation différencié selon l'horizon de détention, en distinguant le risque de crédit des autres risques liés aux évolutions du marché.

Le règlement de l'ANC n° 2013- 03 du 13 décembre 2013 complète en conséquence les dispositions comptables applicables aux valeurs amortissables visées à l'article R.332-20 du code des assurances. Ce changement de réglementation n'a aucun impact pour Groupama Nord Est.

6.3.3. Créances

● Provision pour dépréciation des comptes clients (CANNUL)

Le calcul de la provision pour cotisations annulées (CANNUL) clôture exercice pur est réalisé sur la

base d'une moyenne des taux d'annulation observés par année de survenance. La CANNUL

sur exercices antérieurs permet quant à elle de couvrir par année de survenance les pertes au-

delà d'un taux cible de recouvrement sur les cotisations contentieuses origine..

● **Provision pour dépréciation des autres créances**

La provision sur créance des locataires est déterminée par extraction des soldes impayés de novembre projetés au 31 décembre. A ce constat

comptable s'ajoute ensuite une analyse individuelle de chaque cas par le secteur immobilier qui entérine, ou non, la provision.

● **Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)**

Le dispositif du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE), créé par la loi du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012, est appliqué au sein de Groupama Nord-Est pour les rémunérations versées depuis le 1er janvier 2013.

L'intéressement et la participation ne sont pas pris en compte.

Le CICE est assis sur les rémunérations versées au cours de l'année civile qui n'excèdent pas 2,5 SMIC, calculé pour un an sur la base de la durée légale de travail (soit 42k€). Dès lors que la rémunération annuelle d'un salarié dépasse ce plafond, elle est exclue pour sa totalité de l'assiette du crédit d'impôt. En 2014, le taux du crédit d'impôt est de 6 %.

Le montant de ce crédit d'impôt, destiné au financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, est utilisé sur diverses actions dans le cadre du Projet d'Entreprise :

- déploiement de la Base de Données Économiques et Sociales.
- amélioration de la satisfaction clients par l'engagement des collaborateurs autour de l'esprit de service et d'une identité collective.
- utilisation du Digital pour améliorer l'efficacité commerciale multicanal : nouveaux outils pour l'offre internet et smartphone, adhésion au réseau Granvillage.
- déploiement d'outils permettant la simplification de la souscription : SMART PRO ACPS, SMART AGRI, et le produit 4AS.
- mise en œuvre des certificats mutualistes.
- optimisation du patrimoine applicatif du Système Informatique.
- mise en œuvre et suivi des risques dans le cadre de Solvabilité 2 : éclairer la gouvernance via les audits et les comités des risques, gestion des réclamations.

L'assiette de calcul du CICE est constituée de toutes les rémunérations brutes versées au salarié en contrepartie ou à l'occasion du travail et soumises à cotisations au sens de l'article L.242-1 du Code de la Sécurité sociale (notamment les salaires, les indemnités de congés payés, les indemnités, primes, gratifications et tous autres avantages en argent, les avantages en nature). En cas d'heures supplémentaires, les majorations sont incluses.

6.3.4. Cotisations acquises à l'exercice

● **Primes**

Les primes comprennent :

- les primes émises dans l'exercice, nettes d'annulations et de ristournes,

- la variation des primes restant à émettre,
- la variation des primes à annuler.

● **Primes non acquises**

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêt.

l'assurance construction et de l'assurance dépendance, qui relèvent de modalités spécifiques de provisionnement.

Elle est constituée conformément aux articles R 331-6-2° et A 331-16 du code des assurances pour l'ensemble des risques, à l'exception de

Le calcul est effectué contrat par contrat, au prorata temporis du nombre de jours s'écoulant entre la date d'inventaire et la date d'échéance des cotisations émises.

● Primes acquises à l'exercice

Le montant des primes acquises à l'exercice est égal au montant des primes émises nettes

auquel s'ajoute la variation des primes non acquises.

6.3.5. La gestion des sinistres

● Sinistres réglés

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés et aux versements périodiques de rentes. Ils

incluent également les commissions et les autres frais engagés pour la gestion des sinistres.

● Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion.

Ces provisions sont suffisantes dans une appréciation prudente, en l'état des informations disponibles et compte tenu des moyens de contrôle mis en place et des résultats obtenus.

Deux méthodes de calcul sont utilisées à Groupama Nord Est pour évaluer les dépenses pour sinistres non encore comptabilisés à la clôture de l'exercice :

- Evaluation des dossiers au coût moyen pour l'ensemble des risques inférieurs à des seuils déterminés par risques.
- Evaluation au coût réel pour les dossiers au-dessus des seuils fixés par risques et dès le 1^{er} euro pour les risques divers, construction, corporels, contentieux, perte d'exploitation, bétail, bris de machine, complémentaire frais de soin (CFS), mensualisation, rentes, flottes, assistance et catastrophes naturelles.

L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article R331-5 du Code des Assurances) et

adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

De même, les prévisions de recours sont déterminées soit statistiquement, par l'application sur les provisions de sinistres à payer d'un taux moyen issu du rapport entre les recours encaissés et les règlements effectués sur les trois derniers exercices, soit par une provision dossier par dossier. Depuis 2006, une prévision de recours supplémentaire (estimée à l'aide des triangles de recours en fonction du déroulement des dernières années) a été mise en place.

Les provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM) relatives aux garanties d'assurance construction sont constituées conformément aux articles R331-17-2° et 331-21 du code des assurances.

Des provisions de gestion sont constituées conformément à l'article 331-16 du code des assurances. Elles sont obtenues par l'application aux provisions pour sinistres (nettes des estimations des règlements de décembre) à payer y compris la PSNEM et aux prévisions de recours (nettes des estimations d'encaissements de décembre) d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres répartis des trois dernières années et les règlements de sinistres et recours encaissés de ces mêmes années.

● Provisions pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R331-6 -6 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus sur le périmètre suivant : éléments naturels, risque atomique, risques de responsabilité civile dus à la pollution,

risques grêle, risques catastrophes naturelles, risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des Assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

● Autres provisions techniques

✓ Provision pour risques croissants

La provision pour risques croissants comptabilisée en assurance dépendance est complétée, par prudence, d'une provision dite de stabilité, dont l'objet est de faire face à l'incertitude liée aux statistiques insuffisantes sur ce risque s'appréciant sur une longue durée et dont la commercialisation est relativement récente. Cette provision qui concerne les contrats Dépendance

est calculée en fonction de l'âge et de l'ancienneté de souscription pour chacun des assurés. Elle est appréciée sur une base prospective, en retenant la différence des valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

✓ Provisions mathématiques des rentes en cours

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Ce poste intègre les provisions constituées au titre des affaires directes et les provisions complémentaires sur acceptations.

En assurances de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence des provisions mathématiques des rentes viagères non vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002.

S'agissant des provisions mathématiques des rentes, l'entreprise avait évalué de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. Elle avait ainsi progressivement augmenté, depuis l'exercice 2000, les provisions mathématiques de rentes viagères non vie calculées à la clôture (en application des tables réglementaires TD-TV 88/90) par une provision complémentaire s'appuyant sur la table TPRV 93.

La publication de nouveaux barèmes de capitalisation pour l'indemnisation des victimes (BCIV) utilisés pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels à compter du 1er janvier 2011 a conduit à une révision de cette approche. Ces nouveaux barèmes s'appuient sur les tables de mortalité récentes (TH / TF 2000-2002) et sont mieux adaptés au risque visé que la table TPRV.

Des provisions de gestion sont constituées conformément à l'article 331-16 du code des assurances. Elles sont obtenues par l'application aux provisions mathématiques et aux provisions complémentaires d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres imputés à la gestion des rentes des trois dernières années et les règlements des arrérages de ces mêmes années.

S'agissant de la provision pour fluctuation de taux, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'effet prolongé de la baisse des taux d'intérêts. Les provisions mathématiques de rentes sont calculées sur la base d'un taux d'actualisation égal au taux moyen des emprunts d'état constaté sur les 24 derniers mois. A fin 2014, l'écart entre cette moyenne et le taux de décembre est très important et s'élève à 1%. Une provision pour fluctuation des taux a donc été constituée pour se préserver partiellement du risque de baisse des taux.

✓ Provision pour risques en cours (PREC)

Une provision pour risques en cours est constituée conformément au 2° bis de l'article R331-6 et à l'article A331-17 du code des assurances lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date excède la provision pour primes non acquises.

Conformément aux dispositions du code des assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risques en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration.

Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des primes.

6.3.6. La réassurance

● Réassurance finite

L'avis 2009-12 du 1er octobre 2009 du Conseil National de la Comptabilité, relatif aux règles de comptabilisation par les organismes d'assurance des contrats de réassurance dite "finite" et des contrats de réassurance purement financière, prévoit une modification à compter du 1er janvier 2010 des règles de comptabilisation des contrats en question.

Les travaux mis en oeuvre n'ont pas conduit à détecter des affaires de cette nature. Il en résulte que les traités de réassurance conclus par Groupama Nord Est ne peuvent être qualifiés de traité de réassurance finite ou financière ; qu'ils suivent donc les règles de la réassurance classique et ne sont donc pas affectés par ce changement de méthode.

● Opérations de réassurance acceptées

Les opérations acceptées correspondent aux rétrocessions de la part de Groupama SA.

● Opérations d'assurance cédées

Les opérations d'assurance cédées sont de deux catégories :

- La réassurance des caisses locales, en vertu d'un règlement de réassurance adopté par l'Assemblée Générale de Groupama Nord Est le 16 juin 2006 avec date d'effet au 1er janvier 2006. Cette réassurance porte sur les risques de base avec une cession de quote-part, complétée à chaque fois que nécessaire, par une protection en excédent de sinistre ou un excédent de perte annuelle
- La réassurance auprès de Groupama SA, dans les conditions fixées par la nouvelle Convention de Réassurance adoptée en décembre 2013, à effet du 1er janvier 2014. Cette réassurance comprend dans tous les risques une cession de quote-part, complétée à chaque fois que nécessaire et selon le type d'aléa présenté par chaque branche, par une protection en excédent de sinistre ou un excédent de perte annuelle ou une combinaison de ces deux formules.

Les Frais généraux

✓ Les frais de fonctionnement

Conformément aux règles établies par le Plan Comptable de l'Assurance de 1995, les charges sont d'abord enregistrées en comptabilité par nature dans des comptes de la classe 9. Dans un deuxième temps et afin d'être inscrites dans le compte de résultat, elles sont réparties

par destination (classe 6) soit par imputation directe, soit par application de clés d'affectation analytique (temps passé, nombre de personnes, surfaces occupées, etc.).

✓ Frais d'acquisition reportés

En application de l'article R.332-33 du code des assurances, la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charges de l'exercice est portée à l'actif du bilan. Ces frais d'acquisition reportés

sont calculés en appliquant aux frais d'acquisition comptabilisés le ratio « Provision de cotisations non acquises sur Cotisations émises ».

Participation des salariés aux résultats de l'Entreprise et intéressement.

Les textes en vigueur pour la détermination de cette réserve s'appliquent sur la base du Plan Comptable des Assurances.

L'avenant n°1 à l'accord de participation du 18 décembre 1997, signé le 28 juin 2000 est toujours en vigueur.

La réserve spéciale de participation des salariés est calculée selon la formule suivante :

Par ailleurs, un accord d'intéressement pour une durée de trois années (2014-2015-2016) a été signé le 11 juin 2014.

$$\begin{aligned} \text{RSP} &= 1/2 (B - 5 \% C) \times S/VA \\ \text{Avec } B &= \text{Résultat fiscal net} \\ C &= \text{Capitaux propres} \\ S &= \text{Base Brute Fiscale Salaires} \\ VA &= \text{Valeur Ajoutée} \end{aligned}$$

Engagements sociaux

✓ Médailles du travail et jours anniversaires

La recommandation CNC n° 03-R-01 du 1er avril 2003 précise que les médailles du travail et, par assimilation, les jours anniversaires ne constituent pas des avantages similaires aux retraites (au sens du 3ème alinéa de l'article L 123-13 du code de commerce).

Conseil National de la Comptabilité (CNC), ce qui rend leur provisionnement obligatoire pour toutes les entreprises.

En conséquence, les médailles du travail et jours anniversaires entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs du

Conformément à l'article 314-1 du Plan comptable général (PCG), la première comptabilisation a été effectuée au 31 décembre 2003 dans les charges de l'exercice afin de ne pas perdre le droit de déduction fiscale.

✓ Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont couverts par un contrat d'assurance souscrit le 16 décembre 1997.

6.4. NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Note 1. Actifs incorporels

Les valeurs incorporelles s'élevaient en 2014 à 3,15 millions d'euros nets d'amortissements contre 3,01 millions d'euros en 2013.

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2014 en milliers d'euros

1.A.1 : VALEURS BRUTES		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
505	Logiciels	46 602	2 343	0	48 945
506	Droit au bail	51	24	0	75
508	Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
509	Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Total		46 653	2 367	0	49 020

1.A.2 : AMORTISSEMENTS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
505	Logiciels	43 644	2 222	0	45 867
506	Droit au bail	0	0	0	0
508	Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
509	Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Total		43 644	2 222	0	45 867

1.A.3 : PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
505	Logiciels	0	0	0	0
506	Droit au bail	0	0	0	0
508	Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
509	Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Total		0	0	0	0

1.A.4 : VALEURS NETTES		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
505	Logiciels	2 958	120	0	3 078
506	Droit au bail	51	24	0	75
508	Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
509	Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Total		3 009	144	0	3 153

Note 2. Placements

Sur l'exercice 2014, les placements progressent de 9,3 millions d'euros correspondant aux excédents de trésorerie dégagés sur l'année.

A la clôture de l'exercice, la plus-value latente sur l'ensemble des placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes (évalués

selon l'article R.332-19 du code des assurances) s'élève à 71,59 millions d'euros (dont 8,03 millions d'euros concernent les participations stratégiques dans des sociétés du groupe). En conséquence, il n'a pas été constitué de PRE (Note 2.4)

Note 2.1. Terrains et constructions

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2014 en milliers d'euros

1.B.1 : VALEURS BRUTES	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
210 Terrains non construits	0	0	0	0
212 Immeubles bâtis hors immeubles exploitation	13 624	871	1	14 495
219 Immeubles d'exploitation	54 421	261	824	53 858
211 Parts de sociétés à objet foncier non cotées	800	0	0	800
213 Parts et actions de S.I. non cotées hors I.E.	21 467	1 810	1 377	21 901
222 Immeubles en cours	0	0	0	0
Total	90 313	2 942	2 202	91 053

1.B.2 : AMORTISSEMENTS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : à l'ouverture de l'exercice	Diminution : dotation de l'exercice	Montant reprise de l'exercice
210 Terrains non construits	0	0	0	0
212 Immeubles bâtis hors immeubles exploitation	4 453	567	1	5 019
219 Immeubles d'exploitation	22 588	1 228	317	23 499
211 Parts de sociétés à objet foncier non cotées	0	0	0	0
213 Parts et actions de S.I. non cotées hors I.E.	0	0	0	0
222 Immeubles en cours	0	0	0	0
Total	27 041	1 795	318	28 518

1.B.3 : PROVISIONS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
210 Terrains non construits	0	0	0	0
212 Immeubles bâtis hors immeubles exploitation	41	0	0	41
219 Immeubles d'exploitation	0	0	0	0
211 Parts de sociétés à objet foncier non cotées	0	0	0	0
213 Parts et actions de S.I. non cotées hors I.E.	178	0	56	122
222 Immeubles en cours	0	0	0	0
Total	219	0	56	163

1.B.4 : VALEURS NETTES	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
210 Terrains non construits	0	0	0	0
212 Immeubles bâtis hors immeubles exploitation	9 130	304	0	9 434
219 Immeubles d'exploitation	31 833	-967	507	30 359
211 Parts de sociétés à objet foncier non cotées	800	0	0	800
213 Parts et actions de S.I. non cotées hors I.E.	21 289	1 810	1 321	21 779
222 Immeubles en cours	0	0	0	0
Total	63 053	1 147	1 828	62 372

Immobilier en direct (Terrains, constructions et immeubles en cours)

Aucun achat ou vente n'étant intervenu en 2014, les mouvements de l'année correspondent au rythme normal de travaux d'entretien des immeubles.

Au 31 décembre 2014, une provision pour dépréciation de deux immeubles de placement a été constituée pour 41 milliers d'euros.

● Parts de sociétés immobilières non cotées

La variation de 433 milliers d'euros enregistrée en 2014 correspond aux mouvements des comptes courants des différentes sociétés foncières. Trois SCI gérées directement par

Groupama Nord-Est portent des immeubles de placement. Une reprise de provision de 56 milliers d'euros sur les parts de ces SCI a été réalisée en 2014.

Note 2.2. Entreprises liées ou avec un lien de participation

Aucun mouvement n'a été constaté en 2014 sur le périmètre regroupant principalement la participation de la Caisse régionale dans

Groupama Holding, Holding 2, et dans des titres stratégiques comme Véolia ou Centaure.

● Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2014 en milliers d'euros

1.C.1 : VALEURS BRUTES		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
250	Actions ou autres titres à revenu variable	375 500	0	0	375 500
254	Autres placements	0	0	0	0
260	Actions ou autres titres à revenu variable	3 063	0	0	3 063
Total		378 563	0	0	378 563

1.C.2 : AMORTISSEMENTS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : à l'ouverture de l'exercice	Diminution : dotation de l'exercice	Montant reprise de l'exercice
250	Actions ou autres titres à revenu variable	0	0	0	0
254	Autres placements	0	0	0	0
260	Actions ou autres titres à revenu variable	0	0	0	0
Total		0	0	0	0

1.C.3 : PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
250	Actions ou autres titres à revenu variable	126 473	0	0	126 473
254	Autres placements	0	0	0	0
260	Actions ou autres titres à revenu variable	1 012	0	0	1 012
Total		127 485	0	0	127 485

1.C.4 : VALEURS NETTES		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
250	Actions ou autres titres à revenu variable	249 028	0	0	249 028
254	Autres placements	0	0	0	0
260	Actions ou autres titres à revenu variable	2 051	0	0	2 051
Total		251 078	0	0	251 078

● Détail sur la participation dans Groupama Holding et Groupama Holding 2

	Nombre de titres	% détention	31 décembre 2014 (en K€)			31 décembre 2013 (en K€)		
			Valeur brute comptable	Provision	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Provision	Valeur nette comptable
Groupama Holding	2 674 653	8,91 %	343 536	111 135	232 401	343 536	111 135	232 401
Groupama Holding 2	1 995 893	6,29 %	31 934	15 308	16 626	31 934	15 308	16 626
Total	4 670 546	8,61 %	375 470	126 443	249 027	375 470	126 443	249 027

La VNC des titres de Groupama Holdings au 31 décembre 2014 s'établit à 249 Millions d'euros, au même niveau qu'en 2013.

Malgré l'augmentation de la valorisation de Groupama Holding entre 2013 et 2014, il n'y a pas de reprise de provision dans les comptes de la Caisse régionale tant que cette valorisation reste inférieure à 105 % de la VNC.

● Liste des filiales et participations au 31 décembre 2014 en milliers d'euros

TABLEAU A FILIALES : TITRES DETENUS A PLUS DE 50 %	Capital	Autres Capitaux propres	Quote part détenue	Résultats dernier ex. clos (1)	Valeur comptable titres détenus		
					Brute au 31/12/2014	Provision au 31/12/2014	Nette au 31/12/2014
SCI AMA (Note 2.1.)	2 710	0	99,99%	180	4 512	0	4 512
SCI 13 ST SYMPHORIEN (Note 2.1.)	1 260	0	99,99%	-30	1 260	122	1 138
SCI 23 RUE DE TOURVILLE (Note 2.1.)	4 627	0	99,99%	144	4 662	0	4 662
SCI LENGLET (Note 2.1.)	1 614	0	99,99%	1	1 614	0	1 614
TABLEAU B PARTICIPATIONS : TITRES DETENUS A PLUS DE 10 %	Capital	Autres Capitaux propres	Quote part détenue	Résultats dernier ex. clos (1)	Valeur comptable titres détenus		
					Brute au 31/12/2014	Provision au 31/12/2014	Nette au 31/12/2014
SCI MDA (Note 2.1.)	2 307	4 532	38,73%	143	2 891	0	2 891
SCI LA JONCQUIERE (Note 2.1.)	3 668	156	23,91%	25	877	0	877
SA CENTAURE (Note 2.2.)	320	1 151	32,99%	141	314	0	314
TABLEAU C PARTICIPATIONS ENTREPRISES LIEES	Capital	Autres Capitaux propres	Quote part détenue	Résultats dernier ex. clos (2)	Valeur comptable titres détenus		
					Brute au 31/12/2014	Provision au 31/12/2014	Nette au 31/12/2014
GROUPAMA HOLDING (Note 2.2.)	2 520 662	86 120	8,91%	-717 729	343 536	111 135	232 401
GROUPAMA HOLDING 2 (Note 2.2.)	507 999	-243 528	6,29%	12 860	31 934	15 308	16 626
SOCIETE FORESTIERE (Note 2.1.)	74 958	3 211	0,91%	1 203	762	0	762
SCI PIPACT (Note 2.1.)	2 820	4 800	7,09%	1 231	200	0	200

(1) Dernier exercice clos : 2013

(2) Dernier exercice clos : 2014 pour les titres Groupama Holding et Holding 2 et 2013 pour les autres titres

Note 2.3. Autres placements

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2014 en milliers d'euros

2.1 : VALEURS BRUTES		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
230	Actions et autres titres à revenu variable	154 032	464 130	463 988	154 174
231	Oblig., titres de créances et autres à rev.fixe	179 658	59 055	49 606	189 107
232	Prêts	3 820	118	27	3 911
Total		337 510	523 303	513 621	347 191

2.2 : AMORTISSEMENTS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : à l'ouverture de l'exercice	Diminution : dotation de l'exercice	Montant reprise de l'exercice
230	Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0
231	Oblig., titres de créances et autres à rev.fixe	0	0	0	0
232	Prêts	0	0	0	0
Total		0	0	0	0

2.3 : PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
230	Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0
231	Oblig., titres de créances et autres à rev.fixe	450	0	292	158
232	Prêts	0	0	0	0
Total		450	0	292	158

2.4 : VALEURS NETTES		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
230	Actions et autres titres à revenu variable	154 032	464 130	463 988	154 174
231	Oblig., titres de créances et autres à rev.fixe	179 208	59 055	49 315	188 948
232	Prêts	3 820	118	27	3 911
Total		337 060	523 303	513 330	347 033

Actions et autres titres à revenus variables (hors titres Groupama Holdings-Note 2.2)

Des opportunités de marché ont été saisies afin de poursuivre la diversification de l'exposition au risque actions avec une légère augmentation de 142 milliers d'euros du

portefeuille de VMP à revenus variables pour l'exercice 2014.

A la clôture des comptes, aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'est constituée.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Augmentation globale de 9,45 millions d'euros du portefeuille obligataire, dans le respect des contraintes de gestion actifs-passifs de l'entreprise, provenant en partie d'excédents de trésorerie et du réinvestissement des coupons de l'exercice.

pocket du fonds Groupama Alternatif Equilibre, gérée par Groupama AM en "run off", avait été constituée suite aux pertes de valeur significatives constatées sur certains actifs de ce fond. Ce titre étant sorti du portefeuille en 2014, cette dépréciation est devenue sans objet et a été reprise. Le mouvement de reprise total pour 2014, concernant ce titre, est de 292 milliers d'euros.

A la clôture des comptes 2012, une provision à 100% des moins-values latentes sur la side

● Détail des titres de dette souveraine des pays PIIGS

Les investissements en obligations détenues en direct et émises par les états considérés comme

"non core", c'est-à-dire Espagne, Irlande, Italie et Portugal, se présentent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2014			31/12/2013		
Pays	Prix de revient brut	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeur latente brute	Prix de revient brut	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeur latente brute
Portugal	0	0	0	0	0	0
Irlande	1 079	1 146	67	1 106	1 139	33
Italie	11 080	11 792	712	10 351	10 793	442
Espagne	8 623	9 921	1 298	7 358	7 581	767
Total	20 782	22 859	2 077	18 815	19 513	1 242

Conformément aux dispositions de l'avis n°2006-07 du CNC, il n'y a pas de risque avéré de dépréciation de ces titres de dette et donc pas lieu de constater de provision pour dépréciation durable.

Par ailleurs, ce portefeuille d'obligations détenues en direct ne détient aucun titre de dette souveraine grecque.

● Prêts

Le stock au 31 décembre 2014 est stable par rapport à 2013 et aucune provision n'a été constituée au titre des prêts accordés.

Note 2.4. ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS en milliers d'euros

VALEURS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES	Valeur brute bilan	Valeur nette bilan	Valeur de réalisation
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	91 053	62 372	95 038
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que O.P.C.V.M.	378 633	251 148	259 093
3 Parts d'O.P.C.V.M. (autres que celles visées en 4)	62 983	62 983	75 111
4 Parts d'O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe	91 121	91 121	109 845
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	184 808	182 449	197 950
6 Prêts hypothécaires	0	0	0
7 Autres prêts et effets assimilés	3 911	3 911	3 911
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0
9 Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	4 000	4 000	4 000
10 Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	0	0	0
11 Total des lignes 1 à 10	816 509	657 984	744 948
a) dont :			
. placements évalués selon l'article R.332-19	182 202	180 000	195 376
. placements évalués selon l'article R.332-20	634 307	477 983	549 572
. placements évalués selon l'article R.332-5	0	0	0
b) dont :			
. valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	816 351	657 984	744 948
. valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés	0	0	0
. valeurs déposées chez les cédants	0	0	0
. autres affectations ou sans affectation	158	0	0

Note 3. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

Les parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques figurant à l'actif du bilan s'élèvent pour 2014 à 213,65 millions d'euros (223,65 millions d'euros en 2013) se ventilant comme suit :

- 8,48 millions d'euros pour l'ensemble des caisses locales
- 205,17 millions d'euros au titre du traité avec Groupama SA

Note 4. Créances

● Ventilation des créances au 31 décembre 2014 en milliers d'euros

BILAN ACTIF : CREANCES	Entreprises liées ou lien de participation	Autres	Total 2014	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an	Rappel 2013
6 Créances :	11 865	105 465	117 330	117 330	0	117 409
<u>6a Créances nées d'opérations d'assurance directe</u>	<u>3 432</u>	<u>71 056</u>	<u>74 489</u>	<u>74 489</u>	<u>0</u>	<u>76 555</u>
6aa Primes acquises non émises	3 432	812	4 244	4 244	0	3 184
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	0	70 244	70 244	70 244	0	73 371
<i>Dont cotisations contentieuses</i>	<i>0</i>	<i>7 522</i>	<i>7 522</i>	<i>7 522</i>	<i>0</i>	<i>8 948</i>
6b Créances nées d'opérations de réassurance	234	0	234	234	0	861
<u>6c Autres créances :</u>	<u>8 198</u>	<u>34 409</u>	<u>42 607</u>	<u>42 607</u>	<u>0</u>	<u>39 993</u>
6ca Personnel	0	39	39	39	0	41
6cb Etat, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	0	73	73	73	0	1 130
<i>Dont CICE</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 055</i>
6cc Débiteurs divers	8 198	34 298	42 496	42 496	0	38 822
<i>Dont provision pour dépréciation</i>	<i>-57</i>	<i>-9</i>	<i>-66</i>	<i>-66</i>	<i>0</i>	<i>-76</i>

● Créances nées d'opérations d'assurance directe

Sur les 74,5 millions d'euros, 62,4 millions d'euros correspondent aux cotisations à encaisser, dont 8,25 millions d'euros pour la grêle sur récolte et 5,67 millions d'euros au titre de la MRC.

Les cotisations contentieuses s'élèvent en 2014 à 7,5 millions d'euros contre 8,9 millions d'euros en 2013.

● Autres créances - Débiteurs divers

Au bilan, les flux de trésorerie correspondant aux règlements de sinistres, nets des encaissements de recours, intervenus au cours du mois de décembre sont comptabilisés en contrepartie du poste « Débiteurs divers ».

autres postes concernent principalement des comptes courants et avances de fonctionnement, notamment vis à vis des MSA ou d'entités du Groupe.

Au 31 décembre 2014, cette procédure se traduit par l'inscription d'un montant de 23,3 millions d'euros (y compris collectives), à l'actif au poste « Débiteurs divers » sur le total de 42,5 millions d'euros et au passif au poste « Provisions pour sinistres à payer ». Les

En 2014, les provisions pour dépréciation se répartissent entre une provision pour dépréciation des créances Groupama Participation pour 57 milliers d'euros, à l'identique de 2013 et une provision pour dépréciation des locataires à 9 milliers d'euros contre 18 milliers d'euros en 2013.

Note 5. Autres actifs corporels d'exploitation

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2014 en milliers d'euros

3.1 : VALEURS BRUTES	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
510 Dépôts et cautionnements	108	54	63	99
511 Autres immobilisations corporelles	11 911	224	114	12 022
519 Immobilisations en attente d'affectation	683	2 835	2 921	598
Total	12 703	3 114	3 097	12 719

3.2 : AMORTISSEMENTS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : à l'ouverture de l'exercice	Diminution : dotation de l'exercice	Montant reprise de l'exercice
510 Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
511 Autres immobilisations corporelles	10 745	340	108	10 978
519 Immobilisations en attente d'affectation	0	0	0	0
Total	10 745	340	108	10 978

3.3 : PROVISIONS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
510 Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
511 Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
519 Immobilisations en attente d'affectation	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

3.4 : VALEURS NETTES	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
510 Dépôts et cautionnements	108	54	63	99
511 Autres immobilisations corporelles	1 166	-116	6	1 044
519 Immobilisations en attente d'affectation	683	2 835	2 921	598
Total	1 957	2 773	2 989	1 741

Note 6. Capitaux propres

Ecart de dévolution

Ce poste correspond à la contrepartie des apports par la CCAMA à la caisse régionale, des titres Groupama SA et Groupama Holding qu'elle détenait lors de sa dissolution en date

du 18 décembre 2003. Cette opération est venue renforcer les fonds propres de Groupama Nord Est de 170,81 millions d'euros.

Fonds de secours des Caisses Locales

Le fonds de secours contribue à l'équilibre général de chaque caisse locale au moyen d'interventions allouées par la caisse régionale en cas de situation considérée comme déséquilibrée ou préoccupante. Il intervient lorsque le niveau des réserves de la Caisse locale est inférieur à 50 % des cotisations

conservées. En 2014 six Caisses Locales ont nécessité l'intervention du fonds de secours à hauteur de 36 milliers d'euros. De plus la caisse régionale a décidé d'abonder, via affectation de son résultat, ce fonds de secours à hauteur de 400 milliers d'euros pour le porter au 31 décembre à 660,14 milliers d'euros.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation a été dotée au cours de l'exercice pour 63 euros et son montant, net

de dotation ou reprise non technique, est à 18,02 millions d'euros.

Autres réserves

Suite à l'affectation du résultat 2013, les réserves complémentaires, les réserves pour éventualités diverses et le fonds de solidarité

statutaire ont augmenté en 2014 de 9,2 millions d'euros.

Résultat de l'exercice et capitaux propres

Le résultat de l'exercice s'établit à 13,17 millions d'euros.

passant de 424,12 millions d'euros à 437,26 millions d'euros, et représentent 105 % des cotisations acquises (affaires directes) à l'exercice, ou encore 174 % des cotisations conservées par Groupama Nord Est.

Les capitaux propres, qui incluent le résultat, augmentent de 3,1 % entre 2014 et 2013, en

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2014 en milliers d'euros

LIBELLE	Affectation				Au 31/12/14
	Au 31/12/13	résultat 2013	Augmentation	Diminution	
Fonds d'établissement constitué	610				610
Ecart de dévolution	170 806				170 806
Réserves	241 557	9 621	0	-36	251 143
Fonds de secours Caisses Locales	296	400		-36	660
Réserve de capitalisation	18 020		0		18 020
Fonds de solidarité non statutaire	0				0
Fonds de solidarité statutaire	6 942	421			7 363
Réserves complémentaires	108 600	4 400			113 000
Réserves pour éventualités diverses	107 700	4 400			112 100
Réserve générale	0				0
Ecart de changement de méthode	0				0
Subventions d'investissement	0				0
Report à nouveau	-15	1 541			1 527
Résultat de l'exercice	11 163	-11 163	13 174		13 174
Distributions : Ristourne	0	0	0	0	0
Total	424 121	0	13 174	-36	437 259

Note 7. Provisions techniques

Note 7.1. Provisions pour primes non acquises

Le montant brut de la provision pour primes non acquises s'établit au 31 décembre 2014 à 61,98 millions d'euros, en baisse de 3,49 % par rapport

à 2013 (64,22 millions d'euros). La variation brute affectant l'exercice 2014 est donc de 2,24 millions d'euros.

Note 7.2. Provisions pour sinistres

Le montant des provisions de sinistres à payer s'élève à 306,47 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 319,49 millions d'euros au 31 décembre 2013, soit une diminution de 13,02 millions d'euros.

L'évaluation des sinistres tardifs s'est élevée pour 2014 à 20,77 millions d'euros contre 22,29 millions d'euros en 2013, soit une diminution de 1,51 million d'euros.

Les prévisions de recours s'élèvent à 17,13 millions d'euros au 31 décembre 2014 en diminution de 1,78 million d'euros par rapport à 2013.

Les provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM) relatives aux garanties d'assurance construction sont constituées pour un montant de 25,55 millions d'euros en diminution de 674,5 milliers d'euros par rapport à 2013.

Le chargement de gestion s'établit à 17,69 millions d'euros en 2014 contre 19,13 millions d'euros en 2013, soit une diminution 1,44 million d'euros.

Note 7.3. Provisions pour égalisation

Au 31 décembre 2014 elles s'élèvent à 10,83 millions d'euros contre 2,40 millions en 2013.

On peut en distinguer trois catégories :

- Le fonds de stabilité du risque dépendance pour 1,25 million d'euros
- Les provisions pour égalisation acceptées du pool de rétrocession qui concernent des risques souscrits par Groupama SA avec des acceptations

en provenance d'Assuratome et Assurpol (272 milliers d'euros)

- Les provisions pour égalisation sur risque Attentats (637 milliers d'euros), Catastrophes Naturelles (2,53 millions d'euros), Grêle (2,36 millions d'euros), RC Pollution (790 milliers d'euros), et Eléments Naturels (3 millions d'euros).

Note 7.4. Autres provisions techniques

● Provision pour risques croissants

Cette provision s'élève au 31 décembre 2014 à 30,75 millions d'euros en légère progression de 183 milliers d'euros par rapport à 2013 compte

tenu de l'évolution de la structure du portefeuille.

● Provisions mathématiques des rentes

L'ensemble des provisions mathématiques des rentes s'élève à 56,48 millions d'euros au 31 décembre 2014, en augmentation de 1,49 millions d'euros.

provisionnement contre une moyenne sur 24 mois des taux d'emprunts d'état de 1,50%.

Une provision d'équilibre pour fluctuation des taux a été constituée pour un montant de 801 milliers d'euros et permet d'immuniser le

Le chargement de gestion s'établit à 607,49 milliers d'euros en 2014 contre 574,8 milliers d'euros en 2013, soit une augmentation de la charge de 32,69 milliers d'euros.

● Provision pour risques en cours (PREC)

La PREC au 31 décembre 2014 s'établit à 1,61 millier d'euros contre 1,15 milliers d'euros en

2013 soit une augmentation de 0,46 milliers d'euros.

Note 8. Provisions pour risques et charges

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2014 en milliers d'euros

DESIGNATION	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice	Méthode d'évaluation
Amortissements dérogatoires	637	305	373	569	*
Provision pour jours anniversaires	1 594	203	0	1 798	6.3.7. engagements sociaux
Provision pour médailles du travail	1 381	184	0	1 565	
Provisions pour restructuration	490	295	490	295	Modèle interne
Provisions pour litiges	237	266	223	280	Dossier à dossier
Total	4 340	1 253	1 086	4 506	

* Correspond à la coexistence pour le logiciel SIGMA et ses versions de plans d'amortissements économiques et fiscaux. La différence entre les deux constitue la dotation ou reprise d'amortissements dérogatoires à constater pour ajuster l'impact fiscal à la charge comptable.

Médailles du travail et jours anniversaires

La provision au 31 décembre 2014 des médailles du travail et jours anniversaires s'établissait à 3,36 millions d'euros. L'actualisation du calcul a été effectuée et a conduit à doter la provision de :

- 203 milliers d'euros pour les jours anniversaires pour amener la provision au 31 décembre 2014 à 1,80 million d'euros
- 184 milliers d'euros pour les médailles du travail pour amener la provision au 31 décembre 2014 à 1,57 million d'euros.

Note 9. Autres dettes

Ventilation des dettes au 31 décembre 2014 en milliers d'euros

BILAN PASSIF : DETTES	Entreprises liées ou lien de participation	Autres	Total 2014	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an	Rappel 2013
7 Autres dettes :	29 342	38 451	67 794	67 704	90	78 182
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	3 195	3 195	3 195	0	2 942
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	17 707	0	17 707	17 707	0	24 280
7d Dettes envers des établissements de crédit	7 591	0	7 591	7 591	0	15 338
<u>7e Autres dettes :</u>	<u>4 044</u>	<u>35 256</u>	<u>39 301</u>	<u>39 211</u>	<u>90</u>	<u>35 621</u>
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	90	90	0	90	92
7ec Personnel	0	13 484	13 484	13 484	0	11 341
7ed Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivités publiques	0	10 702	10 702	10 702	0	10 111
7ee Créanciers divers	4 044	10 981	15 025	15 025	0	14 077
<i>Dont CICE</i>	<i>1 625</i>	<i>0</i>	<i>1 625</i>	<i>1 625</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Dettes nées d'opérations de réassurance

Les règlements restant à effectuer à GSA au titre des flux de réassurance sont en baisse de 6,6 millions d'euros en lien avec la baisse de la facture

de rétrocession d'une part et les nouvelles modalités de réassurance d'autre part.

● CICE Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi calculé, de 1,6 million d'euros, a été enregistré dans les comptes sociaux en diminution des frais de personnels conformément à la recommandation de

l'ANC (avis du 28 février 2013) par contrepartie d'un compte « Intégration Fiscale - GSA ». En 2013, il figurait en contrepartie d'un poste de créances envers l'état (voir note 4).

Note 10. Primes acquises

● Primes acquises brutes

Le montant brut des primes de l'exercice calculé s'élève à 415,56 millions d'euros, en baisse de 1,83 % par rapport à 2013.

Le montant des primes acquises à l'exercice s'élève à 417,80 millions d'euros, en diminution de 0,74 %.

● Opérations de réassurance acceptées

Le solde des acceptations en réassurance en provenance de Groupama SA se traduit par une charge nette pour Groupama Nord Est de 498 milliers d'euros, contre 3,57 millions d'euros en

2013. Se répartissant en un produit de 10,26 millions d'euros au titre des cotisations et une charge de sinistres de 10,76 millions d'euros (cf. Note 20).

● Opérations d'assurance cédées

Le chiffre d'affaires conservé par les caisses locales s'établit à 15,38 millions d'euros (cf. Note 20).

Le montant des primes cédées à Groupama SA s'établit à 150,6 millions d'euros pour l'année 2014 (cf. Note 20).

Le solde des opérations de réassurance avec les caisses locales constitue une charge pour Groupama Nord Est d'un montant de 5,73 millions d'euros, contre 5,23 millions d'euros en 2013 (cf. Note 20).

Le solde des opérations de réassurance avec Groupama SA constitue une charge en 2014 pour Groupama Nord Est pour un montant de 48,88 millions d'euros, contre 43,54 millions d'euros en 2013 (cf. Note 20), soit une augmentation de 5,34 M€, en lien avec la baisse de la sinistralité origine.

Note 11. Produits des placements alloués

● Produits de placements transférés

La quote-part des produits financiers nets alloués aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique non vie pour un montant de 5,53 millions d'euros, contre un montant de 5,57 millions d'euros en 2013.

La quote-part du résultat financier net de l'exercice revenant à la rémunération des fonds propres ressort donc à 7,39 millions d'euros contre 7,32 millions d'euros en 2013.

Note 12. Détail des autres produits techniques

● Détail des postes au 31 décembre 2014 en milliers d'euros

	2014	2013
Subvention d'exploitation G2S	157	0
Commissions distribution Vie	10 818	10 291
Commissions ANIPS	488	452
Commissions de gestion reçues des coassureurs	-30	33
Commissions groupama Assurance Crédit	129	126
Indemnités dossiers étrangers	19	21
Commissions reçues des Caisses Locales	3 852	4 286
Commissions Groupama Protection Juridique	54	51
Commissions FMB	11	9
Commissions Helvetia	126	109
Commissions Caps Auto	7	6
Autres produits techniques	0	0
Allocation forfaitaire CMU	894	737
Récupération indemnités sinistres	48	22
	16 575	16 142

Note 13. La gestion des sinistres

● Sinistres réglés

Ces charges se sont élevées à 276,66 millions d'euros en 2014 contre 286,78 millions d'euros en 2013, soit une diminution de 10,12 millions d'euros.

● Liquidation des provisions de sinistres en milliers d'euros

Annexes du dossier annuel ACPR		Bilan 2014	Bilan 2013
Annexe 1-12			
Provision pour risques en cours	01	2	1
Annexe 1-13 A			
Prévision de recours à encaisser	06	17 130	18 908
Annexe 1-13 B (*)			
Provisions pour sinistres ouverture	11	368 227	367 853
Prest. payée dans l'ex. sur ex. ant.	12	128 917	109 205
Prov. pour sinistres sur ex. ant. clôt	13	223 169	226 775
BONI / MALI (=11-12-13)	14	16 142	31 872
(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours			

● Boni/Mali

L'exercice 2014 se solde par des dégagements sur exercices antérieures (boni) à hauteur de

16,1 millions d'euros contre 31,9 millions d'euros l'année précédente.

Note 14. Evolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge des sinistres (*) en milliers d'euros

ANNEE D'INVENTAIRE		EXERCICE DE SURVENANCE				
		2010	2011	2012	2013	2014
2012						
Règlements	21	158 136	157 447	89 422		
Provisions	22	24 590	31 581	103 746		
Total des sinistres (S)	23	182 725	189 028	193 167		
Primes acquises (P)	24	244 897	259 093	270 100		
Pourcentage (S/P)	25	74,61%	72,96%	71,52%		
2013						
Règlements	31	161 025	165 383	145 014	91 765	
Provisions	32	18 607	22 800	30 892	92 494	
Total des sinistres (S)	23	179 632	188 184	175 907	184 260	
Primes acquises (P)	34	245 023	258 834	269 647	275 623	
Pourcentage (S/P)	25	73,31%	72,70%	65,24%	66,85%	
2014						
Règlements	41	163 461	170 745	153 168	146 905	67 343
Provisions	42	19 500	15 278	20 390	32 763	82 552
Total des sinistres (S)	23	182 961	186 022	173 558	179 668	149 895
Primes acquises (P)	44	244 961	258 561	269 723	274 432	274 926
Pourcentage (S/P)	25	74,69%	71,95%	64,35%	65,47%	54,52%

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours

Note 15. La gestion

Les Frais généraux nets

Les frais généraux engagés par l'entreprise pour son fonctionnement courant se sont élevés à 92,8 millions d'euros.

Le ratio entre les frais généraux et Les cotisations acquises (tous exercices affaires directes : 407,5

millions d'euros) ressort donc à 22,8 %, contre 23,1% en 2013.

A la clôture de l'exercice, les frais d'acquisition reportés s'élèvent à 8,65 millions d'euros pour une variation en charge de l'exercice de 77,47 milliers d'euros.

Participation des salariés aux résultats de l'Entreprise et intéressement

Une provision de 4,33 millions d'euros a été constituée dans le cadre de l'application de l'accord d'intéressement en 2015 sur les résultats de 2014.

Le bénéfice fiscal 2014 étant inférieur à 5% des capitaux propres de l'entreprise, il n'ouvre pas droit au versement de la participation, il n'a pas été constitué de provision à cet effet.

● Répartition des frais généraux bruts au 31 décembre 2014 en milliers d'euros

PAR NATURES	2014	%	2013	%
91 Services extérieurs	22 377	19,82%	23 354	20,70%
92 Autres services extérieurs	6 718	5,95%	6 817	6,04%
93 Impôts et taxes	10 806	9,57%	10 417	9,24%
94 Charges de personnel	67 752	60,01%	66 528	58,98%
95 Autres charges de gestion courante	589	0,52%	564	0,50%
96 Commissions	1 471	1,30%	1 592	1,41%
97 Charges financières	586	0,52%	595	0,53%
98 Dotations aux amortissements et provisions	2 829	2,51%	3 176	2,82%
99 Reprise des amortissements et provisions	-223	-0,20%	-250	-0,22%
Total	112 904	100,00%	112 794	100,00%

PAR DESTINATIONS	2014	%	2013	%
602 Frais de règlement des sinistres	19 038	16,86%	19 252	17,07%
6420 Frais d'acquisition des contrats	56 632	50,16%	56 261	49,88%
6422 Frais d'administration	7 787	6,90%	8 036	7,12%
663 Frais internes de gestion des placements	571	0,51%	545	0,48%
6456 Autres charges techniques	21 385	18,94%	21 509	19,07%
6458 Prévention	1 344	1,19%	1 134	1,00%
655 Charges non techniques	6 145	5,44%	6 059	5,37%
Total	112 904	100,00%	112 794	100,00%

Note 16. Produits et charges des placements

● Résultat financier net

Avec des produits de placements pour 19,89 millions d'euros et des charges de placement pour 6,97 millions d'euros, le résultat financier net de l'exercice s'élève à 12,92 millions

d'euros au 31 décembre 2014 contre 12,89 millions d'euros en 2013, soit une progression de 0,2%.

● Comparatif des revenus et frais financiers en milliers d'euros

		EXERCICE 2014			EXERCICE 2013		
		Concernant des entrep. liées	Autres revenus et frais fin.	TOTAL	Concernant des entrep. liées	Autres revenus et frais fin.	TOTAL
Revenus des participations	21	0	116	116		115	115
Revenus des placements immob.	22		5 248	5 248		5 427	5 427
Revenus des autres placements	23		9 328	9 328	0	7 629	7 629
Autres revenus financiers	24			0			0
Sous total	25	0	14 692	14 692	0	13 172	13 172
Frais financiers			1 954	1 954		1 772	1 772
Pour mémoire							
Autres produits des placements ⁽¹⁾	27			5 193			5 756
Autres charges des placements ⁽²⁾	28			5 015			4 271

(1) Reprises de provisions, de réserve de capitalisation, surcôte, intérêts des comptes courants et bancaires, PV cession.

(2) Dotations aux amortissements et provisions, décôte, frais internes de gestion répartis, MV cession.

Note 17. Résultat non technique

● Détail des postes au 31 décembre 2014 en milliers d'euros

	2014	2013
I. PRODUITS NON TECHNIQUES		
Accompagnement Groupama SA au projet Banque	874	369
Commissions Groupama Banque	1 179	821
Commissions GAN	10	14
Commissions EXPERTISSIMO	601	59
Commissions reçues de Groupama Epargne Salariale	260	223
Commissions ACTIVEILLE	72	69
Commissions ANIMALIA	2	2
Commissions DEXIA	0	-1
Redevance PARE BRISE	61	98
Reprise non technique à la réserve de capitalisation	0	0
Produits de cession des éléments d'actifs cédés	2	14
Autres produits non techniques	0	0
	3 060	1 669
II. CHARGES NON TECHNIQUES		
Taxes sur Excédents de provisions pour sinistres	392	272
Quote part frais généraux affectés à l'activité bancaire	6 145	6 059
Dotation non technique à la réserve de capitalisation	0	153
Valeurs de cession des éléments d'actifs cédés	6	142
	6 543	6 626
RESULTAT NON TECHNIQUE (I - II)	-3 482	-4 957

Note 18. Résultat exceptionnel

● Détail des postes au 31 décembre 2014 en milliers d'euros

	2014	2013
I. PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Reprises sur amortissements dérogatoires	373	404
Annulations de chèques	259	135
Dégrevement d'impôts	117	7
Reprises Prov.pour charges exceptionnelles	490	948
Profits exceptionnels sur exercices antérieurs	44	24
Autres produits exceptionnels	117	91
	1 400	1 610
II. CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges sur exercices antérieurs	67	4
Amortissements dérogatoires	305	311
Rappel d'impôts	0	241
Provision pour risques	295	490
Amendes et pénalités	0	0
Autres charges exceptionnelles	270	45
	937	1 090
RESULTAT EXCEPTIONNEL (I - II)	463	520

Note 19. Impôts

Selon le dispositif prévu par l'intégration fiscale conventionnelle Groupama Nord Est est imposable à l'impôt sur les sociétés en 2014 à hauteur de 16,58 millions d'euros :

- soit 15,73 millions d'euros pour la caisse régionale
- et 846 milliers d'euros pour les caisses locales

Le taux effectif d'impôt s'établit à 51,35 % en 2014. Ce taux s'explique notamment par le régime fiscal des OPCVM et par l'incidence de la non déduction fiscale de certaines provisions.

Les caisses locales n'ayant pas de statut fiscal, leur résultat fiscal est intégré dans la déclaration de Groupama Nord Est.

De façon conventionnelle, les caisses locales restent redevables de leur impôt auprès de Groupama Nord Est.

Pour matérialiser cette règle de manière comptable, la constatation du paiement de l'impôt par les caisses locales à Groupama Nord Est se traduit par l'enregistrement d'un produit d'impôt, perçu des caisses locales, pour la somme de 846 milliers d'euros en 2014.

Note 20. Synthèse du résultat de l'exercice au 31 décembre 2014 en milliers d'euros

RUBRIQUES	Net	Aff. Directes	Acceptations	Caisses Locales	Groupama SA
Cotisations acquises tous exercices	251 818	407 541	10 258	-15 381	-150 600
Charge de sinistres tous exercices	-168 327	-242 934	-10 755	9 656	75 707
Commissions des réassureurs	26 012				26 012
Marge technique	109 503	164 607	-498	-5 726	-48 881
Frais de gestion des sinistres	-19 038	-19 038			
Frais d'acquisition des contrats	-57 141	-56 710	-431		
Frais d'administration	-8 218	-7 787	-431		
Autres produits et charges techniques	-6 154	-6 154			
Produits des placements alloués	5 530	5 530			
Résultat technique	24 481	80 448	-1 359	-5 726	-48 881
Produits nets des plac. des fonds propres	13 488	13 488			
Frais de gestion interne des placements	-571	-571			
Produits des placements alloués	-5 530	-5 530			
Autres produits et charges non techniques	-3 482	-3 482			
Résultat exceptionnel	463	463			
Participation des salariés	0	0			
Impôts sur les sociétés	-15 675	-15 675			
Résultat net	13 174	69 140	-1 359	-5 726	-48 881

● **TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES en milliers d'euros**

	31/12/2014			31/12/2013
	Entreprises Liées ou lien de participation	Autres	TOTAL	
1 Engagements reçus :	0	0	0	0
Avals, cautions et garantie de crédits reçus	0	0	0	0
Autres engagements reçus	0	0	0	0
2 Engagements donnés :	1 380	1 793	3 173	2 100
2a Avals, cautions et garantis de crédits donnés	118	0	118	124
2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente				
2c Autres engagements sur titres, actifs et revenus				
2d Autres engagements - Retraite	1 262	0	1 262	5
2e Autres engagements donnés (FCPR)	0	1 793	1 793	1 972
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires :	0	0	0	15 248
4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution :	0	0	0	0
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance :	0	0	0	0
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers :	0	0	0	0

● **Engagements en matière de retraite**

Au 31 décembre 2014 la valeur de l'engagement s'établit à 10,88 millions d'euros et la valeur du fonds à 9,62 millions d'euros.

La fraction non couverte par ce contrat est portée en engagements hors bilan pour un montant de 1,26 million d'euros.

Les principales hypothèses retenues pour la valorisation des engagements au 31 décembre 2014 sont :

	DIRECTION	CADRE	NON CADRE
Augmentation de salaire	2%	2%	2%
Charges sociales	64,44%	62,06%	59,70%
Turn - Over			
18-34 ans	0,00%	3,00%	5,50%
35-44 ans	4,00%	2,10%	2,70%
45-54 ans	0,00%	0,00%	0,60%
+55 ans	0,00%	0,00%	0,00%
Age au départ en retraite	65,00	64,00	62,00
Taux d'actualisation IDR	1,80%		

● **Autres engagements donnés**

Au 31 décembre le solde des engagements de Groupama Nord Est sur les OPCVM à risques

(FCPR) net du cumul du financement déjà intervenu s'élève à 1,79 million d'euros.

Note 22. Bilan social

Effectif au 31 décembre 2014

REPARTITION DE L'EFFECTIF (CDI + CDD)	2014		
	Hommes	Femmes	Total
Cadres	176	146	322
Non cadres	249	589	838
Total	425	735	1 160

Ventilation des charges de personnel en milliers d'euros

CHARGES DE PERSONNEL		2014	2013
Salaires	01	45 003	44 133
Pensions de retraite	02	0	0
Charges sociales	03	22 737	22 382
Autres	04	12	0
TOTAL	05	67 752	66 515

Rémunérations globales des membres des organes d'administration ou de surveillance en milliers d'euros

	2014		2013	
	MEMBRES DES ORGANES D'administration	De direction ou de surveillance	MEMBRES DES ORGANES D'administration	De direction ou de surveillance
Rémunérations allouées dans l'exercice	256		253	
Engagements de retraite (*)	38		29	
Avances et crédits pendant l'exercice				
Autres engagements pris				

(*) A l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Note 23. Honoraires des commissaires aux comptes

En 2014, le montant des honoraires du cabinet PricewaterhouseCoopers pour ses missions d'audit

légal s'élève à 138 milliers d'euros, débours et frais payés en direct compris.

Note 24. Consolidation

Les comptes de Groupama Nord Est sont combinés par Groupama SA dont le siège social

se situe au 8-10 rue d'Astorg à PARIS 8ème.

● Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2014 en milliers d'euros

CAPITAUX PROPRES	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
Fonds d'établissement constitué	610		610
Réserves statutaires	233 123	8 040	241 164
Fonds de secours Caisses Locales	660	130	790
Fonds de solidarité statutaire	7 363	310	7 674
Réserve complémentaire	113 000	3 800	116 800
Réserve pour éventualités diverses	112 100	3 800	115 900
Réserves réglementées	18 020		18 020
Réserve de capitalisation	18 020		18 020
Report à nouveau	1 527	5 133	6 660
Reprise		-1 527	
Affectation		6 660	
Ecart de changement de méthode	0		0
Subventions d'investissement	0		0
Ecart de dévolution	170 806		170 806
Résultat de l'exercice	13 174	-13 174	0
Total	437 259	0	437 259

Note 26. C1. Résultats techniques par contrat 2014 en milliers d'euros

LIBELLE LIGNE	RUB. MIN.	DOM. CORPORELS CONT. INDIV. (Cat. 20)	DOM. CORPORELS CONT. COLL. (Cat. 21)	AUTOMOBILE (Cat. 22 et 23)	DOM. AUX BIENS DES PARTICULIERS (Cat. 24)	DOM. AUX BIENS PROFESSION. (Cat. 25 et 26)	CATASTROP. NATURELLES (Cat. 27)	RESP. CIVILE GENERALE (Cat. 28)
PRIMES ET ACCESSOIRES EMIS	01	121 902	13 997	107 594	42 962	90 364	11 165	1 374
ANNULATIONS / CHARGE RISTOURNES	02	-1 326	-1	-1 357	-433	-448	-69	-15
PRIMES A EMETTRE NETTES CLOT.	03	-1 805	5 200	-1 663	-619	55	-163	-3
PRIMES A EMETTRE NETTES OUV.	04	1 866	-5 523	1 638	596	-161	150	4
. SOUS-TOTAL (PRIMES NETTES)	05	120 637	13 673	106 212	42 506	89 810	11 083	1 360
PROV.PRIMES NON ACQUISES CLOT.	06	-12 450	-18	-18 349	-8 098	-19 012	-1 330	-215
PROV.PRIMES NON ACQUISES OUV.	07	12 689	18	19 239	7 987	20 205	1 354	222
. SOUS-TOTAL (PRIMES EXERCICE)	08	120 876	13 673	107 102	42 395	91 003	11 107	1 367
SINISTRES PAYES	10	-75 776	-11 657	-85 555	-25 361	-51 218	-1 429	-161
VERS. PERIOD. DE RENTES PAYES	11	-4 299	-207	-949		-66		
RECOURS ENCAISSES	12	112		12 874	2 262	2 654	35	2
FRAIS DE GESTION SINISTRES	13	-5 308	-804	-6 618	-1 857	-3 622	-98	-11
PROV. SINISTRES CLOTURE EX.	14	-46 018	-6 410	-129 796	-26 669	-84 943	-1 379	-809
PROV. SINISTRES OUVERTURE EX.	15	43 193	5 814	132 790	31 257	97 075	3 311	720
PREVISION RECOURS CLOTURE EX.	16	611		7 888	2 052	5 327		
PREVISION RECOURS OUVERTURE EX.	17	-649		-8 372	-2 884	-5 407		
AUTRES PROV. TECHN. CLOTURE	18	-62 942	-1 239	-24 226	-1 136	-6 338	-2 531	-790
AUTRES PROV. TECHN. OUVERTURE	19	60 677	943	23 656	94	1 655	854	395
PARTICIP. RESULTAT INCORPOREES	20							
. SS-TOTAL (CHARGE PRESTATION)	21	-90 399	-13 560	-78 308	-22 242	-44 883	-1 237	-654
. PARTICIPATION AUX BENEFICES	30							
FRAIS D'ACQUISITION	31	-16 819	-1 954	-14 884	-5 892	-12 639	-1 547	-190
FRAIS ADMIN. ET AUT. CH. TECH. NET	32	-4 190	-486	-3 692	-1 478	-3 125	-385	-47
SUBVENTIONS D'EXPLOIT. RECUES	33	47	5	41	16	35	4	1
PRODUITS PLACEM. NETS CHARGES	34	1 386	97	1 507	409	1 005	55	23
INT. TECHNIQUES NETS CESSIONS	35							
. SOUS-TOTAL (PROD. FIN. NETS)	36	1 386	97	1 507	409	1 005	55	23
PRIMES CEDEES AUX REASSUREURS	37	-35 223	-2 877	-40 773	-19 088	-48 737	-7 706	-553
PART REASS. DANS PREST. PAYEES	38	24 342	2 745	26 618	8 625	26 596	975	56
PART REASS. PROV. TECHN. CLOTURE	39	43 146	2 002	85 178	12 542	50 297	1 739	338
PART REASS. PROV. TECHN. OUVERT.	40	-43 527	-1 977	-83 512	-13 528	-59 492	-3 037	-309
PART REASS. PARTIC. RES. INCORP.	41							
PART REASS. PARTIC. BENEFICES	42							
COMMISSIONS RECUES DES REASS.	43	4 592	347	6 580	3 455	8 920	422	163
. SOUS-TOTAL (CHARGE REASSUR)	44	-6 670	240	-5 909	-7 994	-22 416	-7 607	-305
. RESULTAT TECHNIQUE	46	4 231	-1 985	5 857	5 214	8 980	390	195
HORS-COMPTE								
PROV. PARTIC. BENEF. CLOTURE	47							
PROV. PARTIC. BENEF. OUVERTURE	48							
PART REASS. PROV. P.B. CLOTURE	49							
PART REASS. PROV. P.B. OVERT.	50							

LIBELLE LIGNE	RUB. MIN.	PROTECTION JURIDIQUE (Cat. 29,30,31)	SOUS - TOTAL (Cat. 20-31)	TRANSPORTS (Cat. 34)	CONSTRUCT. CONTR. DE DOMM. BIENS (Cat. 35)	CONSTRUCT. CONTR. DE RESP. CIVILE (Cat. 36)	CREDIT ET CAUTION (Cat37,38)	SOUS - TOTAL (Cat. 34-38)
PRIMES ET ACCESSOIRES EMIS	01	13 413	402 770	1 401	596	5 067		7 064
ANNULATIONS / CHARGE RISTOURNES	02	-145	-3 793	-5		-320		-325
PRIMES A EMETTRE NETTES CLOT.	03	-136	865	-9		-45		-54
PRIMES A EMETTRE NETTES OUV.	04	137	-1 292	8		57		65
. SOUS-TOTAL (PRIMES NETTES)	05	13 269	398 550	1 395	596	4 759	0	6 750
PROV.PRIMES NON ACQUISES CLOT.	06	-2 454	-61 926	-55				-55
PROV.PRIMES NON ACQUISES OUV.	07	2 452	64 165	58				58
. SOUS-TOTAL (PRIMES EXERCICE)	08	13 267	400 789	1 398	596	4 759	0	6 753
SINISTRES PAYES	10	-6 403	-257 559	-197	-676	-2 395		-3 268
VERS. PERIOD. DE RENTES PAYES	11		-5 521					0
RECOURS ENCAISSES	12	221	18 160		650	178		828
FRAIS DE GESTION SINISTRES	13	-445	-18 763	-13	-89	-173		-275
PROV. SINISTRES CLOTURE EX.	14	-9 016	-305 040	-106	-6 022	-36 623		-42 751
PROV. SINISTRES OUVERTURE EX.	15	8 703	322 862	252	6 924	34 889		42 065
PREVISION RECOURS CLOTURE EX.	16	32	15 910		1 110	110		1 220
PREVISION RECOURS OUVERTURE EX.	17	-20	-17 332		-1 463	-112		-1 575
AUTRES PROV. TECHN. CLOTURE	18		-99 201					0
AUTRES PROV. TECHN. OUVERTURE	19		88 274					0
PARTICIP. RESULTAT INCORPOREES	20							0
. SS-TOTAL (CHARGE PRESTATION)	21	-6 928	-258 210	-64	434	-4 126	0	-3 756
. PARTICIPATION AUX BENEFICES	30							
FRAIS D'ACQUISITION	31	-1 843	-55 769	-195	-83	-663	0	-941
FRAIS ADMIN. ET AUT. CH. TECH. NET	32	-461	-13 865	-49	-21	-165	0	-235
SUBVENTIONS D'EXPLOIT. RECUES	33	5	155	1	0	2		3
PRODUITS PLACEM. NETS CHARGES	34	103	4 584	2	65	459		526
INT. TECHNIQUES NETS CESSIONS	35							
. SOUS-TOTAL (PROD. FIN. NETS)	36	103	4 584	2	65	459	0	526
PRIMES CEDEES AUX REASSUREURS	37	-8 050	-163 007	-568	-197	-1 541		-2 306
PART REASS. DANS PREST. PAYEES	38	3 949	93 906	69	-7	724		786
PART REASS. PROV. TECHN. CLOTURE	39	5 763	201 006	70	1 553	11 021		12 644
PART REASS. PROV. TECHN. OUVERT.	40	-5 701	-211 083	-169	-1 768	-10 628		-12 565
PART REASS. PARTIC. RES. INCORP.	41							0
PART REASS. PARTIC. BENEFICES	42							0
COMMISSIONS RECUES DES REASS.	43	1 097	25 576	130	40	267		437
. SOUS-TOTAL (CHARGE REASSUR)	44	-2 942	-53 602	-468	-379	-157	0	-1 004
. RESULTAT TECHNIQUE	46	1 201	24 082	625	612	109	0	1 346
HORS-COMPTES								
PROV. PARTIC. BENEF. CLOTURE	47							
PROV. PARTIC. BENEF. OUVERTURE	48							
PART REASS. PROV. P.B. CLOTURE	49							
PART REASS. PROV. P.B. OVERT.	50							

LIBELLE LIGNE	RUB. MIN.	TOTAL DES AFFAIRES DIRECTES EN France	OPERATIONS EN LIBRE PRESTATION DE SERVICES	ACCEPTATIONS PAR UN ETABLISS. EN France	OPERATIONS DES SUCCU. ETABLIES DANS UN ETAT DE L'U.E.	OPERATIONS DES SUCCU. ETABLIES HORS D' UN ETAT DE L'U.E.	TOTAL GENERAL
PRIMES ET ACCESSOIRES EMIS	01	409 834		9 287			419 121
ANNULATIONS / CHARGE RISTOURNES	02	-4 118					-4 118
PRIMES A EMETTRE NETTES CLOT.	03	811		3 525			4 336
PRIMES A EMETTRE NETTES OUV.	04	-1 227		-2 554			-3 781
. SOUS-TOTAL (PRIMES NETTES)	05	405 300	0	10 258			415 558
PROV.PRIMES NON ACQUISES CLOT.	06	-61 981		0			-61 981
PROV.PRIMES NON ACQUISES OUV.	07	64 223		0			64 223
. SOUS-TOTAL (PRIMES EXERCICE)	08	407 542	0	10 258			417 800
SINISTRES PAYES	10	-260 827		-10 267			-271 094
VERS. PERIOD. DE RENTES PAYES	11	-5 521					-5 521
RECOURS ENCAISSES	12	18 988					18 988
FRAIS DE GESTION SINISTRES	13	-19 038					-19 038
PROV. SINISTRES CLOTURE EX.	14	-347 791		-22 698			-370 489
PROV. SINISTRES OUVERTURE EX.	15	364 927		22 209			387 136
PREVISION RECOURS CLOTURE EX.	16	17 130					17 130
PREVISION RECOURS OUVERTURE EX.	17	-18 907					-18 907
AUTRES PROV. TECHN. CLOTURE	18	-99 201		-272			-99 473
AUTRES PROV. TECHN. OUVERTURE	19	88 274		266			88 540
PARTICIP. RESULTAT INCORPOREES	20	0					0
. SS-TOTAL (CHARGE PRESTATION)	21	-261 966		-10 762			-272 728
. PARTICIPATION AUX BENEFICES	30						
FRAIS D'ACQUISITION	31	-56 710	0	-431			-57 141
FRAIS ADMIN. ET AUT. CH. TECH. NET	32	-14 100	0	-431			-14 531
SUBVENTIONS D'EXPLOIT. RECUES	33	158	0	0			158
PRODUITS PLACEM. NETS CHARGES	34	5 110		420			5 530
INT. TECHNIQUES NETS CESSIONS	35	0		0			0
. SOUS-TOTAL (PROD. FIN. NETS)	36	5 110		420			5 530
PRIMES CEDEES AUX REASSUREURS	37	-165 313		0			-165 313
PART REASS. DANS PREST. PAYEES	38	94 692		0			94 692
PART REASS. PROV. TECHN. CLOTURE	39	213 650		0			213 650
PART REASS. PROV. TECHN. OUVERT.	40	-223 648		0			-223 648
PART REASS. PARTIC. RES. INCORP.	41	0		0			0
PART REASS. PARTIC. BENEFICES	42	0		0			0
COMMISSIONS RECUES DES REASS.	43	26 013		0			26 013
. SOUS-TOTAL (CHARGE REASSUR)	44	-54 606	0	0			-54 606
. RESULTAT TECHNIQUE	46	25 428	0	-946			24 482
HORS-COMPTE							
PROV. PARTIC. BENEF. CLOTURE	47						
PROV. PARTIC. BENEF. OUVERTURE	48						
PART REASS. PROV. P.B. CLOTURE	49						
PART REASS. PROV. P.B. OVERT.	50						

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Sociétaires

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES NORD EST

2, Rue Léon Patoux
51686 REIMS CEDEX 2

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*PricewaterhouseCoopers Audit SA, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre Caisse sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note n°6.3 sur les « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calcul utilisés, au regard notamment de l'expérience de la Caisse, de son environnement réglementaire et économique ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités mentionnées au paragraphe 2 « Placements » dans la note n°6.3 sur les « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention des titres par votre Caisse Régionale et nous avons examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses de documentation préparées dans le cadre de celle-ci, ainsi que l'information donnée dans la note en annexe.

Nous avons par ailleurs examiné l'information fournie dans les annexes relatives aux placements financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 23 mars 2015

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Bénédicte Vignon

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux sociétaires

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES NORD EST

2, Rue Léon Patoux

51686 REIMS CEDEX 2

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 IV du Code des assurances, d'approuver ces conventions.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 322-57 du Code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit SA, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES NORD EST

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2014 - Page 2

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 322-57 du Code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention portant sur les dispositifs de sécurité et de solidarité conclue avec Groupama SA

Nature et objet :

Cette convention a pour objet de garantir les règles de sécurité de la gestion et l'équilibre économique et financier des Caisses Régionales et de Groupama SA ainsi que la solidarité des Caisses Régionales.

Elle porte sur :

- l'audit des opérations des Caisses Régionales,
- le fonds de solidarité des Caisses Régionales,
- la procédure d'avis du comité consultatif national pour la nomination des Directeurs généraux de Caisses Régionales.

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2014.

Contrat de licence de marque Groupama souscrit auprès de Groupama SA

Nature et objet :

Par ce contrat, GROUPAMA SA concède aux Caisses Régionales et aux Caisses Locales la licence non exclusive d'exploitation pour l'ensemble des services couverts par la marque GROUPAMA.

Ce contrat précise que la marque pourra être utilisée pour désigner les Caisses Régionales. Il a été conclu pour une durée de 5 ans renouvelable, qui à l'issue de cette période, sera reconduit par tacite reconduction par période de un an.

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2014.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 23 mars 2015

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Bénédicte Vignon

RAPPORT SUR LE CONTRÔLE INTERNE
Rapport Art. R.336-1 du Code des Assurances

Introduction : Présentation de GROUPAMA NORD-EST

GROUPAMA NORD-EST, dont le siège est situé 2 rue Léon Patoux, CS 90010 51686 REIMS Cedex 2, est une Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles, régie par le Code des Assurances et notamment les articles L.111-1, L.322-27, R.322-118 à 131 ainsi que par l'article L771-1 du Code Rural. La Caisse Régionale est administrée par son Conseil d'Administration composé de son Président et de 17 administrateurs issus de chaque département composant GROUPAMA NORD-EST et nommés conformément aux règles de fonctionnement de la Mutualité Agricole ainsi que de 2 administrateurs salariés.

A ses activités de réassurance non vie des 275 Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles domiciliées à l'intérieur du territoire de sa circonscription s'ajoutent :

- Des activités de souscription et gestion d'assurances de personnes pour le compte d'autres entités du Groupe, principalement en assurance vie pour le compte de Groupama Gan Vie.
- Des activités de commercialisation de produits bancaires et financiers pour le compte de GROUPAMA BANQUE.

Cette activité est exercée par le personnel de GROUPAMA NORD-EST titulaire d'une carte de démarchage via un Mandat d'Intermédiation des Opérations de Banque et des Services de Paiement signé entre la Caisse Régionale et GROUPAMA BANQUE. GROUPAMA NORD-EST est inscrite auprès de l'ORIAS sous le n°13003041 depuis le 29 avril 2013.

- Des activités de commercialisation de produits afin de couvrir les risques et besoins spécifiques de ses assurés pour le compte de :
 - GROUPAMA assurance crédit
 - GROUPAMA Epargne Salariale
 - GROUPAMA Protection Juridique
 - MUTUAIDE
 - COFINTEX
 - EXPERTISIMO

Le Conseil d'Administration de GROUPAMA NORD-EST a validé lors de la séance du 13 février 2015 le rapport requis par l'article R336-1 du code des assurances. Ce rapport décrit notamment le dispositif de contrôle interne en vigueur en 2014.

1. Travaux du Conseil et pouvoirs du Directeur Général

1.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises au cours de l'exercice 2014 : les 27 mars, 17 avril (élection du bureau), 13 juin, 10 octobre et 4 décembre. Le secrétariat du Conseil a été assuré par Mme Patricia LAVOCAT GONZALES Directeur Général de GROUPAMA NORD-EST. Conformément aux usages, les administrateurs sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion, un dossier préparatoire étant mis à disposition sur l'extranet des élus avant la tenue du Conseil.

Au cours de chacune des séances dudit conseil, il a été fait état des faits marquants intervenus depuis la précédente réunion, d'un compte-rendu sur l'activité et la politique de gestion financière mise en œuvre. Les données chiffrées significatives ont été communiquées aux membres du Conseil d'Administration. Sur l'ensemble de l'exercice, l'assiduité des membres du Conseil d'Administration a été de 90%. Les administrateurs de GROUPAMA NORD-EST ont décidé, lors du Conseil d'Administration du 14 octobre 2005, la création de 3 comités spécialisés dont chacun est composé de 6 administrateurs (un par Fédération) dont 2 Vice-Présidents de la Caisse Régionale.

Les missions de chaque Comité sont les suivantes :

2.1.1 Le Comité d'Audit et des Comptes :

- Examen des projets de compte sociaux et de la contribution aux comptes combinés qui doivent être soumis au Conseil en vue de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliquées.
- Sélection des commissaires aux comptes, avis sur leur rémunération, examen de leur programme de travail, contrôle de leur indépendance.
- Examen des travaux et conclusions des audits internes comme externes et suivi des plans d'actions de mise en œuvre des recommandations.
- Examen du rapport annuel sur le contrôle interne.
- Examen du rapport extra financier.
- Examen du rapport ORSA.
- Examen des indicateurs de solvabilité.
- Examen de la gestion financière.
- Examen de la politique des risques et du reporting du comité des risques.
- Revue des documents comptables et financiers et des communications faites par la Caisse Régionale sur ces thèmes.

2.1.2 Le Comité des Rémunérations :

- Propositions relatives à la rémunération des mandataires sociaux.
- Examen des propositions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités.
- Evaluation annuelle du mode de fonctionnement du Conseil d'Administration et communication des conclusions au Conseil d'Administration.
- Evaluation de l'action du Conseil d'Administration en matière de gouvernance des risques.
- Identification des compétences nécessaires des administrateurs et proposition des formations à la maîtrise des risques.
- Analyse des délégations de pouvoirs et des risques transports des dirigeants.

2.1.3 Le Comité des Conventions :

- Analyse des conventions intervenant directement ou par personne interposée entre GROUPAMA NORD-EST et ses mandataires sociaux, y compris les conventions auxquelles un mandataire social est indirectement intéressé.
- Analyse des modalités d'application des Conventions de Réassurance intervenant entre Groupama SA, la Caisse Régionale et les Caisses Locales.
- Analyse des conditions de sous-traitance d'activités.
- Examen de la conformité (LAB-FT, CNIL, protection du consommateur, etc...).
- Compte rendu au Conseil d'Administration de l'évolution éventuelle de ces conventions.

Chacun de ces comités s'est réuni une première fois au cours du dernier trimestre 2005 et a désigné son Président qui a en charge de restituer les travaux de ces Comités au Conseil d'Administration.

Chacun de ces comités se réunit une à deux fois par an et a présenté au Conseil d'Administration son rapport d'activité pour l'exercice 2014 (voir annexes 3.2 à 3.4).

Les comptes de l'exercice 2014 ont été présentés aux membres du Conseil d'Administration de GROUPAMA NORD-EST par son Directeur Finance et Systèmes d'Information, le 13 février 2015, sur la base des documents suivants :

- Les tableaux comptables réglementaires
- L'annexe aux comptes
- Le rapport de solvabilité
- La proposition d'affectation du résultat à présenter à l'Assemblée Générale

Ces documents, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes, ont été adressés préalablement aux administrateurs afin de permettre au Conseil d'Administration d'exercer son contrôle.

Le texte des résolutions de l'Assemblée Générale qui doit se tenir le 17 avril 2015 a été approuvé par le Conseil d'Administration du 13 février 2015.

1.2 Limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration a confié les pouvoirs suivants à sa **Présidente, Madame Annie BOCQUET** :

- Organiser et diriger les travaux du Conseil d'Administration et rendre compte de ces travaux lors de l'Assemblée Générale annuelle.
- Veiller au bon fonctionnement des organes de la Caisse Régionale et s'assurer, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

GROUPAMA NORD-EST est dirigé par sa Direction Générale composée des membres suivants :

- **Le Directeur Général, Madame Patricia LAVOCAT GONZALES**, nommé par le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Caisse Régionale.
 - Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social de l'entreprise et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.
 - Il représente la Caisse Régionale dans tous ses rapports avec les tiers.
 - Le Directeur Général est responsable civilement et pénalement des actes de sa gestion, conformément aux dispositions législatives en vigueur.
- **Les Directeurs du Siège Régional et des Etablissements**, nommés par le Directeur Général et auxquels il délègue des missions spécifiques et des responsabilités particulières en fonction de leur domaine d'activités.

L'organigramme fonctionnel de l'entreprise est présenté en annexe 3.5.

2. Description du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne au sein du Groupe, auquel appartient GROUPAMA NORD-EST, vise à sécuriser :

- La bonne application de la stratégie du Groupe et l'atteinte de ses objectifs opérationnels, économiques et financiers.
- Le bon respect des dispositions propres aux activités financières, bancaires et d'assurance,
 - Qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques (conformité externe),
 - Qu'il s'agisse d'instructions internes de type règlement intérieur, charte, circulaire, guide de bonnes pratiques (conformité interne).

Le contrôle interne de GROUPAMA NORD-EST s'inscrit ainsi dans le cadre du contrôle interne du Groupe, dont l'organisation et les principes sont définis dans la charte de contrôle interne, mise à jour en 2009 et jointe en annexe 3.6 au présent rapport.

Comme dans chaque entreprise du Groupe, le dispositif de contrôle interne de GROUPAMA NORD-EST se décompose en :

- un environnement constituant le cadre général permettant à la société de gérer ses risques et définir ses mesures de contrôle
- un ensemble d'outils et procédures relatifs à l'identification, à l'évaluation et au contrôle des risques, et un ensemble organisé de procédures de reporting visant à permettre à la Direction de GROUPAMA NORD-EST de connaître en permanence l'évolution de l'exposition aux risques et l'efficacité des mesures de contrôle en place.

2.1 L'organisation générale du contrôle interne de GROUPAMA NORD-EST

2.1.1 Les objectifs, la méthodologie et la position du contrôle interne au sein de l'entreprise

Les objectifs, la méthodologie et les principes d'organisation du contrôle interne au sein de l'entreprise sont mis en application par GROUPAMA NORD-EST selon les termes de la charte de contrôle interne du Groupe.

Le contrôle interne mis en place par GROUPAMA NORD-EST s'exerce dans le cadre suivant :

- Un engagement du management et une implication de tous les collaborateurs
- Les Directions fonctionnelles du siège régional sont propriétaires des risques, et elles déclinent et supervisent les aspects opérationnels des contrôles internes de 1^{er} et 2^{ème} niveaux.
- Les procédures de contrôle interne s'appuient notamment sur les éléments formalisés suivants :
 - définition de la politique de l'entité dans son domaine d'activités, et de son articulation avec la politique générale du Groupe
 - traduction de cette politique à moyen terme dans une planification pluriannuelle et à court terme dans une budgétisation annuelle en cohérence avec la planification stratégique
 - définition des objectifs et des instruments de mesure qui permettent d'en évaluer la réalisation et le suivi par le biais des plans « métier »
 - recueil des procédures en vigueur, ainsi qu'un descriptif général de leurs objets et interrelations
 - organigramme fonctionnel à jour, qui récapitule les missions de l'entité et son organisation
 - définition des postes de travail et des compétences requises pour la tenue du poste qui inclut les niveaux de délégation et les responsabilités s'y rattachant en terme de missions et d'obligation de rendre compte.
- La réalisation et l'optimisation des opérations
 - Les procédures de contrôle interne mises en place consistent essentiellement dans des contrôles opérationnels, des contrôles managériaux, des contrôles de niveaux 2, des dispositifs de maîtrise de risque automatiques, et des tests de contrôle. Ces procédures permettent notamment la mise en œuvre, pour la maîtrise des risques majeurs propres aux activités de l'entreprise, de processus de contrôle comme la surveillance des ratios sinistres à cotisations, la vérification permanente de l'application des règles de souscription ou de gestion sinistres. En outre l'intégralité des portefeuilles d'assurance couverts par GROUPAMA NORD-EST bénéficie d'un programme de réassurance automatique auprès de Groupama SA, selon les conditions définies dans la Convention de Réassurance entre les Caisses Régionales et Groupama SA.

- L'activité bancaire fait l'objet d'un dispositif de contrôle interne spécifique conforme à la réglementation bancaire, selon un plan triennal qui comporte en particulier un rapport d'audit annuel adressé à Groupama Banque.
- L'activité d'assurance vie fait l'objet d'un dispositif de contrôle interne comportant notamment un reporting à la Direction Contrôle Conformité et Gestions des Risques de Groupama Gan Vie.
- Le contrôle interne des fonctions confiées à d'autres entités fait partie des prestations garanties par lesdites entités, au titre de leurs mandats ou délégations.
- L'Audit Interne, composé d'un responsable, est rattaché au Directeur Général. Le Responsable de l'Audit Interne conduit en toute indépendance ses missions de contrôle des activités de GROUPAMA NORD-EST, de ses filiales et des Caisses Locales qui lui sont rattachées.

Au cours de l'exercice 2014, les missions de l'audit interne de la Caisse Régionale ont porté sur :

- Fin des travaux d'audit sur l'analyse et le pilotage des activités au travers des Tableaux de Bord,
 - Plan d'actions suite Audit Groupe transversal sur la souscription et la surveillance des risques Entreprises,
 - Analyse transverse Groupe sur les Comités des Conseils d'Administration,
 - Audit pour Groupama Gan Vie sur les habilitations et les dérogations,
 - Audit pour Groupama Gan Vie sur la gestion des prestations épargne,
 - Audit Groupe transverse sur le traitement des réclamations,
 - Audit Groupe transverse sur le dispositif de lutte contre la fraude à l'assurance,
 - Audit interne sur l'intégration et la formation des commerciaux.
- La fonction Risques, Contrôle Interne et Conformité, composée d'un responsable et de trois collaborateurs est rattachée au Directeur Finance et Systèmes d'Information.
Le Responsable Risques, Contrôle Interne et Conformité a en charge la fonction de « Correspondant Risques, Contrôle Interne et Conformité » auprès de la Direction Contrôle Interne et Risques Groupe de Groupama S.A., de la Direction de l'Inspection de Groupama Banque et de la Direction Contrôle Conformité et gestions des Risques de Groupama Gan Vie.
 - Participation aux ateliers du Groupe relatifs au pilier 2 de Solvabilité II.
 - Coordination de la démarche de management des Risques : travaux avec les propriétaires des risques, les entretiens des collaborateurs par les managers, les contrôles de 1^{er} et 2^{ème} niveaux, le reporting des synthèses et plans d'actions sur les axes prioritaires, la préparation des Comités des Risques.
 - Participation aux travaux du Groupe concernant la « Lutte Anti-blanchiment – Anti-terrorisme ».
 - Rédaction de la politique des risques et de la cartographie des risques et des fiches de risques.
 - Activités de Correspondant Relais Informatique et Libertés : formation, contrôles et corrections des commentaires libres, diffusion d'articles de sensibilisation sur l'intranet,...
 - Mise en place des comités des risques spécialisés : Comité des Risques d'assurance, Comité des Risques Financiers, Comité des Risques Opérationnels.
 - Elaboration des cartographies des process et des fiches descriptives de contrôles permanents avec les propriétaires de risques et les propriétaires de process.

2.1.2 L'indépendance et l'efficacité du contrôle interne

Le Responsable de l'Audit Interne, rattaché à la Direction Générale est indépendant des différentes Directions de GROUPAMA NORD-EST.

Le Responsable Risques, Contrôle Interne et Conformité pilote les travaux des propriétaires des risques pour le déploiement du management des risques, et s'assure notamment de la cohérence et de l'adéquation avec la démarche du Groupe.

Le Responsable Risques, Contrôle Interne et Conformité, rattaché au Directeur Finance et Systèmes d'Information, dispose d'un accès direct au Directeur Général.

La mise en œuvre de la démarche du management des risques, du contrôle interne ainsi que les missions réalisées par l'audit interne en 2014 ont été présentées au Comité d'Audit et des Comptes.

L'efficacité de la démarche repose sur son application aussi exhaustive que possible à l'ensemble des fonctions de l'entreprise, sur la base d'une méthodologie structurée, et sur la mise en œuvre de plans d'actions visant à traiter les insuffisances éventuellement décelées.

Le Responsable de l'Audit Interne réalise les missions validées par la Direction Générale, et définies par celle-ci dans un plan d'audit annuel en concertation avec la Direction de l'Audit Général Groupe. Chaque mission d'audit amène à examiner la situation du contrôle interne dans le domaine audité. Elle fait l'objet d'un rapport présentant les constats, conclusions et recommandations à la Direction Générale et au Comité d'Audit et des Comptes.

2.1.3 La compétence et l'expérience des équipes

Le contrôle interne mis en œuvre à GROUPAMA NORD-EST s'appuie sur un engagement du management et une implication de tous les collaborateurs. Des contrôles internes de 2ème niveau sont réalisés par les propriétaires des risques.

Le Responsable Risques, Contrôle Interne et Conformité, qui a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2011, vérifie l'efficacité et l'articulation entre les contrôles de 1^{er} et 2^{ème} niveaux, il coordonne les travaux du Comité des Risques qui s'est réuni 3 fois en 2014 et des comités des risques spécialisés (Assurance, Financiers et opérationnels).

Dans le cadre de son développement de compétences, il a participé à la formation de l'AMRAE sur le thème « Posture du Risk Manager » et aux Groupes de travail des Responsables Risques et Contrôle Interne du Groupe.

Le Responsable de l'Audit Interne, qui a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2007, poursuit également le développement de ses compétences avec en 2014 la prise en compte et la participation aux actions et informations dispensées par l'IFACI dont il est membre, et par sa participation aux Conventions et Groupes de Travail des Auditeurs du Groupe dans le cadre de l'animation de la ligne fonctionnelle Audit Groupe.

Ils ont tous les deux participé à la conférence IFACI sur le thème « Audit, Risques, Contrôle : des synergies au service de la performance durable.

2.1.4 Le suivi des recommandations

Le Responsable de l'Audit interne a en charge de vérifier la bonne application, par les différents acteurs concernés, des recommandations émises et la réalisation des plans d'actions.

Pour cela, il met à jour un suivi général des missions d'audit qui reprend l'état d'avancement des recommandations et des plans d'actions de toutes les missions d'audit interne réalisées par GROUPAMA NORD-EST, mais également les missions d'audit ou de contrôle réalisées par l'Audit Général Groupe, Groupama Banque, Groupama Gan Vie, les missions d'intérim des Commissaires aux comptes, les contrôles externes.

Ce suivi est systématiquement présenté à chaque Comité d'Audit et des Comptes et à chaque Comité des Risques. Il est également partagé avec la Direction de l'Audit Général Groupe dans le cadre d'un reporting semestriel.

2.2 Les procédures de contrôle interne au sein de GROUPAMA NORD EST

2.2.1 Les procédures permettant de vérifier que les activités de l'entreprise sont menées selon les politiques et stratégies établies par les organes dirigeants

La stratégie de GROUPAMA NORD-EST se définit dans le cadre du processus Groupe de Planification Stratégique Opérationnelle (« P.S.O. »).

Le Groupe a entrepris une démarche de PSO actualisée qui vise à effectuer chaque année des prévisions glissantes sur trois ans (2015-2017 actuellement) afin de prendre en compte les évolutions constatées des résultats de l'entreprise ainsi que les nouveaux projets.

Ce processus s'articule autour de différentes phases :

- un cadrage préalable par les instances dirigeantes du Groupe des axes stratégiques à partir des diagnostics stratégiques établis par les directions métiers de Groupama S.A.
- l'élaboration des P.S.O. Métiers :
 - la formalisation qualitative des ambitions stratégiques,
 - le chiffrage en plans d'affaires qui incluent les grands indicateurs de performance pour le segment métier considéré et les résultats et les objectifs recherchés,
 - la définition des plans opérationnels nationaux (schéma cible, acteurs opérationnels concernés, points clefs du programme, plan de réalisation par les entités concernées, investissements nécessaires, calendrier de réalisation).
- Les hypothèses et données retenues par les directions « siège » de GROUPAMA NORD-EST sont centralisées à la Direction Finance et Systèmes d'Information. Les comptes de résultats prévisionnels métiers sont élaborés à l'aide d'un outil de simulation mis à la disposition des caisses régionales par Groupama SA.
- La vision des résultats par métier est complétée par la réalisation de comptes de résultat classiques dont l'objectif est de vérifier que les hypothèses de travail permettent à GROUPAMA NORD-EST d'atteindre le niveau de résultat attendu. En particulier la contribution prévisionnelle aux comptes combinés du Groupe nécessite l'application de l'ensemble des retraitements relevant des normes.
- Une première version (V0) de ces comptes de résultats prévisionnels de l'année 2014 et de la période 2015-2017 est présentée dans les instances de GROUPAMA NORD-EST. Elle sert de support aux échanges avec les directions métiers de Groupama SA et le Contrôle de Gestion du Groupe. Ces échanges intitulés « dialogues » permettent de confronter les visions sur les différents marchés et d'enrichir les approches par des données et des visions externes (benchmark) et internes.
- Une version (V1) de l'ensemble des comptes prévisionnels est ensuite réalisée afin de prendre en compte les éléments issus des « dialogues » ainsi que les ajustements internes. A l'issue du processus, la version définitive fait l'objet d'une communication interne à GROUPAMA NORD-EST et à Groupama SA.

2.2.2 Les procédures permettant de vérifier la conformité des opérations d'assurance aux dispositions législatives et réglementaires

Les procédures de contrôle interne dédiées à la conformité de l'ensemble des opérations de GROUPAMA NORD-EST consistent dans :

- les procédures du contrôle interne assumé par la Direction Institutionnel et Communication dans le cadre de la gestion juridique institutionnelle,
- les procédures de contrôle interne mises en place par la Direction des Ressources Humaines relatives à l'application du droit du Travail,
- la vérification permanente de l'application des dispositions du code des assurances par l'ensemble des responsables en charge des activités commerciales, techniques, de souscription, de gestion sinistres, de comptabilisation, et par la Direction Finance et Systèmes d'information en matière de gestion des placements.

2.2.3.1 Organisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

➤ Au niveau du Groupe

La Direction Juridique Groupe (Secrétariat Général), en liaison avec la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe, a pour mission de contribuer à la conformité des entreprises concernées du groupe à leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT). Elle s'appuie sur un réseau de responsables désignés dans les caisses régionales et les filiales d'assurance (en France et à l'international), de banque et de gestion d'actifs. Ainsi, la Direction Juridique Groupe :

- surveille l'évolution des dispositions réglementaires et professionnelles en la matière et fournit un support et une assistance aux entités concernées du groupe dans l'élaboration de leur dispositif ;
- favorise l'harmonisation et la cohérence des procédures, la diffusion des bonnes pratiques et les échanges inter-domaines, notamment au travers de réunions périodiques, de communications régulières sur les évolutions réglementaires et d'un bulletin d'information ;
- présente un tableau de bord semestriel à la Direction Générale et élabore un rapport annuel au conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du groupe ;
- assure le pilotage de divers projets informatiques visant à doter les entreprises concernées du groupe de dispositifs permettant d'automatiser la vigilance requise par la loi ;
- assure le pilotage de la mise en place de bagages de formation dédiés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Cette organisation est complétée depuis 2013 par la mise en place :

- d'un " Comité d'orientation et de suivi " de la LAB/FT dont l'objet principal est de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine et de gagner en cohérence ;
- d'une charte d'organisation de la LAB/FT dans le groupe qui définit les rôles et responsabilités des différents acteurs au niveau du groupe et au niveau de chaque entreprise opérationnelle assujettie, décrit le dispositif mis en place en matière d'information et de formation des personnels, détermine les modalités d'échanges d'informations nécessaires à l'exercice de la vigilance et précise le dispositif applicable en matière de suivi des risques et de contrôle.

➤ Au niveau de GROUPAMA NORD-EST

GROUPAMA NORD-EST a nommé un Responsable Lutte Anti Blanchiment et un Correspondant Lutte Anti Blanchiment pour l'ensemble de ses activités. Ils réalisent leurs missions en relation avec la Direction de l'Inspection de Groupama Banque et avec la Direction Contrôle Conformité de Groupama Gan Vie.

Le Responsable Lutte Anti Blanchiment est par ailleurs Responsable Risques, Contrôle Interne et Conformité et Correspondant Relais Informatiques et Libertés. Il dépend du Directeur Finance et Systèmes d'information.

Le Correspondant Lutte Anti Blanchiment est, depuis juillet 2014, par ailleurs Contrôleur Vie. Il dépend du Responsable Risques, Contrôle Interne et Conformité.

Ces deux personnes sont identifiées comme déclarant et correspondant auprès de TRACFIN. Le dispositif mis en place au sein de la Caisse en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux fait l'objet d'un reporting présenté au Comité des Conventions et relayé auprès du Conseil d'Administration.

2.2.3.2 Actions menées en matière de conformité au sein de GROUPAMA NORD-EST

En matière de secret bancaire, GROUPAMA NORD-EST a intégré dans son Règlement Intérieur ayant pris effet le 01/04/2004, l'article 9 relatif au « secret professionnel, secret bancaire, secret médical et principe général de confidentialité » y afférant

diffusé par le Groupe en concertation avec Groupama Banque. En Novembre 2009 une charte éthique a été annexée au règlement intérieur.

Dans le cadre de la Convention Belorgey, pour l'application des recommandations du Code de Bonne Conduite, GROUPAMA NORD-EST a mis en œuvre les mesures adéquates, visant à assurer la sécurisation des données relatives à l'état de santé de ses assurés et proposant.

En 2011, GROUPAMA NORD-EST a mis en place un bagage spécifique de formation à la conformité à destination des nouveaux conseillers commerciaux. Cette formation couvre la déontologie, la conformité des opérations d'assurance et de banque (confidentialité, secret professionnel, formalisme, ...), la conformité Informatique et Libertés ainsi que la conformité Lutte anti blanchiment et financement du terrorisme. Cette formation s'est poursuivie depuis chaque année sur tous les nouveaux conseillers commerciaux (soit 76 collaborateurs en 2014).

Un support de « formation » CNIL a été mis en place et déployé, en présentiel, à l'ensemble du réseau commercial et à une grande partie des services internes (agences Production, pôle sinistres, plateforme téléphonique, moyens généraux, institutionnel, comptabilité, ...). A ce jour, plus de 700 collaborateurs ont suivi ce bagage qui rappelle notamment les 8 principes de base et les règles d'interdiction de la collecte des données.

GROUPAMA NORD-EST a également mis en place la formation déontologie sur l'ensemble de la population commerciale.

- **Conformité Vie-Banque**

La fiche conformité Vie a été mise à jour avec l'intégration des nouvelles règles concernant les enfants mineurs et la nouvelle réglementation concernant la Carte Nationale d'Identité.

- **Conformité LAB-FT IARD**

Un travail de sensibilisation et d'information a été réalisé au cours de l'année 2014 par des formations (cycle nouveaux commerciaux,...) et la participation à des réunions d'équipe qui a amené une prise de conscience de la culture des risques LAB/FT et une augmentation des alertes sur des dossiers IARD.

Ainsi, des dossiers portant une incohérence particulière sont portés à la connaissance du Responsable LAB FT pour analyse.

Un travail de coopération avec la Direction Assurance et particulièrement son responsable Fraude, permet l'étude de dossiers sensibles.

- **Vigilance LAB-FT – Traitement des alertes**

Ce sont 16 alertes qui ont été analysées et qui ont donné lieu à 4 déclarations de soupçon.

- **Actions de formation et d'information réalisées**

Les formations de sensibilisation LAB FT et déontologie sont réalisées sous forme de e-learning (bagage de sensibilisation groupe) :

- 96% des collaborateurs de nos effectifs concernés par la formation LAB FT ont suivi et réussi la formation, soit près de 1 060 collaborateurs.
- Plus de 86% des collaborateurs de nos effectifs concernés (réseau commercial) par la formation déontologie ont suivi et réussi la formation soit 525 collaborateurs.

En parallèle des actions d'information (articles) via l'intranet de GROUPAMA NORD-EST, déployées tout au long de l'année, des actions de formation en présentiel ont été réalisées, ainsi que l'animation de réunions d'équipes.

- **Plan d'informatisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme**

- **Au niveau du Groupe**

Groupama SA poursuit les actions engagées depuis 2010 visant à doter les entreprises concernées du groupe d'outils permettant d'automatiser, de fiabiliser et de tracer les opérations de surveillance auxquelles elles sont tenues par la réglementation et de répondre aux attentes de l'ACPR.

La période sous revue a en particulier été marquée par la mise en production de l'outil Vigiprofil dans les activités de vie/épargne du groupe.

> Profilage de la relation client : Vigiprofil

Vigiprofil, outil développé sur la base d'un progiciel acquis par le groupe en 2011, a pour fonctionnalité principale de détecter les opérations ou comportements atypiques pouvant générer un soupçon de blanchiment en assurance vie/épargne et en banque (périmètre " France ").

Cet outil permet de :

- Déterminer des profils de risque des clients en fonction de critères et de cotations préalablement définis à partir d'une cartographie des risques :
- Paramétrer des scénarios de surveillance tenant compte notamment de la typologie des clients, du canal de distribution, des opérations comptabilisées, des évènements de gestion.

Ces scénarios déclenchent des alertes, consolidées par client, qui permettent ensuite d'analyser les comportements ou opérations atypiques et de qualifier les opérations à risque.

Le déploiement de l'outil a été structuré en deux lots distincts :

- " Lot 1 " : destiné à l'activité bancaire du groupe et aux fonctionnalités communes et transverses. Il comporte 35 scénarios de surveillance et est opérationnel depuis début 2013.
- " Lot 1 Bis " : destiné à l'activité vie/épargne du groupe, mis en production fin avril 2014 pour un premier périmètre de scénarios. Il est opérationnel depuis mai 2014 avec 15 scénarios activés et un objectif de 25 scénarios actifs en 2015.

Les profils de risque et les scénarios de surveillance ont été élaborés en concertation avec Groupama Banque et Groupama Gan Vie. Des entités partenaires (caisses régionales et Gan Patrimoine) ont été associées aux travaux de mise en production. D'importantes actions de formation, pilotées par la Direction Juridique Groupe et Groupama Gan Vie, ont également été mises en œuvre auprès des futurs utilisateurs de l'outil.

A ce jour, 65 utilisateurs sont habilités à utiliser Vigiprofil au sein du groupe.

> Détection et traitement des listes de personnes sensibles : Vigiliste

Vigiliste a pour finalité la détection et le traitement des personnes et entités considérées comme « sensibles » par la réglementation.

Il permet de détecter dans les fichiers clients :

- d'une part, les personnes figurant sur les listes de terroristes ou établies dans des pays soumis à des sanctions internationales ou considérés au niveau international comme étant à risque ou non coopératifs ;
- d'autre part, les « personnes politiquement exposées » étrangères (« PPE »), c'est-à-dire des personnes exerçant dans un autre état que la France certaines fonctions politiques, administratives ou juridictionnelles jugées à risque en matière de corruption, leurs proches et les personnes qui leur sont étroitement associées.

Vigiliste est à la disposition de toutes les entreprises concernées du groupe selon les modalités suivantes :

- Sur le périmètre « France » : détection automatisée pour toutes les entreprises utilisant la fonctionnalité de rapprochement automatique (accès sécurisé) avec un accès manuel pour des contrôles unitaires pour tous les utilisateurs (accès libre),

- Sur le périmètre « International » : en complément de l'accès direct à la base Dow Jones Factiva, choix de certaines filiales d'utiliser Vigiliste pour une détection automatisée dans leurs bases clients.

➤ **Base de stockage à accès sécurisé des déclarations de soupçon groupe : VIGIDS**

Vigids est la base unique des déclarations de soupçon du groupe permettant aux déclarants/correspondants Tracfin de Groupama Gan Vie et Groupama Banque de stocker et consulter les déclarations de soupçon de leur entité de manière sécurisée. Des évolutions de l'outil sont en cours pour une mise en production prévue en 2015 afin :

- d'élargir son accès aux caisses régionales et aux filiales « Gan »,
- de développer de nouvelles fonctionnalités permettant un suivi des déclarations de soupçon et des dossiers de mise sous surveillance à l'égard des clients communs.

• **Au niveau de GROUPAMA NORD-EST**

En 2010 GROUPAMA NORD-EST a mis en production l'application du Groupe (Vigiliste) destinée à la détection et au suivi des « personnes sensibles » (Terroristes, Personnes Politiquement Exposées et Pays soumis à des sanctions internationales).

13 détections ont été traitées en 2014.

A réception de chaque dossier LAB/FT ou alerte faisant l'objet d'une analyse, cette application est consultée.

Depuis mai 2014 GROUPAMA NORD-EST a mis en production l'application du Groupe (Vigiprofil) destinée à la détection des opérations ou comportements atypiques de nos clients Vie.

63 alertes ont été traitées en 2014.

➤ **Déclarations de soupçon : bilan 2014**

Une vigilance est menée conjointement avec Groupama Gan Vie et Groupama Banque sur la partie Vie et Banque.

Les études menées à partir des alertes IARD et des analyses des dossiers Vie Banque ont permis de placer 43 clients en vigilance, dont 5 ont fait l'objet d'une déclaration de soupçon.

2012	2013	2014
1	6	5

2.2.3.3 Actions menées en matière de contrôle

➤ **Au niveau du Groupe**

Le risque lié à la LAB/FT est piloté par le Secrétariat Général – Direction Juridique Groupe de Groupama SA et suivi par la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe au moyen d'un tableau de bord et d'une fiche de risque régulièrement actualisés.

Il fait l'objet de points de situation réguliers dans le cadre du Comité des risques opérationnels groupe et une fois par an devant le Comité de Direction Générale de Groupama SA. En outre, le rapport sur le contrôle interne, présenté annuellement au conseil d'administration de Groupama SA, inclus dans le document de référence, présente le dispositif mis en place au niveau groupe.

➤ **Au niveau de GROUPAMA NORD-EST**

Le risque lié à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est coordonnée par le Responsable Risques, Contrôle Interne et Conformité et fait l'objet de points de situation réguliers dans le cadre des comités des risques opérationnels de GROUPAMA NORD-EST.

Le contrôle permanent LAB/FT au sein de GROUPAMA NORD-EST est réalisé par l'équipe Risques, Contrôle Interne et Conformité.

Les contrôles sont réalisés sur la base :

- De requêtes de Groupama Gan Vie (E2L, T3L, E3L, G4L,...),
- Des alertes Vigiprofil remontées suite à l'intégration des scénari,
- D'une requête GROUPAMA NORD-EST sur l'entrée de fonds vie par le biais des chèques de banque,
- Des demandes d'accords préalables faites par le réseau commercial selon la nature de l'opération et/ou le profil client conformément à la fiche conformité (procédure Groupama Gan Vie et GROUPAMA NORD-EST),

En cas d'oubli de la demande d'accord préalable par le réseau commercial, le pôle vie met le dossier en non-conforme et le retourne au réseau commercial,

- Des demandes d'accord préalables du pôle vie sur virement de prestation à l'étranger (procédure Groupama Gan Vie).

Les demandes d'accord préalables sont validées soit par le Responsable Lutte Anti Blanchiment soit par le Correspondant Lutte Anti Blanchiment.

Dès lors qu'un dossier est examiné dans le cadre de la LAB/FT (256 dossiers examinés en 2014), il fait l'objet :

- D'une analyse de toutes les pièces présentes (en cas d'insuffisance de pièces, celles-ci sont réclamées au client par le biais du réseau commercial),
- D'une recherche Vigiliste,
- De la cartographie, classification du risque,
- D'une analyse de l'historique client et de son environnement (informations GRC).

2.2.3.4 Evolutions réglementaires et professionnelles

➤ Modifications du code monétaire et financier :

La loi du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires a créé, à côté de la déclaration de soupçon, une « communication systématique d'informations – COSI », qui concernera certaines opérations présentant un risque élevé de blanchiment : dépôts et retraits d'espèces, virements étrangers via des pays à risque, bons de capitalisation anonymes, opérations faisant intervenir des trusts et des fiducies. Ces opérations seront déclarées systématiquement à Tracfin sous forme de transmission périodique de fichiers informatiques via la plateforme de Tracfin Ermès. Des décrets à venir viendront préciser les critères de mise en œuvre, qui font actuellement l'objet d'une concertation de place.

➤ Lignes directrices de l'ACPR relatives à la gestion de fortune

L'ACPR a publié le 14 mars 2014 de nouvelles lignes directrices en matière de gestion de fortune, qui concernent le secteur de la banque mais également celui de l'assurance.

La gestion de fortune est définie comme une prestation de services de nature bancaire, financière ou d'assurance, caractérisée par la gestion d'un patrimoine d'un client supérieur à certain seuil et une offre de services, de produits ou de conseils spécifiques, non proposée à l'ensemble de la clientèle.

Les produits ou services entrant dans cette définition doivent donner lieu à une évaluation spécifique du risque de blanchiment et à la mise en œuvre de mesures de vigilance renforcée en matière de connaissance du client et de suivi de la relation d'affaires.

Des travaux sont en cours en vue de déterminer au niveau de la profession des critères communs (seuil, caractéristiques des produits et des services).

➤ Révision des lignes directrices de l'ACPR et des principes sectoriels « Assurance » et projet de nouvelles lignes directrices

Des travaux de révision des principes d'application sectoriels (« PAS ») ont été lancés en 2013 en concertation avec les professionnels du secteur.

Les principaux objectifs de l'ACPR sont la mise à jour des « PAS », la réorganisation des thèmes abordés et la création d'une fiche dédiée à l'assurance de dommages.

Les « PAS » révisés seront pris en compte dans les procédures des entreprises du groupe au cours de l'année 2015.

2.3 Le contrôle de la gestion des placements et le suivi des opérations financières

2.3.1 L'organisation de la gestion des actifs

La gestion des actifs est majoritairement déléguée par le Directeur Général de GROUPAMA NORD-EST aux gestionnaires d'actifs suivants :

- GROUPAMA ASSET MANAGEMENT (GAM) pour les valeurs mobilières cotées (actions et produits de taux)
- GROUPAMA IMMOBILIER pour 2 immeubles situés à Paris. Les autres investissements immobiliers sont gérés en direct par la Direction Finance et Systèmes d'information de GROUPAMA NORD-EST.

Ces délégations de gestion sont formalisées dans le cadre de mandats signés par le Directeur Général de GROUPAMA NORD-EST. Les gestionnaires mandatés effectuent un reporting régulier de leurs activités de gestion, indiquant notamment leurs procédures de mesure, d'évaluation et de contrôle des placements.

GROUPAMA NORD-EST travaille également avec d'autres gérants d'actifs au travers d'OPCVM actions ou obligations. Ces gérants réalisent également des reporting réguliers de leurs activités.

Les autres placements immobiliers sont gérés par des équipes dédiées au sein de l'entreprise, sous la responsabilité du Directeur Finance et Systèmes d'Information. Leur gestion fait l'objet de suivis réguliers notamment lors des comités des risques financiers.

2.3.2 Les méthodes utilisées pour assurer l'évaluation et le contrôle des placements

Les placements mobiliers sont comptabilisés à l'aide de l'outil CHORUS, qui permet l'enregistrement de tous les mouvements conformément à l'application des règles comptables des placements. L'outil fournit les informations nécessaires à l'élaboration des états financiers réglementaires relatifs aux placements. En particulier les valorisations des valeurs mobilières sont récupérées automatiquement par CHORUS au travers de la plateforme Fininfo.

Les actifs de placement font mensuellement l'objet d'un rapprochement bancaire.

2.3.3 Le suivi des opérations sur instruments financiers à terme

Les instruments dérivés sont détenus par GROUPAMA NORD-EST au travers de certaines de ses détentions en OPCVM. Notamment en 2014, une couverture partielle de son exposition actions a été mise en place en achetant des couvertures optionnelles au sein d'un OPCVM dédié. Le comité des risques financier est régulièrement informé des valorisations de ces couvertures.

2.3.4 L'appréciation des performances et des marges des intermédiaires financiers utilisés

Pour la partie de la gestion des placements effectuée sous mandat, la société Groupama Asset Management, mandatée par GROUPAMA NORD-EST pour la gestion des placements, fournit chaque année à la Direction Finance et Systèmes d'Information de GROUPAMA NORD-EST un rapport sur l'appréciation des performances et des marges des intermédiaires financiers utilisés.

Des reportings mensuels de l'ensemble des sociétés de gestion sont transmis à la Direction Finance et Systèmes d'Information.

Un tableau de bord général est élaboré chaque mois par la Direction Finance et Systèmes d'information de GROUPAMA NORD-EST.

2.4 Le dispositif interne de contrôle de la gestion des placements

Incluant la répartition interne des responsabilités au sein du personnel, les personnes chargées d'effectuer les transactions ne pouvant être également chargées de leur suivi, les délégations de pouvoir, la diffusion de l'information, les procédures internes de contrôle ou d'audit

2.4.1 Séparation des tâches entre les acteurs du processus de gestion des placements

Le processus de gestion des placements repose sur une stricte séparation des tâches entre les entités impliquées : le pôle comptabilité de la Direction Finance et Systèmes d'Information de GROUPAMA NORD-EST d'une part, les gestionnaires d'actifs et les conservateurs/dépositaires d'autre part :

- la Direction Finance et Systèmes d'Information est en charge de l'allocation d'actifs, du pilotage de la relation avec les prestataires, du suivi de la constitution du résultat financier et de la construction d'un reporting des patrimoines.
- les gestionnaires d'actifs sont en charge de la construction des portefeuilles et des choix de valeurs dans les limites strictes imposées par les mandats, de l'exécution des transactions, de la transmission des ordres de mouvement et de la construction de reportings détaillés pour la Direction Finance et Systèmes d'Information de GROUPAMA NORD-EST.
- le conservateur/dépositaire est en charge de la conservation de titres et de la transmission des avis de mouvements au pôle Comptabilité de GROUPAMA NORD-EST.
- Le pôle Comptabilité bilantielle est en charge de la saisie et de la validation comptables des opérations, de la transmission des ordres de mouvement hors mandat, des différents rapprochements et de la diffusion des états comptables.
- La liste des personnes habilitées à ordonner des mouvements sur les comptes financiers est tenue à jour par le Directeur Finance et Systèmes d'information de GROUPAMA NORD-EST.

2.4.2 Organes de décision et de validation

Le comité financier réunit, sur une base trimestrielle, des représentants de la Direction Générale, de la Direction Finance et Systèmes d'Information, et de Groupama Asset Management, la filiale spécialisée du Groupe dans la gestion des valeurs mobilières. Les décisions d'allocation d'actifs, et son suivi, sont délégués au comité financier. Le Comité suit notamment la réalisation de la politique fixée et apporte d'éventuelles inflexions en fonction de l'évolution des marchés ou de l'évolution des risques.

Les décisions d'allocation d'actifs et de constitution du résultat financier (programmes de plus-values, ...) sont prises par le Comité Financier. Les décisions sont ensuite communiquées aux gestionnaires d'actifs. Le Comité est présidé par le Directeur Général, et il est souverain pour toute prise de décision et toute dérogation aux règles d'investissement fixées.

Le Comité des Risques Financiers, composé du Directeur Général et de l'ensemble des directeurs du siège régional, se réunit trois fois par an pour s'assurer du respect du cadre de gestion des risques financiers de la caisse (allocation d'actifs, politique d'investissement, gestion actif / passif, limites de risques, provisionnement des actifs). Un reporting des décisions du Comité des Risques Financiers est systématiquement réalisé auprès du comité des risques.

2.4.3 Contrôle des gestionnaires mandatés et pilotage des investissements

Les mandats de gestion sont conçus de sorte à répondre aux conditions voulues par GROUPAMA NORD-EST. Ils fixent :

- la nature de la gestion fixant le champ des opérations autorisées
- les objectifs de la gestion
- les contraintes techniques :

- ratios de liquidité
- ratios internes de dispersion des risques instruments de taux et actions
- benchmark en termes de risques, duration, taux et devise
- les modalités d'emploi des fonds non investis
- les conditions de rémunération du mandataire et du dépositaire
- les modalités de pilotage et notamment la tenue et le rôle du Comité Financier

Le Comité financier fait également le point sur la gestion opérée au cours du dernier trimestre : montant des fonds alloués par classes d'actifs pour chaque actif isolé ou canton, suivi des indices de référence, suivi de la politique générale de maîtrise des risques.

2.4.4 Dispositif d'Audit et de contrôle interne

La comptabilisation des placements fait l'objet d'un audit annuel par les Commissaires aux comptes.

2.5 Les procédures et dispositifs de contrôle des risques d'opérations d'assurances et de réassurance

Définis dans les rapports mentionnés à l'article L. 322-2-4 et à l'article R. 336-5.

2.5.1 Les procédures et dispositifs permettant d'identifier, d'évaluer, de gérer et de contrôler les risques liés aux engagements de l'entreprise

GROUPAMA NORD-EST a finalisé en 2007 une démarche d'évaluation générale des risques auxquels elle est confrontée. La cartographie des risques qui en a résulté est actualisée tous les ans par rapport au référentiel Solvabilité 2. Les fiches de risques ont été rédigées par les différents propriétaires de risques ; elles définissent les différents processus de contrôle pour en garantir la maîtrise. Plusieurs niveaux de reporting et synthèses sont prévus, du collaborateur à la Direction Générale, afin d'apporter la matière nécessaire au Comité des Risques qui fera un point complet trois fois par an sur la maîtrise des risques.

2.5.2 Les procédures et dispositifs permettant de détenir des capitaux suffisants pour ces risques

GROUPAMA NORD-EST procède chaque année au calcul de la marge de solvabilité en application de la réglementation. Ce calcul est vérifié par les commissaires aux comptes et GROUPAMA NORD-EST réalise son rapport de solvabilité.
Par ailleurs, GROUPAMA NORD-EST, en lien avec Groupama SA, met en œuvre les Piliers I, II et III de Solvabilité 2. Ces travaux permettent le calcul du capital économique mobilisé en fonction de chaque risque, l'écriture de la politique de risques ainsi que la mise en place du dispositif de gouvernance des risques.

2.5.3 Les méthodes utilisées pour vérifier la conformité des pratiques en matière d'acceptation et de tarification du risque à la politique de l'entreprise

GROUPAMA NORD-EST établit des guides de souscription et les tarifs des garanties d'assurances IARD contenues dans les contrats qu'elle commercialise. Ce travail est réalisé en conformité avec la stratégie du Groupe, en liaison avec le support technique et marketing des directions métier assurance au sein de Groupama SA, et sur la base des statistiques par branche et catégorie observées sur les portefeuilles de la Caisse Régionale. GROUPAMA NORD-EST contrôle l'application de ces règles grâce à l'intégration des tarifs, conditions générales et modèles de conditions particulières des contrats à émettre dans le système d'information utilisé par les souscripteurs. L'encadrement et la formation ainsi que les tableaux de bord et états de reporting permettent une vérification permanente ou périodique du bon déroulement des opérations de vente et de souscription.

2.5.4 Les méthodes utilisées pour vérifier la conformité des pratiques en matière de cession en réassurance à la politique de l'entreprise

2.5.4.1 Principes régissant la réassurance interne Groupama

Conformément aux dispositions de l'article R 322-120 du code des assurances, l'ensemble des caisses de réassurance mutuelle agricoles régies par ce même code et par l'article L771-1 du code rural ont signé avec Groupama SA, dont elles détiennent conjointement la majorité des droits de vote (directement ou indirectement), une convention de réassurance aux termes de laquelle elles réassurent auprès de Groupama SA les risques qu'elles acceptent des caisses locales d'assurances mutuelles agricoles de leur circonscription.

Cette convention stipule que les cessions effectuées par les Caisses Régionales doivent à la fois permettre à Groupama SA de recevoir un aliment suffisant pour une bonne compensation des risques pris en charge et l'exécution de ses engagements et aux cédantes de bénéficier d'une réassurance tenant compte de leurs besoins, de leur situation et de la nature de leurs opérations. Elle est conclue, sous réserve des cas très spécifiques prévus pour sa résiliation, pour une durée égale à la durée de Groupama SA.

Par cette convention, les Caisses Régionales s'engagent à réassurer toutes leurs opérations auprès de Groupama SA dans les conditions déterminées par sa section II « Règlement Général de Réassurance ». Elles s'engagent à décider les modifications du Règlement Général de Réassurance et notamment celles relatives aux modalités annuelles d'application selon une procédure de décision collective comportant des conditions de quorum et de majorité fixées par la convention. Les décisions sont préparées par un Groupe de Travail « Réassurance » (cf. infra) associant les représentants compétents de l'ensemble des Caisses Régionales.

Par construction, Groupama SA est donc l'unique réassureur des Caisses Régionales. La réassurance de chaque caisse ne résulte ni d'une mise au point ni d'une négociation bilatérale avec Groupama SA, mais d'un cadre commun favorisant la mutualisation des risques à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur du Groupe, dans le respect de principes de responsabilité et d'équité entre Caisses Régionales.

Les travaux de définition des modalités de réassurance fixées par le règlement général sont menés en concertation avec l'ensemble des caisses qui vérifient que l'adéquation des dispositions communes aux besoins de chacune d'elles est satisfaisante.

Toutes les catégories de risques, quelles que soient leurs caractéristiques techniques, font l'objet d'une cession en quote-part. Cette règle permet d'associer Groupama SA à l'évolution globale des activités des Caisses Régionales, qu'elle résulte du développement de portefeuilles existants ou du lancement de nouvelles garanties, en favorisant l'équilibre général des opérations de Groupama SA, elle lui permet de jouer pleinement son rôle de protection des caisses dans les risques nouveaux ou plus vulnérables, au bénéfice du développement du Groupe.

Quels que soient les risques considérés, la participation de Groupama SA dans les sinistres au titre des différentes formes de réassurance prévues par le règlement général (quote-part, excédent de sinistre, ou excédent de perte annuelle) s'inscrit dans la limite du champ des risques couverts et exclusions, ainsi que dans la limite de sa part des montants de garantie maxima par objet d'assurance, tels que fixés chaque année par Groupama SA en fonction notamment de ses propres conditions de réassurance externe.

2.5.4.2 Procédures de contrôle

➤ Instance de pilotage Groupama

Le Groupe de Travail Réassurance de Groupama se réunit chaque trimestre. Il est composé de représentants de Groupama SA et des Caisses Régionales, il a pour mission de valider les modalités de réassurance de l'exercice suivant avant soumission pour approbation des Caisses Régionales au sein d'une réunion des Directeurs

Généraux des Caisses Régionales et du Directeur Général de Groupama SA, puis à l'approbation du Conseil d'Administration de Groupama SA.

➤ **Procédures de contrôle**

• **Le contrôle intégré**

Comme pour l'ensemble des Caisses Régionales, le calcul des cessions de réassurance de GROUPAMA NORD-EST est réalisé par un applicatif informatique spécialisé (IRIS), dont les données de base sont saisies par GROUPAMA NORD-EST. Son fonctionnement est décrit dans une documentation détaillée. Le paramétrage des modalités de réassurance annuelles (présentées dans le document Groupama mis à jour annuellement « Modalités de Réassurance »), accessibles dans l'applicatif, est vérifié par le service comptabilité technique de GROUPAMA NORD-EST.

Les sinistres excédentaires réassurés sont au préalable validés par GROUPAMA NORD-EST et par le Département Gestion Conseil Sinistres de Groupama SA sur la base d'un applicatif « Avis de Sinistres » interfacé avec l'applicatif de la réassurance interne.

La gestion des rentes non-vie est réalisée par un applicatif dédié, interfacé avec l'applicatif de la Réassurance Interne.

• **Les tests de contrôle**

Le département « Réassurance des Caisses Régionales et gestion prévisionnelle » de la Direction Réassurance Interne de Groupama SA contrôle l'exactitude des règles de calcul écrites par le département « Comptabilité réassurance » de la Direction Réassurance Interne dans l'applicatif informatique spécialisé.

Le secteur comptabilité technique de GROUPAMA NORD-EST contrôle en outre l'exactitude des paramètres de calcul réassurance saisis par le département « Comptabilité réassurance » de la Direction Réassurance Interne de Groupama SA dans l'applicatif informatique spécialisé.

Les résultats des opérations de Réassurance Interne provenant de Groupama SA sont contrôlés :

- par le service de comptabilité technique de GROUPAMA NORD-EST avant signature des états d'approbation des cotisations et sinistres
- par la Direction Pilotage et Contrôle de Gestion de Groupama SA, par rapprochement avec les prévisions de GROUPAMA NORD-EST et avec le Budget Groupama SA
- par le secteur Comptabilité Générale et la Direction Finance Groupe de Groupama SA, à l'occasion de réunions de présentation des résultats.

Concernant les affaires co-souscrites avec Groupama SA, un contrôle est effectué par Groupama SA sur la base d'une double analyse des risques les plus lourds permettant de sécuriser les décisions. En outre, le contrôle intégré s'appuie sur celui mis en place pour la Réassurance Interne. Une bonne maîtrise de la régularité des opérations est assumée par Groupama SA, en complément du contrôle intégré, par un suivi régulier des taux de réalisation et de l'évolution de la structure du portefeuille ressortant du contenu des bases informatiques, et par un contact régulier avec les responsables et correspondants opérationnels de GROUPAMA NORD-EST.

Concernant les activités de co-gestion sinistres, la Direction sinistres et maîtrise des coûts au sein de la Direction Assurances de Groupama SA, assume, pour le compte du Groupe dans son ensemble, de chaque entité et de Groupama SA les contrôles des éléments suivants :

- l'application des règles de provisionnement sinistres. Ces règles sont définies dans le Guide du provisionnement harmonisé Groupama.
- le respect des normes professionnelles, notamment en matière de faute inexcusable et d'IDA.
- la réalisation des actes de gestion, à partir des informations de la base des avis de sinistres, grâce principalement à l'application des guides d'instructions et à

une intégration des traitements au sein des systèmes informatiques des entités.

2.5.4.3 Audit général Groupe

L'article 1.1 de la Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des caisses de réassurance mutuelle agricoles adhérentes à la Fédération Nationale Groupama prévoit que chaque Caisse Régionale fasse l'objet tous les trois ans d'un audit de la part de la Direction Audit Général Groupe de Groupama S.A.

Cet audit a pour objet de :

- Vérifier les équilibres économiques et financiers, actuels et futurs, de la Caisse auditée ;
- Examiner le respect des obligations réglementaires ;
- S'assurer du respect du Règlement Général de Réassurance.

Le dernier audit pour GROUPAMA NORD-EST s'est déroulé sur le quatrième trimestre 2012. Les conclusions ont été présentées par le Directeur de l'Audit Général Groupe lors d'une réunion du Bureau du Conseil d'Administration et des membres du Comité d'Audit et des Comptes le 4 février 2013, et font l'objet d'un suivi par le responsable de l'Audit Interne de GROUPAMA NORD-EST avec un reporting trimestriel auprès de l'Audit Général Groupe ainsi que dans le suivi général présenté au Comité d'Audit et des Comptes.

2.5.5 Les méthodes utilisées pour vérifier la conformité des pratiques en matière de provisionnement des engagements réglementés à la politique de l'entreprise

GROUPAMA NORD-EST applique le guide du provisionnement Groupama déjà évoqué dans la partie précédente concernant la réassurance. Ainsi les sinistres déclarés par les assurés font l'objet d'une ouverture et d'une constitution de provision au dossier dont le montant à l'ouverture et à chaque mise à jour est fixé selon les normes définies dans le guide de provisionnement. Le contrôle de la conformité des provisions des dossiers en cours est réalisé grâce à la formation des gestionnaires sinistres, à leur encadrement, au fonctionnement des applicatifs du système informatique en matière de gestion sinistres et à des contrôles réalisés régulièrement par les responsables, les commissaires aux comptes. Les provisions pour sinistres enregistrées au bilan sont calculées par la Direction Assurance selon les normes réglementaires définies dans le code des assurances et le guide du provisionnement.

En complément, comme chaque Caisse Régionale et conformément à une décision prise par le Groupe, GROUPAMA NORD-EST réalise depuis 2006 un rapport actuariel. Ce rapport vise à apporter de façon documentée et détaillée une évaluation des provisions pour sinistres de la fin de l'exercice précédent selon les normes Groupe. Ce rapport est établi et validé avec le concours de la Direction Actuariat Groupe. Ce rapport fait état :

- après analyse de l'actuaire, des principaux facteurs de risques susceptibles d'impacter la qualité du processus de provisionnement
- d'une explicitation des méthodes utilisées
- des données comptables et du détail des évaluations obtenues de l'avis de l'actuaire sur le montant des provisions comptabilisées.

2.5.6 Les mesures prises pour assurer le suivi de la gestion des sinistres, et les risques qui pourraient en résulter

GROUPAMA NORD-EST a mis en place des pôles de gestion sinistres chargés d'effectuer tous les actes de gestion de l'ouverture à la clôture de chaque dossier. Cette activité fait l'objet d'un suivi périodique régulier par la réalisation de statistiques, notamment du nombre de dossiers ouverts par type de police et du total des évaluations de sinistres à l'ouverture, de celles des dossiers déjà en cours ainsi que des règlements. Ces statistiques font l'objet d'un reporting auprès de la Direction Assurance.

Les procédures de gestion sont formalisées et les règles d'évaluation des provisions sinistres sont intégrées dans un guide de provisionnement

Le pilotage global des provisions est réalisé par :

- Un contrôle périodique des provisions dossier à dossier sur l'ensemble des risques
- La mise en place d'un outil de suivi des révisions de dossiers avec un objectif d'inventaire permanent sur les risques de masse et une révision bi annuelle dans le cadre des arrêtés des comptes sur l'ensemble des sinistres avec priorisation selon les dates de dernier mouvement
- Des contrôles aléatoires sur les risques jugés sensibles (Assurances de Personne, Construction, Responsabilité Civile) et sur l'ensemble des risques dans le cadre de l'activité de Gestion Conseil
- Un contrôle mensuel des variations de provisions sur exercices antérieurs effectué sur l'ensemble des risques
- Un contrôle mensuel des provisions complémentaires (PROVAP, provisions pour risque croissant, PSNEM en construction)
- Un contrôle semestriel des provisions mathématiques de rente
- Un contrôle mensuel des prévisions de recours enregistrées dans le système d'information

Les sinistres gérés au coût moyen sont mis à jour en table 2 fois par an sur la base des coûts moyens clos observés par risque et par exercice.

Les sinistres gérés au coût réel et supérieurs à 30.000 euros font l'objet d'un reporting spécifique, permettant un suivi dossier par dossier selon les modalités de contrôles suivants :

- Une analyse détaillée des sinistres lors de l'ouverture
- Listings mensuels des sinistres ouverts, mouvementés ou clos dans le mois
- Une cogestion des sinistres entre les pôles de gestion et la Direction Assurance de GROUPAMA NORD-EST pour les sinistres supérieurs à 75.000 euros en construction et en assurance de personne et une cogestion sur l'ensemble des risques pour les sinistres supérieurs à 150.000 euros
- Un contrôle systématique des provisions pour sinistres excédentaires lors de chaque arrêté de compte

L'ensemble des contrôles mis en place fait l'objet d'un reporting mensuel au Comité de Direction Générale de GROUPAMA NORD-EST.

2.6 Les procédures et dispositifs de contrôle des risques opérationnels

2.6.1 Les mesures prises pour assurer le suivi des filiales, et les risques qui pourraient en résulter

L'annexe 3.7 présente les filiales et entreprises liées à GROUPAMA NORD-EST. Le suivi de chacune de ces entités se réalise dans le cadre de la participation aux conseils d'administration. Seule CENTAURE fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes.

2.6.2 Les mesures prises pour assurer la maîtrise des activités externalisées, et les risques qui pourraient en résulter

Conformément à ce qui est stipulé par la charte de contrôle interne du Groupe :

- les dispositifs de contrôle interne des activités déléguées au sein du Groupe par GROUPAMA NORD-EST relèvent de la responsabilité du délégataire
- pour les activités externalisées en-dehors du Groupe, GROUPAMA NORD-EST a mis en place les contrats de sous-traitance adéquats, incluant les modalités de contrôle et suivi de cette prestation.

Le contrôle interne des fonctions confiées à d'autres entités fait partie des prestations garanties par lesdites entités, au titre de leurs mandats ou délégations.

2.6.3 Les mesures prises pour assurer la maîtrise des modes de commercialisation des produits de l'entreprise, et les risques qui pourraient en résulter

La distribution des produits de GROUPAMA NORD-EST est réalisée par un réseau de commerciaux salariés. Afin de couvrir les besoins spécifiques de ses sociétaires, GROUPAMA NORD-EST réalise également la commercialisation de produits pour le compte d'autres entités du Groupe :

- Groupama Gan Vie
- Groupama Banque
- Groupama Assurance Crédit
- Groupama Epargne Salariale
- Groupama Protection Juridique
- MUTUAIDE
- COFINTEX
- Expertisimo

Les conseillers commerciaux sont spécialisés dans le cadre d'une répartition par marchés : particuliers, agricole, professions indépendantes, Entreprises et collectivités, conseillers Vie finance, conseillers en Gestion de Patrimoine.

Lors de leur recrutement, les conseillers commerciaux suivent une formation de plusieurs mois leur permettant de découvrir l'environnement de l'assurance et de la banque, la réglementation, les produits, les outils et techniques de commercialisation. Cette formation initiale alterne la formation théorique et des mises en situation sur le terrain.

La formation initiale est renforcée par une formation continue, dispensée régulièrement chaque année, portant sur les évolutions des produits, des outils et techniques de commercialisation.

Les règles de commercialisation sont formalisées dans des guides de souscription accessibles par le réseau commercial sur les systèmes d'information disponibles à GROUPAMA NORD-EST. Les éventuelles modifications apportées aux règles de commercialisation sont communiquées aux conseillers commerciaux via des circulaires qui sont présentées et commentées dans les réunions d'équipe commerciale et répertoriées dans les bases d'informations de GROUPAMA NORD-EST.

Le contrôle du respect des règles de commercialisation est assumé à plusieurs niveaux :

- Par l'encadrement commercial qui vérifie ponctuellement la qualité des souscriptions et des risques gérés et entrés en portefeuille
- Par les pôles de gestion « Production » mis en place à GROUPAMA NORD-EST selon une répartition par marchés qui vérifient la qualité des contrats souscrits et leur conformité aux règles de souscription définies
- Par les pôles de gestion « Sinistres » qui contrôlent la conformité des risques couverts en cas de mise en jeu des garanties souscrites.

En matière d'activité bancaire, un nouveau plan de contrôle triennal 2013-2015 a été mis en place avec Groupama Banque. Il se répartit sur plusieurs niveaux : vérification de la conformité d'affichage dans les agences, vérification de la maîtrise des opérations déléguées par les commerciaux et vérification des processus transverse du Siège Régional.

Le Comité des Risques d'Assurance, composé du Directeur Général et de l'ensemble des directeurs du siège régional, se réunit trois fois par an d'une part pour définir le cadre de gestion des risques d'assurance de la Caisse qui couvre les activités suivantes : le développement des nouveaux produits et la gestion de la gamme des anciens produits, la tarification, la souscription, la surveillance du portefeuille, le provisionnement, le risque de catastrophe, la réassurance, d'autre part, pour s'assurer du respect de ce cadre par la Caisse. Un reporting des décisions du Comité des Risques d'Assurance est systématiquement réalisé auprès du Comité des Risques.

2.7 Les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable

La fiabilisation des informations financières est réalisée par la déclinaison du dispositif de contrôle interne et l'application des règles de contrôle portant notamment sur l'auto-contrôle, le contrôle hiérarchique et le contrôle intégré au système d'information.

Les comptes sont établis par la Direction Finance et Systèmes d'Information de GROUPAMA NORD-EST en appliquant les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de cette Direction et reposant sur :

- La vérification de chaque facture par le responsable budgétaire concerné avant mise en paiement
- L'établissement d'un état de rapprochement bancaire faisant état des écarts éventuels entre les relevés de compte fournis par la banque et les opérations comptabilisées sur le compte comptable banque
- Un contrôle effectué sur le rapprochement bancaire et l'ajustement des comptes de régularisation actif passif
- Les états justificatifs du solde des comptes de régularisation actif et passif
- L'état de suivi des impayés retraçant l'origine de la créance et en permettant le suivi
- L'élaboration d'un budget annuel détaillé dont un rapprochement est effectué avec les réalisations et les écarts analysés
- La démarche CFCI (contrôle fiscal des comptabilités informatisées). L'élaboration d'une cartographie des systèmes d'information comptables a permis de disposer d'une traçabilité de l'ensemble des traitements
- Des délégations de signature. Ainsi, des seuils d'habilitation sont mis en place afin de sécuriser les imputations comptables et les flux financiers
- La « remontée » de l'ensemble des informations nécessaires à la consolidation des comptes du Groupe. Cette remontée d'informations est réalisée selon les règles et principes convenus avec Groupama SA via l'outil dédié « MAGNITUDE ».

Les informations financières présentées lors de la séance d'arrêté des comptes du Conseil d'Administration comportent une piste d'audit.

La comptabilisation des actifs est de la responsabilité du Directeur Finance et Systèmes d'Information qui a en charge la pleine responsabilité du contrôle interne sur la qualité et l'exactitude des montants des lignes d'actifs portées au bilan.

2.8 Protection de la clientèle

Conformément à l'Instruction n° 2012-I-07 du 13 décembre 2012 de l'ACPR, l'application des règles de protection de la clientèle et leur insertion dans le dispositif de contrôle interne sont désormais présentées dans un questionnaire dédié qui doit être communiqué chaque année à l'autorité de tutelle. Au titre de l'exercice 2013, le questionnaire a été transmis à l'ACPR par GROUPAMA NORD-EST après validation par le Conseil d'Administration et en conformité avec les délais requis par l'ACPR (le 30 juin 2014 au plus tard). Concernant l'exercice 2014, il sera adressé dans les mêmes conditions au régulateur.

Dans le cadre d'un dispositif d'amélioration continue des procédures mises en œuvre au sein du Groupe en la matière, les travaux de l'atelier Conformité Groupe ont porté principalement en 2014 sur les thématiques suivantes :

- évaluation du risque « Défaut de conseil » : rappel méthodologique et revue des indicateurs d'évaluation par le propriétaire du risque ;
- revue et déploiement du plan de contrôles « vie individuelle » avec le réseau caisses régionales et l'assureur Groupama Gan Vie ;
- évolutions de l'outil d'aide à la vente ISICLIC incorporant la mise à disposition d'un Questionnaire Connaissance Client commun aux activités Vie/Banque/Retraite ;

- analyse des réponses au Questionnaire ACPR dédié à la protection de la clientèle de l'ensemble des Caisses Régionales et entités du Groupe assujetties ;
- traitement des réclamations (évolutions de l'outil Gestion de la Relation Client, conduite d'un audit transverse de la plupart des entités France assujetties aux dispositions de la Recommandation n° 05-2011 de l'ACPR).

Ces travaux ont fait l'objet d'une coordination et d'un suivi réguliers par le Groupe : en Comité des Risques Opérationnels Groupe, Groupes de Travail Risques et Contrôle, et à l'occasion d'entretiens bilatéraux avec chaque entreprise. Leurs mises en œuvre au sein de GROUPAMA NORD-EST sont coordonnées et suivies par le Responsable Risques, Contrôle Interne et Conformité en relation notamment avec la Direction Distribution et la Direction Assurance.

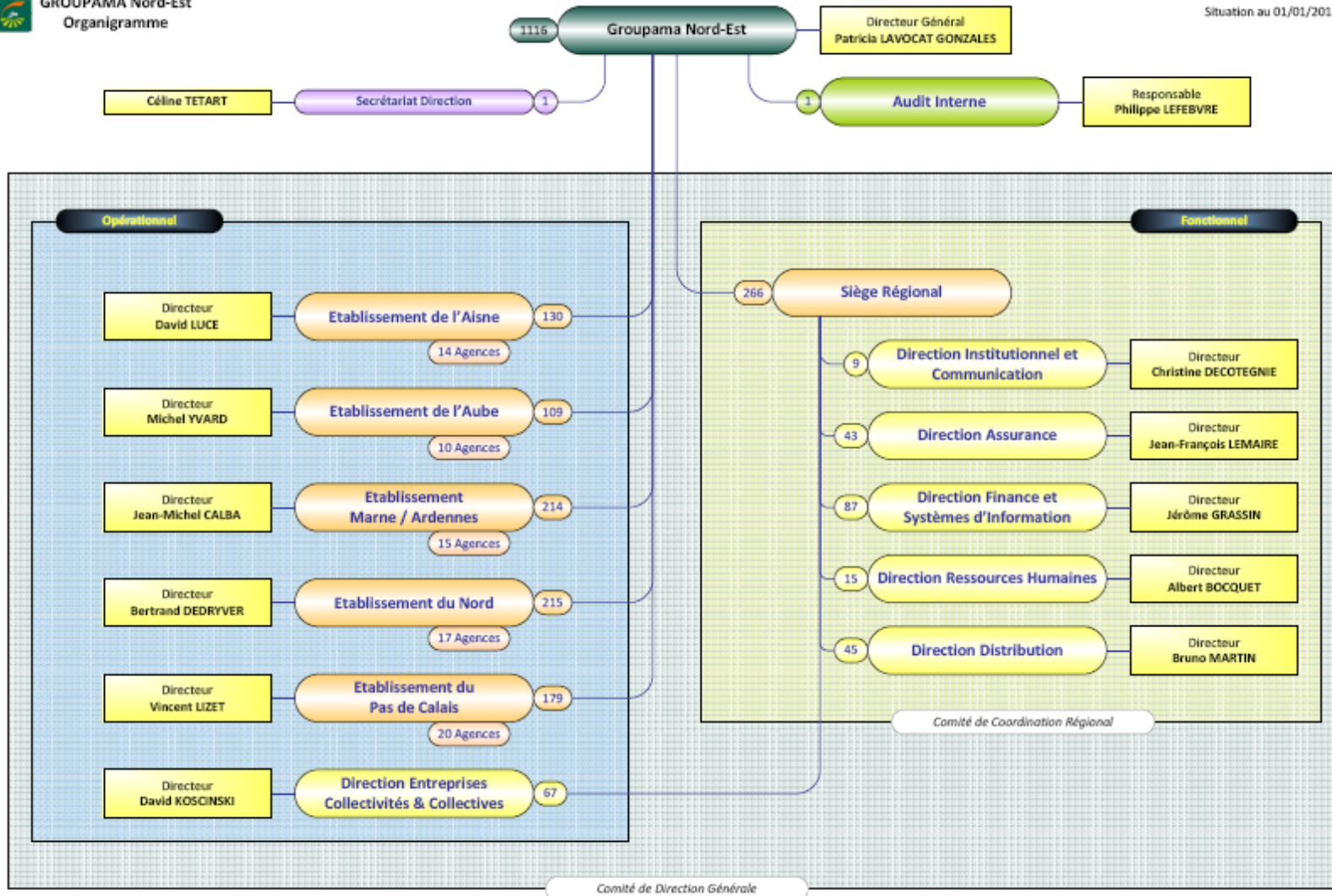
Par ailleurs, des actions de sensibilisation sur la Loi Hamon (modalités de résiliation, actions de groupe...) ont été conduites, au cours du 2ème trimestre 2014, par la Direction Juridique du Groupe à l'attention de l'ensemble des responsables conformité France.

Enfin, GROUPAMA NORD-EST s'est inscrite dans la déclinaison opérationnelle, pilotée par le groupe, de la « Recommandation sur le recueil des informations relatives à la connaissance du client dans le cadre du devoir de conseil en assurance vie » 2013-R-01 du 8 janvier 2013 et de la « Position AMF n° 2013-02 » portant sur « Le recueil des informations relatives à la connaissance du client » du 8 janvier 2013, soit la prise en compte :

- du nouveau Questionnaire Connaissance Client commun Vie/Banque/Retraite ;
- des montées de version de l'outil d'aide à la vente ISICLIC.

3. ANNEXES

3.1 Organigramme fonctionnel de l'entreprise



3.2 Filiales et entreprises liées à GROUPAMA NORD-EST

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2014 en milliers d'euros

(LOI DU 24 JUILLET 1966)

TABLEAU A FILIALES : TITRES DETENUS A PLUS DE 50 %	Capital	Autres Capitaux propres	Quote part détenue	Résultats dernier ex. clos ⁽¹⁾	Valeur comptable titres détenus		
					Brute au 31/12/2014	Provision au 31/12/2014	Nette au 31/12/2014
SCI AMA	2 710	0	99,99%	180	4 512	0	4 512
SCI 13 RESIDENCE ST SYMPHORI	1 260	0	99,99%	-30	1 260	122	1 138
SCI 23 RUE DE TOURVILLE	4 627	0	99,99%	144	4 662	0	4 662
SCI LENGLET	1 614	0	99,99%	1	1 614	0	1 614

TABLEAU B PARTICIPATIONS : TITRES DETENUS A PLUS DE 10 %	Capital	Autres Capitaux propres	Quote part détenue	Résultats dernier ex. clos ⁽¹⁾	Valeur comptable titres détenus		
					Brute au 31/12/2014	Provision au 31/12/2014	Nette au 31/12/2014
SCI MDA	2 307	4 532	38,73%	143	2 891	0	2 891
SCI LA JONCQUIERE	3 668	156	23,91%	25	877	0	877
SA CENTAURE NORD PAS DE CAL	320	1 151	32,99%	141	314	0	314

PARTICIPATIONS ENTREPRISES LIEES	Capital	Autres Capitaux propres	Quote part détenue	Résultats dernier ex. clos ⁽²⁾	Valeur comptable titres détenus		
					Brute au 31/12/2014	Provision au 31/12/2014	Nette au 31/12/2014
GROUPAMA HOLDING	2 520 662	86 120	8,91%	-717 729	343 536	111 135	232 401
GROUPAMA HOLDING 2	507 999	-243 528	6,29%	12 860	31 934	15 308	16 626
SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA	74 958	3 211	0,91%	1 203	762	0	762
SCI PIPACT	2 820	4 800	7,09%	1 231	200	0	200

⁽¹⁾ Dernier exercice clos : 2013

⁽²⁾ Dernier exercice clos : 2014 pour les titres Groupama Holding et Holding 2 et 2013 pour les autres titres

RAPPORT EXTRA-FINANCIER

1. Groupama, un groupe unique, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE

Au travers de ses marques complémentaires, Groupama forge son identité sur des valeurs plaçant l'humain et ses attentes au cœur des actions du Groupe. Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes fait partie de son engagement quotidien d'entreprise responsable.

Cet engagement se retrouve pleinement dans son activité d'assurance – protection des vies et des biens, vision de long terme, prévention, etc. – mais également au-delà de son cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et en contribuant à faire émerger des solutions liées à des problématiques telles que l'allongement de la vie humaine, l'étude du dérèglement climatique, les réseaux de soins...

La RSE participe pleinement à la performance de notre Groupe au service de la satisfaction des clients, en confortant l'engagement de nos salariés, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés...), en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables...) et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes.

Le management de la RSE témoigne de l'intégration du développement durable à la stratégie d'entreprise. La Direction RSE, Marque employeur et Communication interne, rattachée à la Direction des Ressources Humaines du Groupe pour davantage de transversalité, impulse et coordonne la politique RSE dans le Groupe. Cette direction bénéficie d'une capacité d'action et de mobilisation avec les Directions concernées sur les offres ainsi que les questions sociales, sociétales, environnementales, en animant notamment un réseau de 50 correspondants issus de l'ensemble des entités du Groupe (caisses régionales, filiales françaises et internationales) qui participent à l'élaboration des plans d'actions et échangent sur leurs bonnes pratiques.

2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse

Au cours de l'année 2012, le Groupe s'est doté pour la période 2013-2015 d'une stratégie RSE complète et ambitieuse, reposant sur cinq piliers – assureur responsable, lutte contre les maladies rares, action en faveur du développement local, employeur responsable et action en faveur de l'environnement – et prenant en considération les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de son activité, notamment concernant ses relations avec les parties prenantes et la loyauté de ses pratiques. L'entreprise Groupama Nord-Est participe pleinement à cette stratégie, en s'intégrant dans la démarche globale groupe et en y apportant des spécificités liées à son activité ainsi qu'à son implication.

2.1. Assureur responsable

Ancré dans la modernité et le mouvement, Groupama développe des produits répondant aux grands enjeux de société : mobilité, entrepreneuriat, retraite, santé, assistance, dépendance. Intégrer une forte valeur ajoutée sociale et environnementale dans les produits et services du Groupe est un enjeu d'avenir. Aujourd'hui, l'entreprise Groupama Nord-Est s'engage avec Groupama à aller plus loin dans la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux pour la construction de ses offres d'assurances, ses actions de prévention et la gestion d'actifs, ainsi qu'en adoptant un comportement responsable dans ses relations avec ses diverses parties prenantes.

▪ **Offres assurances**

Dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des clients et de permettre à chacun de s'assurer selon ses possibilités tout en continuant à bénéficier d'une couverture suffisante, les « Indispensables », de nouvelles formules du produit d'assurance complémentaire santé individuelle Groupama Santé Active ont été créées. Elles prévoient des remboursements sur les seules dépenses de santé considérées comme essentielles par les assurés, notamment dans les situations qui constituent des coups durs. Dans le même esprit a été lancée en avril 2014 une offre « essentiel » en assurance auto.

Afin d'accompagner les évolutions socio-économiques, le Groupe a amélioré encore sa Garantie des Accidents de la Vie (GAV) : accessible aux familles recomposées, aux plus de 70 ans et aux étudiants à

l'étranger. A été lancée en 2014 une option spécifique pour protéger les Professionnels au sein de la GAV Vie Privée.

En assurance complémentaire santé, le Groupe s'engage pleinement dans le respect des conditions des nouveaux « contrats responsables » qui limitent la consommation de soins inutiles ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires. Tous les contrats ont vocation à être transformés en « contrats responsables ». Ainsi, pour les assurés la taxe applicable à leur protection complémentaire ne sera pas doublée. Il en est de même pour les contrats en santé collective (dans le cadre de l'offre « ANI » destinée à protéger l'ensemble des salariés).

S'y ajoutent les services d'assistance très fournis procurés par le Groupe : assistance à domicile dont soutien 'jeune maman', aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc.

Afin de répondre à l'enjeu du vieillissement et du déséquilibre croissant du système de retraite par répartition en France – d'où des exigences accrues en termes de performance et de sécurité de la part des épargnants – Groupama a entièrement rénové son offre retraite en 2013 (UC sécurisées, protégées, diversifiées).

Le Groupe encourage ses sociétaires et clients à adopter des comportements respectueux de l'environnement en incluant dans ses offres multirisque habitation la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables. Pour les appareils ménagers, Groupama a lancé en 2009 la première formule de rééquipement à neuf écologique.

L'engagement environnemental de Groupama intègre l'analyse du cycle de vie des produits et se traduit par l'encouragement de tous les acteurs de la chaîne, jusqu'à la réparation et les réseaux de prestataires, à adopter une démarche vertueuse.

Assureur engagé, Groupama est par ailleurs un acteur majeur de l'assurance multi-risques climatique agricole ; le Groupe est investi, avec les partenaires institutionnels, dans la réflexion menée sur l'évolution de ce produit.

Assureur responsable, au-delà de l'offre stricto sensu, le Groupe est très attentif à la qualité du conseil et de la relation de proximité, source de confiance réciproque avec les sociétaires et clients. En cas de survenance d'intempéries notamment – elles ont été encore nombreuses en 2014 – les équipes du Groupe se mobilisent sur le terrain.

▪ **Prévention**

Pour Groupama, pratiquer une politique de prévention d'envergure, c'est encourager l'émergence d'attitudes responsables face aux risques d'aujourd'hui et de demain, tout en étant économiquement performant. Les actions de prévention menées par les équipes de Groupama sont diverses, de la prévention technique (visites de risque en entreprise, conseils en installations électriques ou d'alarme...) à la prévention institutionnelle auprès du grand public, sociétaires ou non (sensibilisation à la sécurité routière pour les écoliers, prévention des accidents domestiques, conférences sur le sommeil ou la nutrition...).

Chez Groupama, la prévention a pris corps au fil du temps à travers de multiples actions individuelles ou collectives, innovantes ou originales, visant à renforcer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble de leurs risques privés et professionnels. Le déploiement des actions de prévention obéit à une stratégie propre au Groupe, source d'expertise et de légitimité.

Le site Internet vivons-prevention.com dédié à l'ensemble des actions de prévention que Groupama réalise au service de ses parties prenantes dans cinq grands domaines d'intervention (sécurité routière, santé, agricole, risques domestiques et entreprises et collectivités) est en ligne depuis 2011.

Prévention Santé

Dans le domaine de la santé, Groupama inscrit son action dans une culture de la prévention en remboursant des actes de prévention, pris en charge ou non par le régime obligatoire, et s'investit activement dans l'information et la mobilisation des assurés. Les conseils de prévention de Groupama auprès des clients et non clients sont présentés à la fois lors des conférences santé (sur des thèmes tels que la nutrition, le sommeil, cancer du sein...) et par le biais du site groupama.fr sous forme de guides et de dossier santé sur des thèmes variés.

Groupama Santé Active prend en compte cette logique de prévention avec, notamment, la prise en charge du dépistage du cancer du côlon, le remboursement des vaccins non remboursés par les régimes obligatoires, un bilan gratuit annuel de prévention bucco-dentaire, la prise en charge de vernis fluoré pour les enfants ou du sevrage tabagique... De nouvelles garanties de prévention pour les assurés âgés de 55 ans et plus ont été intégrées dans le produit Groupama Santé Active, notamment en dentaire et pédicurie, et leur permet la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Prévention des déserts médicaux : depuis 2009, Groupama et la MSA ont mis sur pied une expérimentation (2009-2012) dont le résultat, trois ans après, est positif. Appelé « Pays de santé », ce dispositif expérimental triennal vise à aider et accompagner les professionnels de santé exerçant sur des territoires fragilisés afin de maintenir un accès aux soins de qualité aux populations locales. L'expérimentation de Groupama et de la MSA s'est déroulée sur deux départements pilotes, la Dordogne et les Ardennes. L'organisation et les résultats ont certainement servi dans la réflexion qui a inspiré les mesures gouvernementales prises ces dernières années pour lutter contre les déserts médicaux.

Sécurité routière

Dans le domaine de la sécurité routière, les douze centres Centaure, dont celui d'Hénin Beaumont pour Groupama Nord-Est sont un relais important des actions de prévention de Groupama à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public. Répartis sur l'ensemble du territoire français, ils proposent des stages de prévention à la sécurité routière, incluant en outre un module d'éco-conduite. En 2012, le bureau du CIECA "International Commission for Driver Testing" a accepté l'association Centaure en qualité de membre associé. Par ce partenariat, Centaure sera amené à apporter sa contribution au développement des pratiques de sécurité routière, et à participer aux débats et travaux de la Commission européenne.

En novembre 2013, Groupama et l'association Centaure ont renouvelé la charte de sécurité routière, qui propose aux conducteurs une formation post-permis de conduire de qualité, pour une conduite plus sûre et responsable.

Formation à la conduite dans les centres Centaure	2014
Nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'éco-conduite dans les centres Centaures	2950

Centre d'Hénin Beaumont : Nombre de stagiaires sur l'année civile

En complément de ces actions, Groupama Nord-Est déploie chaque année les deux pistes nationales :

- 10 de conduite jeunes, animée par la Gendarmerie Nationale, en collaboration avec Renault et Total destinée à la promotion de la conduite accompagnée pour les élèves de 3^{ème} dans les collèges
- 10 de conduite rurale, animée par les Compagnies Républicaines de Sécurité en collaboration avec les tracteurs Claas et Total destinée à la sensibilisation théorique et pratique de la conduite des tracteurs et engins agricoles dans les établissements scolaires agricoles.

Depuis 2009, les Caisses locales de Groupama Nord-Est mettent à disposition des communes un panneau indicateur de vitesse. En 2014, 4 panneaux circulent de commune en commune et sensibilisent les automobilistes aux vitesses pratiquées dans les lieux à risques (sorties des écoles...).

En 2014, elles ont également organisé 7 actions de remise à niveau du code de la route et de sensibilisation aux risques routiers. Ces actions ont regroupé 328 participants.

Sécurité de l'habitat

Les risques domestiques causent chaque année en France plus de 19 000 morts. Les initiatives de Groupama visent à sensibiliser les différentes tranches d'âge concernées, comme avec la création d'un kit de lutte contre les accidents domestiques, ou encore un CD rom « Bienvenue chez les Tourisk ». Nos actions sont conduites via des partenariats locaux avec des acteurs aussi variés que l'INREPS, Générations mouvement, La Croix Rouge, Familles rurales, Foyers ruraux...

Activeille est une filiale du Groupe Groupama qui assure un service de prévention de l'habitation (télé-surveillance des biens) qui équipe 40.000 clients du Groupe pour la protection de leur domicile ou de

leur local professionnel. Sur les territoires de Groupama Nord-Est Activeille est présent chez 1808 Sociétaires.

3 actions sur le thème de la prévention du vol en habitation et 1 action sur la prévention des accidents domestiques ont été organisées par les Caisses locales de Groupama Nord-Est. 271 personnes ont bénéficié de ces réunions d'information.

Prévention agricole :

L'action de prévention de Groupama trouve son origine dans la prévention rurale née il y a plus de 50 ans. A l'origine destinée à la lutte contre les incendies agricoles, les missions se sont ensuite étendues à tous les risques (vol, dommages environnementaux, responsabilité civile, risques électriques...).

Aujourd'hui, la prévention est intégrée systématiquement aux réflexions de Groupama lorsqu'il s'agit de prendre position en tant qu'assureur sur les innovations des agriculteurs comme l'installation de panneaux photovoltaïques, de méthanisation.

Les missions consistent à apporter par des visites chez nos sociétaires des conseils de prévention personnalisés et un suivi de la réalisation des améliorations dans le temps.

Entreprises et collectivités locales

Groupama soutient une démarche de prévention des risques environnementaux et climatiques auprès des industriels et des collectivités locales. Ainsi, en partenariat avec Predict Services, filiale de Météo France, l'offre Groupama Predict destinée aux collectivités locales inclut une aide à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et un dispositif de surveillance et d'information en temps réel sur les risques d'inondations.

A l'image des missions réalisées sur le marché agricole, nos experts prévention visitent et analysent les risques de nos sociétaires puis proposent des plans d'amélioration sous la forme de conseils de prévention. Ces audits de risques sont personnalisés et suivis dans le temps par nos équipes prévention dans un objectif de service à nos assurés et d'amélioration globale des risques.

Bilan chiffré de la prévention

Entreprises et Collectivités	2013	2014
Nombre de jours de missions effectuées par les préventeurs	986	965
Nombre de personnes en interne ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité		150

Par ailleurs Groupama Nord-Est mène des actions de prévention incendie allant du simple contrôle à une sensibilisation plus large sur les différents risques. Ainsi en 2014 nous recensons 6675 vérifications d'extincteurs.

▪ **Une gestion responsable des actifs**

Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de dix ans dans la promotion de l'investissement responsable, notamment à travers la filiale de Groupama SA de gestion d'actifs pour compte de tiers, Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus du marché en la matière.

Outre le déploiement de cette stratégie ISR spécifique, Groupama Asset Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à l'ensemble de l'analyse de ses investissements. En effet, Groupama Asset Management est convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro économique de ses investissements, il optimise potentiellement non seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeur à long terme des portefeuilles d'investissement à travers sa politique d'investissement responsable (IR).

Les encours de placements gérés par Groupama Asset Management représentent 72 % des valeurs mobilières détenues par Groupama Nord Est au 31/12/2014.

2.2. Lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la santé

Premier assureur santé individuelle, Groupama contribue depuis près de 15 ans, au travers de la Fondation Groupama pour la santé, à la lutte contre les maladies rares, l'une des trois priorités de santé publique avec le cancer et la maladie d'Alzheimer. Son action s'organise autour de trois missions : le soutien à la recherche, l'information sur les maladies rares vers les médecins, les patients et le public ainsi que l'accompagnement des malades. En 2015, Groupama souhaite accentuer le soutien à la recherche et promouvoir l'engagement de nos élus, sociétaires et collaborateurs en faveur de la Fondation.

▪ **Un engagement fort depuis 2000**

Trois millions de personnes en France, 25 millions en Europe sont touchées par les maladies rares : « rares » car chacune de ces 7 000 pathologies touche moins de 30 000 personnes. Mais, au total, elles concernent 1 personne sur 20 soit 3 millions de Français. Le groupe Groupama s'est engagé dès 2000 dans cette cause d'intérêt général qui s'inscrit en parfaite cohérence avec sa mission d'assureur responsable et mutualiste.

Durant ce laps de temps la Fondation a soutenu 28 chercheurs, près de 160 associations de patients et financé plus de 550 projets soit un engagement financier de près de 9 millions d'euros.

La Fondation constitue l'un des 5 axes stratégiques de la politique RSE de Groupama. Les trois actions prioritaires de la Fondation pour les années 2013-2015, sont : un effort accru dans l'aide à la recherche, une mobilisation forte des collaborateurs au service de la fondation, un développement des actions de proximité avec les élus vers les associations locales et les chercheurs en région.

En 2014, Groupama Nord-Est a renforcé son engagement auprès de la Fondation Groupama pour la Santé en mettant en place un élu et un collaborateur référents dans chacun des départements. Ils ont pour missions de développer le réseau des ambassadeurs Fondation, de proposer aux Caisses locales des actions, de rayonner, de construire des partenariats et de promouvoir les opérations pour collecter des fonds.

▪ **Les trois missions de la Fondation :**

- Diffuser l'information pour faciliter et accélérer le diagnostic des maladies rares. Pour ce faire, la Fondation aide notamment les associations à communiquer sur ces maladies par la diffusion de leurs supports d'information, la réalisation de leur site internet et l'organisation de forums "maladies rares". Ces deux dernières actions sont réalisées avec Orphanet, unité de L'INSERM, et portail de référence sur les maladies rares et les médicaments orphelins, et partenaire historique de la Fondation.
- Contribuer à rompre l'isolement des malades et de leurs familles, à travers le soutien des enfants hospitalisés, l'aide à la scolarisation en milieu hospitalier, ou l'achat de matériel informatique pour favoriser l'autonomie des malades, des rencontres familles/médecins.... A ce titre, La Fondation Groupama pour la santé intervient en soutenant des projets locaux d'associations, en relation avec Alliance Maladies Rares, collectif de 202 associations.
- Soutenir la recherche médicale en attribuant, chaque année, une « Bourse de l'Espoir » d'un montant de 100 000 euros sur 3 ans à un jeune chercheur.

Les axes d'engagement et la sélection des projets sont définis par le conseil d'administration où siègent des personnalités qualifiées, reconnues du monde de la santé : ils apportent leurs compétences et valident les choix de la Fondation.

La Fondation reste, à ce jour, la seule Fondation d'entreprise en France exclusivement dédiée à cette lutte aux côtés des associations, du corps médical, des organismes de santé et des pouvoirs publics.

▪ **Mobilisation des salariés et des élus dans des actions de collecte sur le terrain :**

- Mise en place de la Deuxième édition des « Balades solidaires » - 15 juin 2014 avec la participation de l'ensemble des Caisses régionales, Groupama S.A. et entités franciliennes : 98 marches – 16.000 participants, 155.000€ collectés et 58 associations retenues.
- Déploiement de la « Semaine de la Fondation » : une participation en hausse de 10% en nombre de collaborateurs et de pas effectués comparativement à 2013
L'opération « *Bougeons-nous contre les maladies rares* » aura mobilisé, outre Groupama S.A., 4 Caisses régionales et 8 entités du Groupe.

Pour sa 6ème édition, Groupama Nord-Est a organisé 10 marches dans les 6 départements. Le bilan 2014 est le suivant :

	Marches 2014	
	Marcheurs	Dons
Aisne	289	2 271,00 €
Ardennes	143	1 445,90 €
Aube	180	1 946,00 €
Marne	202	2 789,00 €
Nord	250	3 315,00 €
Pas-de-Calais	675	3 522,50 €
Nord Est	1 739	15 289,40 €

Ainsi depuis leurs créations Groupama Nord-Est a collecté 88.160 euros et a aidé 19 associations

- Association AMADYS-LCD
- Association Strümpell-Lorrain
- Association Sclérose Tubéreuse de Bourneville
- Association Française du Syndrome d'Evans 77
- Association Pemphigus Pemphigoïde France
- Association française de l'Atexie de Fridreich
- Association des Patients de la Maladie de Fabry
- Association François Aupetit (MCI)
- Association du Locked-In Syndrome
- La Main Tendue - Handicap Autisme
- Association Sclérose Tubéreuse de Bourneville
- Association française de l'épilepsie de l'enfant
- Association des patients de l'hypertension artérielle pulmonaire
- Association Syndrome de Kabuki
- Association Vaincre la Mucoviscidose
- Association Prader Willi
- Association Gênis
- Centre Hélène Borel (Chorée de Huntington)
- Association « Ouvrir les yeux »

2.3. Action en faveur du développement des territoires et de la société civile

La structure décentralisée du Groupe favorise un fort ancrage territorial et contribue au développement des régions. Pour l'emploi, Groupama organise notamment régulièrement des Jobmeetings dans toute la France. A Groupama Nord-Est des jobmeetings se sont tenus à Lille, Arras et Reims.

Au-delà des actions de prévention et de mobilisation contre les maladies rares, les entreprises du Groupe sont présentes sur deux grandes thématiques d'engagements, liées à notre ancrage et à la proximité relationnelle.

▪ **Développement économique et initiative dans les territoires**

Bien au-delà d'une logique purement marchande ou assurantielle, les entités du Groupe développent sur le terrain des partenariats qui facilitent, encouragent, entourent l'initiative et favorisent l'emploi et contribuent au développement économique local.

Ceci est possible et efficace grâce à l'ancrage local de Groupama, avec une interaction entre les acteurs de terrain, qui permet d'avoir une connaissance fine des besoins :

- Dans le domaine agricole – avec l'accompagnement complet sur le terrain, grâce aux nombreuses initiatives locales des élus mutualistes, de tout le cycle d'activité des agriculteurs : parrainage et soutien à l'installation, formation et information, gestion des coups durs, participation à des initiatives de progrès social -lié à la santé notamment-, promotion des métiers de l'agriculture -dont partenariats avec des lycées agricoles-... Ces actions sont menées notamment en partenariat avec les Chambres d'agriculture (où Groupama est représenté), les associations et fédérations professionnelles liées aux filières, les JA départementaux et FDSEA. Les fédérations départementales de Groupama sont représentées au sein des DDT et Safer.
- Dans le domaine des TPE-PME – avec l'accompagnement des entrepreneurs et le soutien à l'emploi régional, sous l'impulsion des entreprises du Groupe et de leurs réseaux commerciaux : dans le cadre de partenariats déclinés en région avec les CCI, les CGPME territoriales, les chambres de métiers, les réseaux de la CAPEB ; de partenariats avec des structures ou réseaux qui aident ceux qui veulent entreprendre ou reprendre une affaire (Initiative France et les « plate-forme d'initiatives locales », Réseau Entreprendre...).
- Un partenariat avec l'ADIE. Depuis 2007, Groupama accompagne l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) dans son action de diffusion du microcrédit. Groupama Banque met ainsi à disposition de l'ADIE une ligne de crédit, dont l'encours est au 31.12.2014 de 990.000 euros.

Avec ses 279 Caisses locales, Groupama Nord-Est est un acteur engagé sur sa région ; il apporte un soutien fort à l'économie de son territoire en travaillant tout au long de l'année avec de nombreuses entreprises, collectivités, écoles et associations.

L'entreprise contribue au développement économique local soit par le paiement de sinistres, soit dans le cadre de sa politique régionale d'achat.

Par ailleurs, l'accompagnement des collectivités se concrétise par l'installation de panneaux radars dans les communes, des campagnes de vérifications d'extincteurs et des actions de formations à la conduite responsable en milieu rural et urbain pour les particuliers, les entreprises et les établissements scolaires.

Groupama Nord-Est participe à la formation de la jeune génération à travers l'enseignement général ou professionnel avec le versement de la taxe d'apprentissage pour les établissements scolaires de la région. C'est également la volonté forte de préserver l'emploi en faisant régulièrement appel aux Etablissements et Service d'Aides par le Travail. Ce sont aussi, chaque année, des recrutements en contrat à durée indéterminée sur les 6 départements de son territoire.

Enfin, Groupama Nord-Est soutient des dizaines d'associations dans chacun de ses 6 départements, que ce soit dans le domaine de la santé, des clubs et associations sportives, ou le soutien à des événements locaux.

▪ **Les engagements autour du « Vivre ensemble »**

Santé et handicap

- La santé (hors maladies rares) : Groupama Nord- Est s’engage activement dans la lutte contre le cancer via notamment des conférences Santé et des dons au profit d’associations. L’entreprise propose également des conférences sur le thème de la nutrition ou encore du sommeil.
- Le handicap : les actions mises en œuvre par Groupama Nord-Est en faveur des personnes en situation de handicap portent conjointement sur les domaines liés au recrutement, au maintien dans l’emploi, à la communication et au recours aux ESAT.

Solidarité

- Au travers de ses Opérations « Coups de Cœur » qui associent Elus , Collaborateur et Sociétaires, Groupama Nord-Est se montre très actif dans le domaine de la solidarité . Son engagement dans le domaine environnemental s’est également traduit par un don à l’association Planète urgence, clôturant ainsi une opération interne de sensibilisation des collaborateurs sur les modes de déplacement alternatifs.

En 2014 Groupama Nord-Est a ainsi accompagné :

- dans l’Aisne les associations « Fil d’Ariane » et « Mash »,
- dans les Ardennes , les associations « Aurelien et Jason » et « Ensemble aidons Adrien à réaliser son rêve »,
- dans l’Aube, l’association « Plutôt la vie »,
- dans la Marne les associations « La fondation ARC pour la recherche sur le cancer », « L’hôpital américain pour les enfants malades » et « Roseau »,
- dans le Nord : l’association « Ecoute ton cœur »,
- dans le Pas de Calais, « L’Union Départementale des Association des parents d’enfants inadaptés Papillons Blancs »,
- et au niveau Nord –Est, l’association « planète Urgence ».

	2013	2014
Montants alloués au titre du mécénat hors maladies rares (€)	16.288	19.100

2.4. Employeur responsable

Le groupe, fort de ses valeurs, conduit des politiques sociales et de nombreuses actions significatives sur les différents volets RH de la RSE. Depuis 2013, il a assorti son engagement d’employeur responsable d’objectifs chiffrés sur 3 ans, dans les domaines de la parité femmes/hommes, de l’emploi des travailleurs handicapés, de l’alternance et de la qualité de vie au travail.

• **L’emploi**

L’effectif de Groupama Nord-Est au 31 décembre 2014 s’établit à 1160 salariés (CDI et CDD). Les données 2014 font apparaître 69 embauches externes et 110 embauches internes (tous types de contrats confondus – hors CDD d’été) et 87 départs CDI dont 9 licenciements.

La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique est la suivante :

- 63 % de femmes et 37 % d’hommes,
- 19 % des salariés ont moins de 30 ans, 55 % ont entre 30 et 49 ans et 26 % ont 50 ans et plus,
- Répartition géographique des salariés:

Siège Régional : 277

Aisne : 134

Aube : 115
Marne-Ardennes : 224
Nord : 224
Pas de Calais : 186

L'effectif CDI -CDD au 31/12/2014 est relativement stable par rapport au 31/12/2013 (- 0.2%).

La masse salariale s'établit à 43.744.214 euros en 2013 et 44.268.565 euros en 2014.

Les augmentations individuelles versées au titre de la montée en compétence dans le poste et des changements de métiers (y compris changements de classe) s'élèvent en 2014 à 383.310 euros.

- **Organisation du travail**

A Groupama Nord-Est, les collaborateurs sédentaires, des établissements, du siège régional et des pôles effectuent 35 heures par semaine sur 4 ou 5 jours.

Les collaborateurs itinérants ou assimilés ont une convention de forfait jour de 205 jours par an avec 22 jours non travaillés.

L'entreprise propose également la possibilité de travailler à temps partiel selon plusieurs formules reprises au sein de notre accord relatif au temps partiel (80%, 91,43%, 3/5 temps, mi-temps, rythme scolaire).

L'absentéisme s'établit à 19381 jours ouvrés dont 68 % des absences liées à la maladie (hors accidents du travail) et 32 % à la maternité/paternité.

- **Bilan des accords collectifs**

La réunion syndicale régionale de Groupama Nord-Est qui réunit, chaque mois, les 16 délégués syndicaux régionaux est l'instance de négociation des accords d'entreprise à Groupama Nord-Est.

2 accords collectifs ont été conclus en 2014 à Groupama Nord-Est. Les thématiques de ces accords concernent :

- La rémunération et avantages sociaux avec la signature d'un accord d'intéressement ; accord signé en juin 2014. Cet accord d'intéressement a été signé pour les années 2014-2015 et 2016. Le nouvel accord permet d'ouvrir des enveloppes plus conséquentes grâce à un taux de versement plus avantageux sur les premières tranches de résultat et grâce à l'ouverture d'une enveloppe de performance basée sur deux critères (le ratio combiné et le taux de clients très satisfaits).
- L'emploi avec la signature d'un accord GPEC en octobre 2014. Cet accord a été signé pour une durée de 3 ans. Il intègre les dispositions issues de la loi de sécurisation du 14 juin 2013 et la loi relative à la formation professionnelle du 5 mars 2014. Cet accord rappelle que le fonctionnement de l'entreprise repose sur l'anticipation des besoins de développement des compétences, d'adaptation et d'employabilité des collaborateurs.

L'accord a principalement pour objet :

- d'analyser les emplois et les compétences pour permettre de disposer des compétences en lien avec l'évolution de l'activité et de préserver l'employabilité des collaborateurs,
- de gérer et développer les compétences afin de donner de la visibilité sur la construction des parcours professionnels,
- de construire les parcours professionnels afin d'encourager les salariés dans la gestion de leur carrière notamment via la mobilité professionnelle.

Dans le cadre de la démarche prospective sur l'évolution des métiers et des compétences au regard du lien entre GPEC et formation, il a été convenu que le suivi de cet accord sera réalisé lors de la commission formation.

Suite à deux réunions syndicales régionales en date du 20 novembre 2014 et du 9 décembre 2014, la direction et les organisations syndicales ont trouvé un accord sur les mesures salariales (NAO) pour l'année 2015. Un accord sur ces mesures sera à la signature des parties début 2015.

- **Santé et Sécurité**

Un accord Groupe relatif à la Qualité de Vie au Travail, applicable à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe en France, a été signé le 28 février 2011. Il définit un socle commun aux entreprises du Groupe pour améliorer la qualité de vie au travail et, dans ce cadre, prévenir, traiter, éliminer et, à défaut, réduire, au-delà des actions et mesures d'ores et déjà mises en œuvre au sein des entreprises du Groupe, les éventuels problèmes liés aux risques psychosociaux tels que notamment le stress, le harcèlement et la violence au travail ainsi que les incivilités internes ou externes, et notamment celles émanant du public.

L'accord porte principalement sur les axes suivants :

- Consolider au niveau du groupe, dans le cadre d'un bilan annuel, des indicateurs permettant de dépister les risques de mal-être au travail.
- Mettre en place des actions de prévention pour former aux risques psychosociaux les dirigeants, managers et l'ensemble des collaborateurs ; sensibiliser à l'amélioration du bien-être au travail ; mener des actions de prévention et d'accompagnement des collaborateurs en cas d'incivilité ou d'agression venant du public.
- Proposer des mécanismes de régulation interne parmi lesquels un centre d'écoute psychologique ouvert à l'ensemble des collaborateurs et un mécanisme de recherche de solution concertée pour tout événement susceptible d'affecter la santé physique et/ou mentale d'un collaborateur.
- Création d'une Commission Qualité de vie au travail Groupe : cette commission paritaire, lieu d'échanges et de préconisations, examine le volet « qualité de vie au travail » des projets structurants présentés au Comité de groupe. Elle est informée de la mise en place, du déploiement et du suivi de ces grands projets, de leurs éventuelles incidences sur les conditions de travail et de l'accompagnement RH mis en œuvre.

Un avenant signé le 10 octobre 2014 par la CFDT, la CGT, la CFE-CGC et l'UNSA 2A vient renforcer les dispositions existantes avec entre autres

- Des mesures sur la prévention collective dont la formation des managers à la qualité de vie au travail et à la prévention des risques psychosociaux.
- La mise en place d'un référent RH au sein des entreprises du groupe, l'élaboration d'une procédure « gestion de crise », l'accompagnement des salariés lors de changements importants.

En 2014, La Commission Qualité de Vie au travail s'est réunie 4 fois, notamment sur la présentation d'un programme d'accompagnement du management, la présentation du projet Amélioration Satisfaction Client, la présentation du projet efficacité commerciale multicanal. Le bilan annuel, basé sur les indicateurs de l'accord et les actions menées dans les entreprises a également été présenté.

Groupama Nord-Est s'inscrit pleinement dans ces engagements. A ce titre, elle a signé avec les organisations syndicales un accord de méthode Qualité de vie au travail le 17 février 2011 pour une durée déterminée de 3 ans.

Cet accord avait pour objectif principal d'améliorer la qualité de vie au travail des collaborateurs en lien avec la performance collective de l'entreprise, de prévenir, d'éliminer, et de traiter les risques psychosociaux et notamment le stress, le harcèlement et la violence au travail ainsi que les incivilités.

Cet accord a notamment permis :

- la mise en œuvre de chartes d'équipe au sein des équipes de l'entreprise,
- des ateliers d'échanges, d'analyses des pratiques entre les managers,

- la mise en œuvre des entretiens de retour après plus d'un mois d'absence,
- la mise en œuvre de la charte des mails professionnels avec une présentation au sein des réunions d'équipe et une annexion à notre nouveau règlement intérieur,
- la désignation de référents dans les domaines QVT,
- la mise en œuvre d'un plan de formation sur la gestion des relations difficiles pour les collaborateurs exposés,
- la sensibilisation de tous les managers au RPS avec l'aide de l'ARACT,
- la participation de tous les managers à des work shop sur les thèmes des relations sociales et du management responsable,
- la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de formation des nouveaux managers,
- l'accès permanent à une aide psychologique PSYA rappelé sur la page d'accueil du portail intranet,
- la prise en charge des collaborateurs en difficulté en agence commerciale s'est traduite par la création d'un dispositif d'alerte déployé en fin d'année 2014.

L'accord QVT ayant pris fin, l'entreprise s'est engagée à poursuivre l'ensemble des engagements et réflexions.

En 2014 il a été recensé à Groupama Nord-Est 11 accidents de travail et de trajet ayant entraîné un arrêt de travail. Le taux de fréquence de ces accidents est de 5.79 et le taux de gravité est de 0.08. Sur ce même périmètre, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée à la sécurité sociale en 2014.

▪ **Formation**

La politique de formation est mise en œuvre au sein de chaque entreprise du Groupe afin de tenir compte de ses spécificités (stratégie, activités, métiers, pyramide des âges, etc.). Partant de ce constat, l'Université Groupama met à disposition des entreprises le catalogue des formations communautaires, répondant aux besoins qu'elles expriment notamment via le réseau des responsables formation réunis deux à trois fois par an.

Compte tenu des évolutions en cours de la négociation interprofessionnelle et de la législation, la négociation engagée sur la formation professionnelle a été suspendue.

La politique formation de Groupama Nord-Est participe à la réalisation des objectifs stratégiques de l'entreprise. Elle prend en considération les projets et les ambitions de l'entreprise dans la mise à niveau des savoir-faire collectifs et s'attache à répondre :

- **Aux objectifs d'intégration :**

Pilier récurrent de notre politique RH, un parcours d'intégration efficient contribue à la réussite et la rapidité de la prise de poste.

L'apport des connaissances et des comportements professionnels, accompagné par le soutien du manager et de l'équipe, sont les atouts nécessaires à l'exercice du métier dans des conditions optimales.

- **Aux objectifs d'adaptation au poste :**

Notre entreprise accompagne ses collaborateurs vers la maîtrise de leurs activités dans toute leur dimension, notamment :

- sur les fondamentaux métiers et outils mis à disposition,
- sur les principes de management pour les cadres encadrants,
- sur l'optimisation des dispositifs et contenus de formation au regard des besoins métiers, dont il convient d'apprécier l'efficacité en situation de travail,
- sur l'attention portée au bien-être au travail et la prévention des risques professionnels, notamment pour les populations les plus exposées.

- **Aux objectifs de maintien, d'évolution dans l'emploi et de développement des compétences :**

L'industrie de l'assurance est exposée de façon accélérée à des enjeux concurrentiels, environnementaux et des impacts réglementaires nécessitant adaptabilité et réactivité pour relever les défis. L'entreprise considère comme prioritaire de faciliter l'intégration des évolutions métiers auprès des collaborateurs, leur permettre de participer et prendre le recul nécessaire afin de garantir le maintien et l'adaptation de leurs compétences professionnelles.

Nous demeurons également attentifs aux demandes individuelles de développement, en étudiant les voies d'accès à des champs de compétences différents, la mise en place de passerelles métiers permettant de développer de nouveaux savoirs et/ou d'évoluer vers d'autres responsabilités.

La politique formation est un élément essentiel de notre Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et les engagements pris dans nos différents accords restent une priorité (signature en octobre 2013 de nos Accords Contrat de Génération et Egalité Professionnelle entre les Hommes et les Femmes, et en octobre 2014 de notre Accord GPEC).

A Groupama Nord-Est :

- 39 574 heures de formation ont été dispensées
- 35 heures de formation ont été dispensées en moyenne par salarié formé

▪ ***Egalité de Traitement***

Le Comité d'éthique Groupe, composé de deux directeurs généraux de caisses régionales, de deux membres de la direction générale de Groupama SA, ainsi que du directeur général et du directeur général délégué de Groupama SA, se réunit deux fois par an, dont une fois au sujet de l'égalité des chances.

En tant qu'employeur socialement responsable, le Groupe Groupama et les entreprises qui le composent inscrivent leurs actions de prévention contre les discriminations et de promotion de la Diversité en cohérence avec les axes prioritaires RSE.

L'engagement du Groupe Groupama contre les discriminations et en faveur de la diversité s'est notamment traduit par :

- L'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies. Effective depuis le 7 février 2007, elle engage l'ensemble du Groupe à respecter les dix principes du Pacte. Groupama publie chaque année sa « Communication Sur le Progrès » sur le site Internet du Pacte Mondial des Nations Unies et y présente les actions du Groupe en France et le renouvellement de ses engagements.
- L'adhésion à la Charte de la diversité. Conclue en date du 26 juin 2007, elle engage l'ensemble du Groupe en France à mettre en place une politique en faveur de la diversité.
- L'adhésion à la Charte de la parentalité en date du 14 décembre 2010. Elle confirme les engagements du Groupe en France en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En effet, elle permet de favoriser une meilleure qualité de vie au travail reposant sur un cadre social riche ainsi que sur l'évolution professionnelle des salariés-parents.
- L'adhésion à la Charte tremplin Jeunes Apec en date du 13 août 2012. A travers cette charte, les entreprises ont pour but d'aider les jeunes dans leur accès à l'emploi. Ce dispositif prévoit d'accompagner 50 000 jeunes dans le monde du travail pour la période 2012-2014.

Groupama poursuit également son partenariat avec l'Agefiph, signé le 18 novembre 2010, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des entreprises du Groupe en France. Ce partenariat permet notamment la diffusion des offres d'emploi des entreprises du Groupe publiées sur le site : www.groupama-gan-recrute.com, sur le site Internet de l'Agefiph.

L'engagement du Groupe Groupama est formalisé depuis le 24 octobre 2008 par l'accord Groupe relatif à la diversité et à l'égalité des chances signé avec les organisations syndicales pour une durée indéterminée. Il vise à assurer une égalité de traitement entre les collaborateurs des entreprises du Groupe en France, à prévenir toute forme de discriminations dans l'évolution et l'accès à l'emploi tout au long de la vie professionnelle et à promouvoir l'égalité des chances.

Sont visés tout particulièrement au sein de cet accord :

- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

L'engagement du groupe s'est poursuivi en 2011 avec la signature d'un avenant à l'accord relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances (14 octobre 2011). Il a pour principal objet :

- l'égalité des droits familiaux,
- l'égalité des droits parentaux,
- la conciliation vie privée-familiale et professionnelle,
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- l'information et la communication auprès des managers et des collaborateurs.

Les entreprises du Groupe ont également renforcé leurs engagements en faveur des jeunes et des seniors par la conclusion d'accords (ou de plans d'actions) sur le contrat de génération, pour améliorer l'accès des jeunes à un emploi, maintenir l'emploi des seniors salariés et assurer la transmission des savoirs, des compétences et de l'expérience.

La déclinaison de la politique diversité du Groupe est notamment relayée dans chaque entreprise en France par un correspondant diversité :

- garant de la mise en œuvre de la politique diversité du Groupe au sein de son entreprise,
- interlocuteur des collaborateurs de son entreprise sur les sujets liés à la diversité,
- interlocuteur privilégié du correspondant diversité Groupe,
- relais auprès des instances représentatives du personnel, du comité élargi de la diversité et sur les plans d'actions élaborés à ce sujet.

Un correspondant diversité de niveau Groupe désigné par la DRH Groupe met en œuvre la politique du Groupe en matière de prévention des discriminations, de promotion de la diversité et de l'égalité de traitement, en veillant à ce que ces thématiques soient communiquées et relayées en interne par les correspondants diversité des entreprises.

Il a pour mission notamment :

- d'assister les entreprises dans la mise en œuvre des actions,
- de s'assurer de la bonne appropriation et application de la politique du Groupe par les équipes RH des différentes entreprises et de communiquer les bonnes pratiques des entités du Groupe,
- de favoriser le développement d'actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des salariés,
- d'assurer un rôle de médiation entre les responsables des entreprises et les salariés concernés ; il pourra être saisi de tout différend ayant un lien avec des propos, actes ou attitudes à caractère discriminatoire,
- de présenter au Comité de Groupe un bilan relatif à la mise en œuvre de l'accord au sein des entités, aux expérimentations réalisées ainsi que les bonnes pratiques recensées dans les différentes entreprises du Groupe.

Groupama Nord-Est demeure attaché au respect des principes d'égalité de traitement. Pour ce faire, lors de la signature des accords d'entreprise elle rappelle les engagements pris en matière d'égalité professionnelle et de non-discrimination.

En 2014, le bilan relatif à la diversité et à l'égalité des chances a été communiqué et présenté aux membres du Comité Central de l'entreprise le 16 octobre 2014.

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Avec 63 % de femmes en CDI au sein de l'entreprise au 31 décembre 2014, Groupama Nord-Est considère la mixité comme un véritable vecteur d'enrichissement. En application de l'accord Groupe du 24 octobre 2008 précité, le Groupe réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein. Afin de parvenir à cet objectif, l'entreprise Groupama Nord-Est a mis en place plusieurs actions qui ont abouti aux constats suivants :

Au 31 décembre 2014 les femmes représentaient :

- 46 % des cadres ;
- 70 % des non cadres ;

- 17 % des cadres de direction.

Au sein de l'entreprise au 31 décembre 2014 :

- la famille de métiers « administrative » compte 59 % de femmes;
- contre 66 % dans la famille de métiers « commercial »

Par ailleurs en 2014, 168 femmes (24% de l'effectif féminin) ont bénéficié d'une augmentation individuelle sur 273 évolutions accordées.

Afin de confirmer son engagement, Groupama Nord-Est a signé avec ses organisations syndicales un accord relatif à l'égalité professionnelle en octobre 2013.

Cet accord décrit les actions en faveur du respect du principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et sa volonté de promouvoir cette égalité professionnelle au sein de Groupama Nord-Est.

L'entreprise s'est engagée tout particulièrement sur les volets des conditions d'accès à l'emploi, de formation, d'évolution professionnelle et d'articulation entre la vie privée et professionnelle. Sur ces thèmes, les engagements de l'entreprise sont les suivants :

- Conditions d'accès à l'emploi,
 - Maintien de la diversification des canaux de recrutement
 - Attention particulière pour les emplois identifiés comme majoritairement masculinisés ou féminisés
 - Offres d'emplois s'adressant indifféremment aux femmes et aux hommes
 - Engagement d'une sensibilisation des managers au thème de l'égalité professionnelle
 - Enrichissement de la charte recrutement de la notion d'égalité professionnelle.
- Formation,
 - Assurer l'égalité d'accès à la formation
- Evolution professionnelle (rémunération, classification, carrière),
 - Garantir l'équité salariale en réalisant une étude sur l'égalité salariale tous les 5 ans.
 - Favoriser l'évolution des femmes et encourager l'évolution du nombre de femmes aux postes d'encadrement en particulier pour les emplois fortement masculinisés tels que ceux des cadres supérieurs ou de direction
- Articulation entre la vie professionnelle et la vie privée ainsi que l'exercice des responsabilités familiales.
 - Mise en place d'horaires de réunions, selon possibilités, compatibles avec le rythme de vie familial.
 - Formation: pendant les horaires habituels de travail, en évitant, autant que possible une planification les jours de la rentrée scolaire et le mercredi.
 - Attention particulière à l'octroi de certaines facilités d'absences dans le cadre des droits à congés existant
 - Communication sur les congés existants en lien avec la parentalité.

En complément des domaines d'actions principaux, Groupama Nord-Est s'attache également à lutter contre les stéréotypes sur l'un ou l'autre des genres, et à impliquer l'ensemble des collaborateurs et en particulier les managers dans l'application au quotidien d'un principe d'égalité professionnelle.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Afin de concrétiser ses engagements sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, le Groupe :

- Communique régulièrement sur le handicap en interne auprès de l'ensemble des collaborateurs grâce aux éléments mis en ligne sur le Kiosque¹ (articles, interviews, brochures, films...), et à l'externe (via des guides, annuaires, des articles de presse, la participation à des conférences, salons et forums, à destination des professionnels ou du grand public).
- Renouvelle chaque année son partenariat avec l'ADAPT, association à l'initiative de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, à laquelle le Groupe participe depuis 6 ans.

En 2014 Groupama Nord-Est a poursuivi ses actions en faveur des personnes en situation de handicap en intervenant sur les différents domaines inscrits dans l'accord national de 2010 et déclinés dans le plan d'actions triennal de 2013-2015.

- Concernant le recrutement, Groupama Nord-Est a établi un partenariat avec le Groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification (Emploi – Handicap) en vue de dynamiser la démarche de sourcing notamment pour les profils commerciaux.
- Des actions de sensibilisation ont été menées en 2014 auprès des managers. Des fiches sont à leur disposition pour les aider à adopter le bon mode de management aussi bien dans la démarche de recrutement que dans l'intégration du collaborateur et son accompagnement au quotidien.
- La semaine pour l'emploi de personnes en situation de handicap a été une opportunité pour demander aux collaborateurs de Groupama Nord-Est leur vision du handicap dans l'entreprise. Le taux de retour du questionnaire est de 45%. Ce bon niveau permet à l'entreprise de dégager des conclusions représentatives et d'initier des actions qui correspondent aux attentes des collaborateurs.

Sur 2014, Groupama Nord-Est comptabilise 38 collaborateurs en situation de handicap (recensement conforme à la déclaration Agefiph) , le taux d'emploi étant proche pour cet exercice de 3.60%.

Maintien dans l'emploi des seniors :

Dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle, le Groupe Groupama encourage la dynamisation des secondes parties de carrière et favorise une politique de gestion des âges non discriminante.

Dans le cadre de la mise en place du contrat de génération, 12 accords d'entreprise et 2 plans d'actions ont été conclus en prenant en compte les besoins, situations (pyramides des âges...) et perspectives stratégiques propres à chaque entreprise.

Ces accords et plans d'action ont été conclus pour une durée de 3 ans. Ils traitent principalement des sujets suivants :

- le recrutement et le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'amélioration de leurs conditions de travail et la prévention des pénibilités,
- l'anticipation de leur évolution de carrière,
- le développement de leurs compétences,
- l'aménagement de leur fin de carrière,
- la transmission de leur savoir.

Groupama Nord-Est est naturellement et historiquement attaché au maintien durable dans l'emploi de tous ses collaborateurs. Dans le cadre de l'accord contrat de génération signé le 7 octobre 2013, l'entreprise a pris des engagements concernant les salariés âgés de 55 ans et plus.

Les engagements portent principalement sur :

- une volonté de meilleure insertion des salariés seniors dans l'emploi avec un objectif de recrutement de 3 seniors sur la période d'application de l'accord et un objectif chiffré de 12,8 % de l'effectif pour un maintien dans l'emploi de seniors,
- des mesures destinées aux conditions de travail des seniors (adaptabilité des postes de travail si besoin, diffusion de la documentation sur le travail sur écran et les postures),
- l'aménagement des fins de carrière et la transition activité/retraite (recours aux enquêtes retraites, utilisation du Compte Epargne Temps, passage à temps partiel),
- l'anticipation des évolutions professionnelles et la gestion des âges.

¹ Intranet du Groupe

L'accord a également abordé la question de la transmission des savoirs et des compétences.

Groupama Nord-Est compte 27 % de collaborateurs de 50 ans et plus au sein de ses effectifs au 31 décembre 2014 dont :

- 65 % de non cadres
- 32 % de cadres
- 3 % de cadres de direction.

Parmi cette même population:

- 26 % exercent une activité dans la famille de métiers « commercial »
- 74 % exercent une activité dans la famille de métiers « support et gestion »

Pour être en adéquation avec les engagements pris dans le cadre de son accord contrat de génération, Groupama Nord-Est dénombre 14 % de seniors de 55 ans et plus au sein de ses effectifs au 31 décembre 2014.

▪ **Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT**

Groupama rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'OIT dans sa Charte Éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés.

▪ **Charte éthique Groupe**

Élaborée par un groupe de travail dédié, la charte éthique du groupe Groupama a été présentée devant le Comité de Direction Générale, le Comité Exécutif Groupe et le Conseil d'administration, puis annexée au règlement intérieur des entreprises du Groupe en respectant les procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel (Comité de Groupe et Comité d'entreprise européen, CHSCT, CE, Inspecteur du travail, greffe du conseil des prud'homme et affichage). Elle a de plus été diffusée entre 2008 et 2010 dans le Groupe à l'ensemble des collaborateurs (par voie électronique et mise en ligne sur l'intranet du Groupe). A Groupama Nord- Est, il est possible de consulter la charte éthique sur l'intranet de l'entreprise. Elle est également remise à tout nouveau collaborateur avec le règlement intérieur et la charte de la diversité.

La Charte éthique a pour objet principal de fédérer et mobiliser les collaborateurs du Groupe autour de ses valeurs de proximité, engagement, performance et solidarité, en définissant les engagements du Groupe en matière d'éthique, comme par exemple : toujours agir dans le respect de la confiance que nous portent nos sociétaires et clients, favoriser le développement des talents individuels et collectifs des collaborateurs, affirmer notre vocation d'acteur socialement responsable et solidaire. Ces engagements sont déclinés en règles de conduite à adopter par les collaborateurs. En particulier, ceux-ci sont tenus de faire preuve d'intégrité et de loyauté dans l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur entreprise lorsqu'ils la représentent, et s'interdisent tout acte de corruption active ou passive.

La Charte éthique définit également les missions du Comité d'éthique, composé des plus hauts dirigeants du Groupe, qui se réunit deux fois par an. En 2014, il s'est réuni les 18 mars et 18 novembre. Il lui a été présenté un point sur les principales tendances du reporting annuel RSE du Groupe. A été présenté également en Comité d'éthique un projet de charte éthique révisée, afin de prendre en compte les évolutions du Groupe et d'environnement depuis 2008. Dans ce texte, ont été renforcées notamment les parties sur : les valeurs, le devoir de conseil, la lutte contre la corruption et la fraude, la liberté d'expression des collaborateurs sous réserve de la préservation de la neutralité du Groupe et la transformation du rôle du comité qui peut se saisir, au-delà de l'éthique, de tout sujet RSE. La nouvelle version de la charte sera applicable à l'issue d'un processus interne de validations, informations et consultations qui se déroulera en 2015.

2.5. Action en faveur de l'environnement

Conscient de sa responsabilité en termes d'impacts indirects, Groupama a développé depuis plusieurs années des actions incitatives en faveur de l'environnement auprès de ses clients et fournisseurs, au travers de ses offres d'assurance, de ses actions de prévention et de sensibilisation, de ses produits ISR, de ses contrats d'achats. Par ailleurs, nous sommes convaincus que nous pouvons améliorer nos impacts directs en réduisant notamment nos émissions.

Ainsi, nous souhaitons poursuivre nos efforts et réduire nos émissions de CO₂ et nos consommations de papier.

▪ **Politique générale en matière d'environnement**

De par nos activités de services (assurances et banque), les impacts directs de Groupama sur l'environnement sont limités : nos activités ne constituent pas de menaces pour la biodiversité, l'eau ou l'utilisation des sols. Cependant, nous avons développé une politique de réduction de nos consommations (papier, eau, énergie), de réduction de nos émissions de CO₂ et de nos déchets notamment DEEE, pilotée au niveau Groupe par la Direction RSE, en collaboration avec Groupama Supports et Services (G2S). Au-delà de ces engagements en interne et de l'information des collaborateurs, Groupama est conscient du rôle à jouer dans la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès de ses différentes parties prenantes, et notamment auprès de ses clients. L'entreprise Groupama Nord-Est s'inscrit pleinement dans cette démarche. Pour donner une impulsion et fédérer les collaborateurs autour de thématiques environnementales, un groupe de travail composé de représentants de différents métiers (achats, prévention, communication, informatique) et animé par le correspondant RSE s'est constitué en 2010. Cette instance a ainsi accompagné l'entreprise dans ses projets de réduction des consommations de papier, de suppression des imprimantes individuelles, de déploiement de la visio conférence. Elle a été à l'origine de la journée dédiée aux déplacements alternatifs.

Conformément au décret d'application de l'article 75 du Grenelle II, Groupama Nord - Est a établi en 2012 son Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre.

En matière de protection de l'environnement, les salariés de l'entreprise Groupama Nord-Est sont régulièrement informés des enjeux environnementaux, notamment grâce à la semaine du Développement Durable, l'existence d'un manuel des éco gestes au bureau, et la diffusion d'une charte Eco Pass Événements Responsables permettant aux communicants internes d'organiser leurs événements dans un plus grand respect de l'environnement.

En matière de prévention des risques environnementaux et des pollutions, des diagnostics techniques sont menés sur nos sites d'exploitation.

Groupama, du fait de son activité de services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité...), n'a pas de provision financière pour risque environnemental.

▪ **Utilisation durable des ressources**

Les activités de Groupama Nord-Est ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau. En 2014, l'entreprise Groupama Nord-Est a consommé 4 846 m³ d'eau, soit 4,31 m³ par ETP (1 375 m³ d'écart entre 2013 et 2014 sont dûs à une régularisation comptable et non à une action d'optimisation des consommations).

La consommation de papier de bureau atteint en 2014 35,76 tonnes. La consommation de papier a donc diminué de 11,7% entre 2013 et 2014 pour les raisons suivantes :

- retrait des imprimantes individuelles,
- paramétrage des imprimantes multifonctions par défaut en recto verso,
- passage du papier de 80g à 75g.

En 2014, la consommation d'énergie de l'entreprise Groupama Nord-Est (électricité, gaz, fioul, chaleur et eau glacée) atteint 3 721 891 kWh (détail dans le tableau ci-dessous), soit 3 311,67 kWh par ETP. La consommation totale d'énergie a donc baissé de 13,15 % entre 2013 et 2014, principalement en raison

- de la diminution du nombre d'agences,
- des conditions climatiques favorables énergétiquement (hiver peu rigoureux et pas de forte chaleur en été).

La consommation totale d'énergie rapportée par ETP a elle diminué de 13,36 %.

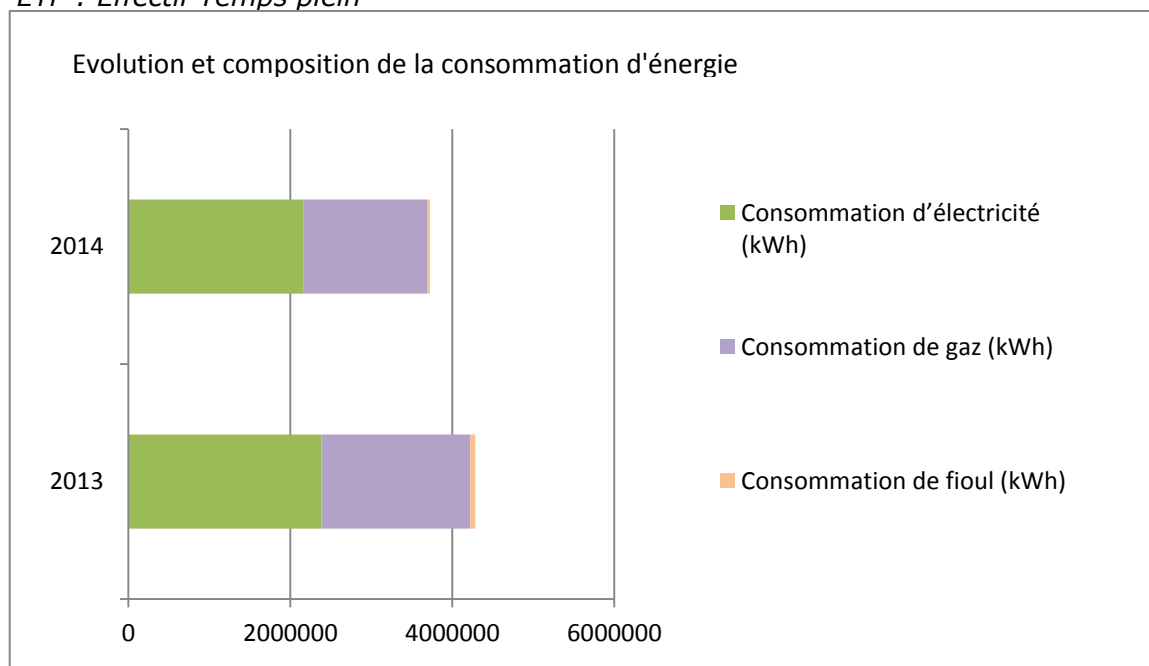
Par ailleurs, de par nos activités de services (assurances et banque), Groupama Nord-Est n'est pas concerné par la problématique de l'utilisation des sols.

Détail des différentes consommations :

	2013	2014
Consommation d'eau (m ³)	6 622	4 846
<i>Consommation d'eau par personne (m³/ETP)</i>	<i>5,91</i>	<i>4,31</i>

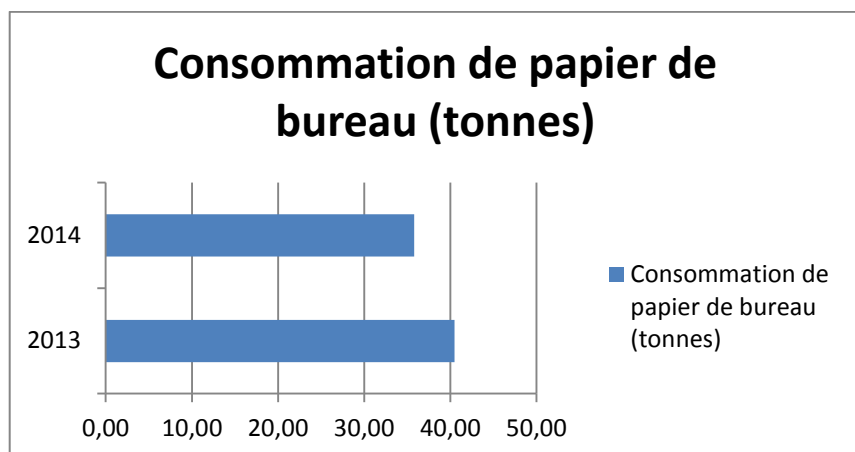
	2013	2014
Consommation totale d'énergie (kWh)	4 285 281	3 721 891
<i>Consommation totale d'énergie par personne (kWh/ETP)</i>	<i>3 822,51</i>	<i>3 311,67</i>
Consommation d'électricité (kWh)	2 382 820	2 164 732
<i>Consommation d'électricité par personne (kWh/ETP)</i>	<i>2 125,50</i>	<i>1 926,14</i>
Consommation de gaz (kWh)	1 839 564	1 530 409
<i>Consommation de gaz par personne (kWh/ETP)</i>	<i>1 636,81</i>	<i>1 361,73</i>
Consommation de fioul (kWh)	62 897	26 750
<i>Consommation de fioul par personne (kWh/ETP)</i>	<i>56,10</i>	<i>23,80</i>

ETP : Effectif Temps plein



Détail des consommations de papier :

	2013	2014
Consommation de papier de bureau (tonnes)	40,50	35,81
<i>Consommation de papier de bureau par personne (kg/ETP)</i>	0,04	0,03
Consommation de papier documents marketing et techniques + éditique de masse	XXX	72,47



▪ **Changement climatique**

Dans le cadre de sa stratégie RSE Groupe, Groupama a la volonté de réduire ses émissions de CO₂. Les leviers envisagés pour parvenir à cette fin portent sur les consommations d'énergie, les déplacements professionnels et la consommation de papier. Depuis 2013 Groupama Nord-Est organise chaque année au sein des différents établissements une journée de sensibilisation aux modes de déplacements alternatifs.

Détail des différents types de déplacements professionnels :

	2013	2014
Déplacements professionnels en avion (km)	0,00	757,00
<i>Déplacements professionnels en avion par ETP (km/ETP)</i>	0,00	0,67
Déplacements professionnels en train (km)	198 178	215 403
<i>Déplacements professionnels en train par ETP (km/ETP)</i>	176,78	191,66
Déplacements professionnels en voiture (km)	8 242 239	8 008 130
<i>Déplacements professionnels en voiture par ETP (km/ETP)</i>	7 352,16	7 125,49



Evolution des déplacements professionnels par ETP entre 2013 et 2014

La diminution des km auto (-2,84 %) s'explique principalement par la mise en place de système de visio-conférence entre établissements.

En 2014, les émissions totales de CO₂ atteignent 1 579,38 tonnes équivalent CO₂, soit 1,41 tonnes équivalent CO₂ par ETP (le détail selon les 3 scopes du GHG Protocol se trouve dans les tableaux ci-dessous) :

Emissions de CO₂ pour la période de Reporting 2014 selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel :

Emissions directes – Scope 1 (TeqCO₂)

	2 013	2 014
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à gaz	340,32	283,13
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à gaz par ETP</i>	0,30	0,25
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à fioul	15,41	6,55
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à fioul par ETP</i>	0,01	0,01
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus	1 313,80	1 289,70
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP</i>	1,17	1,15
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01	1 669,53	1 579,38
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP	1,49	1,41

Emissions indirectes – Scope 2 (TeqCO₂)

	2 013	2 014
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité	185,86	168,85
<i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation d'électricité par ETP</i>	0,17	0,15
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation de chaleur	0,00	0,00
<i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation de chaleur par ETP</i>	0,00	0,00
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'eau glacée	0,00	0,00
<i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation d'eau glacée par ETP</i>	0,00	0,00
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02	185,86	168,85
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP	0,17	0,15

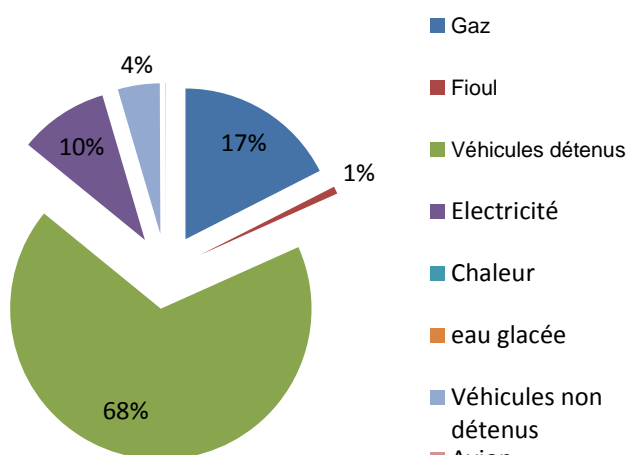
Emissions autres – Scope 3 (TeqCO₂)

	2 013	2 014
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus	87,38	71,68
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP</i>	0,08	0,06
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en avion	0,00	0,10
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en avion par ETP</i>	0,00	0,00
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en train	1,13	1,23
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en train par ETP</i>	0,00	0,00
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03	88,51	73,01
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	0,08	0,06

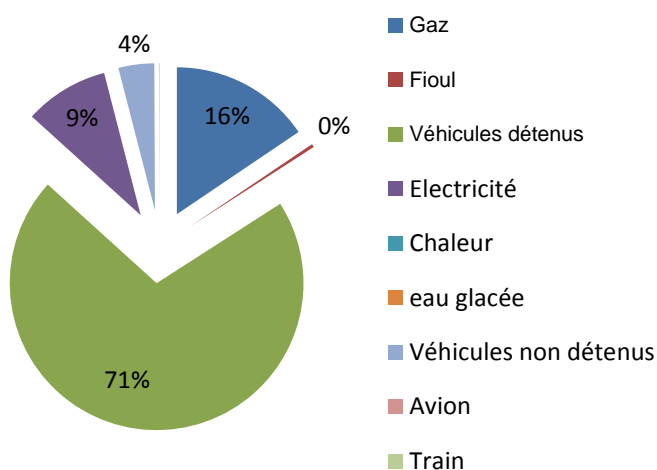
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES & INDIRECTES	1 943,90	1 821,23
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	1,73	1,62

Le total des émissions de CO₂ par ETP a baissé de 6,54 % entre 2013 et 2014.

Source des émissions de CO2 par ETP en 2013



Source des émissions de CO2 par ETP en 2014



▪ **Pollution et gestion des déchets**

Les activités de service de Groupama ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Nous souhaitons cependant progresser dans la valorisation de ceux-ci, au travers par exemple du développement du tri collaboratif, cette démarche, impliquant d'autres acteurs tels que les collectivités locales, est en structuration. Des initiatives sont prises au sein d'établissements de Groupama Nord-Est pour favoriser le tri sélectif. L'activité de Groupama Nord-Est ne génère pas de nuisances sonores ou autres formes de pollution spécifiques (visuelle, olfactive, etc ..)

▪ **Protection de la biodiversité**

Les actions de Groupama Nord – Est en faveur de la réduction de consommation de papier et des émissions de CO₂ contribuent à la protection de la biodiversité.

2.6. Relations avec les parties prenantes

▪ **Sous-traitance et fournisseurs**

En référence aux 10 principes de la Charte du Pacte Mondial et à la Charte de la Diversité, la politique d'achats du Groupe s'est dotée d'engagements RSE, parmi lesquels figure une Charte de déontologie Achats. Trois aspects y sont particulièrement développés : la prise en compte des modes de fabrication des matériels, du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication, et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Groupama a également signé la Charte Inter-entreprises, qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand groupe.

Un guide des achats éco responsables, réalisé par la Direction Achats Groupe, a été diffusé dès 2007 à l'ensemble des acheteurs du Groupe pour les aider à prendre en compte des critères sociaux et environnementaux dans leurs appels d'offres et achats : identification des enjeux et des pistes d'améliorations, information sur l'offre, bilan sur les achats présents.

Par ailleurs, dans nos appels d'offres, nous demandons à nos fournisseurs, dans le cadre de clauses contractuelles spécifiques, de déclarer s'ils respectent les principes de l'OIT, de la déclaration universelle des Droits de l'homme et de la Charte du Pacte Mondial (conditions de travail, respect de l'environnement, éthique), et nous les incitons à adopter un comportement éco responsable (conception des produits, formation du personnel, acheminement, gestion des déchets).

Une Charte RSE Fournisseurs sera déployée complètement en 2015 pour l'ensemble des achats réalisés par le Groupe. Ces achats portent essentiellement sur trois pôles :

- informatique et télécommunications,
- prestations intellectuelles (conseil en stratégie, conseil en RH, formation, marketing, voyages...),
- moyens généraux (gestion du bâtiment dans son ensemble : construction, service aux occupants...),
- achats assurantiels.

Groupama Nord-Est a un recours limité à la sous traitance. Elle concerne essentiellement des prestations de services dans le domaine de remboursement des soins avec la Mutualité Sociale Agricole. Elle est également présente au sein des activités des fonctions supports (communication, informatique..).

▪ **Autres parties prenantes**

D'une part, le sociétariat, base de fonctionnement décentralisé du pôle mutualiste de Groupama, permet à nos quatre millions de sociétaires français de s'investir à chaque niveau du système électif : Caisse locale, Caisse régionale, Fédération départementale ou nationale. Ainsi, 300 000 sociétaires participent chaque année aux Assemblées générales de nos quelques 3600 caisses locales. Pour Groupama Nord-Est, ce sont près de 15.000 sociétaires qui participent aux Assemblées générales des 279 Caisses locales ce qui leur confère un pouvoir de décision au sein de la mutuelle. D'autre part, les quatre réseaux spécialisés Gan ont un fort ancrage territorial en France et le Groupe dispose également de réseaux de proximité à l'international. Par ailleurs, nous sommes particulièrement à l'écoute de nos clients, grâce aux sondages de satisfaction menés en continu sur la relation commerciale, le conseil, la gestion des sinistres, des demandes, des réclamations etc.. L'amélioration de la satisfaction client est un enjeu prioritaire pour les collaborateurs. Groupama Nord-Est a ainsi développé la démarche Satisf'Action qui vise à l'amélioration de la qualité. Elle repose sur le développement des attitudes Attentionné- Engagé-Efficace. Elle affirme le principe de la symétrie des attentions selon lequel un collaborateur aura plus de facilité à reproduire une attitude vis-à-vis du client s'il en est lui-même bénéficiaire dans sa relation avec son manager et au sein des équipes.

2.7. Loyauté des pratiques

▪ **Conformité**

Groupama Nord Est a mis en place un dispositif de conformité, encadré par une Charte de conformité. Celle-ci couvre toutes les activités de Groupama Nord Est et vise à s'assurer que les pratiques du Groupe

sont conformes aux dispositions légales, réglementaires, administratives et aux normes professionnelles, ainsi qu'aux règles internes, chartes et procédures du Groupe.

▪ **Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés)**

Conformément à la politique du Groupe, la Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LAB/FT) fait l'objet d'un traitement et d'une vigilance particulière à Groupama Nord-Est.

Un reporting est réalisé par le Responsable LAB/FT auprès du Comité des conventions qui reporte au Conseil d'Administration et, trois fois par an, au comité des risques opérationnels et plénier dont sont membres l'ensemble des directeurs de Groupama Nord Est.

Les points clés du dispositif comprennent

- l'analyse des dossiers avec notamment :
 - o une cartographie des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution,
 - o le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques.
- l'exploitation de l'outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites politiquement exposées,
- l'exploitation de l'outil de profilage,
- un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures,
- un suivi des formations par « e-learning » aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ce e-learning est réalisé systématiquement par tous les collaborateurs présents depuis moins de 6 mois au sein de Groupama Nord Est,
- une communication intranet régulière à destination de l'ensemble des collaborateurs.

Sous l'impulsion du CIL du Groupe, un CRIL a été nommé et il exerce les missions suivantes :

- Réalisation des déclarations de traitements des données personnelles.
- Contrôle de la mise en application des principes « Informatique et Libertés ».
- Communication relative à la mise en œuvre des dispositifs Informatique et Libertés.

Le CRIL assure le lien avec le CIL.

3. Table de concordance

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce la société Groupama Nord-Est présente dans son rapport de gestion les actions menées et les orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous.

3.1. Informations sociales

Emploi :	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	<i>2.4 employeur responsable : l'emploi</i>
Les embauches et les licenciements	
Les rémunérations et leur évolution	
Organisation du travail :	
L'organisation du temps de travail	<i>2.4 employeur responsable : Organisation du travail</i>
Absentéisme	
Relations sociales :	
L'organisation du dialogue social ; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	<i>2.4 employeur responsable : Bilan accord collectif</i>
Le bilan des accords collectifs	
Santé et sécurité :	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	<i>2.4 employeur responsable : Santé-sécurité</i>
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	
Formation :	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	<i>2.4 employeur responsable : Formation</i>
Le nombre total d'heures de formation	
Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes	<i>2.4 employeur responsable : Egalité de traitement</i>
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	<i>2.4 employeur responsable : Promotion et respects des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT</i> <i>2.4 employeur responsable : Charte éthique</i>
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
A l'abolition effective du travail des enfants	

3.2. Informations environnementales

Politique générale en matière d'environnement :	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	<i>2.5 Actions en faveur de l'environnement : politique générale en matière d'environnement</i>
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	
Pollution et gestion des déchets :	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	<i>2.5 Actions en faveur de l'environnement : Pollution et gestion des déchets</i>
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	
Utilisation durable des ressources :	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	<i>2.5 Actions en faveur de l'environnement : Utilisation durable des ressources</i>
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	
La consommation d'énergie, les mesures prise pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	
L'utilisation des sols	
Changement climatique :	
Les rejets de gaz à effet de serre	<i>2.5 Actions en faveur de l'environnement : Changement climatique</i>
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	
Protection de la biodiversité :	
Les mesures prises pour développer la biodiversité	<i>2.5 Actions en faveur de l'environnement : protection de la bio-diversité</i>

3.3. Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
En matière d'emploi et de développement régional	<i>2.3 action en faveur du développement des territoires et de la société civile</i>
Sur les populations riveraines ou locales	
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise :	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	<i>2.3 Action en faveur du développement des territoires et de la société civile. 2.6 relations parties prenantes : Autres parties prenantes</i>
Les actions de partenariat ou de mécénat	<i>2.2 Lutte contre les maladies rares 2.3 action en faveur du développement des territoires et de la société civile</i>
Sous-traitance et fournisseurs :	
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	<i>2.6 relations parties prenantes : Autres parties prenantes</i>
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	
Loyauté des pratiques :	
Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	<i>2.7 loyauté des pratiques 2.4 employeur responsable : Promotion et respects des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT 2.4 employeur responsable : Charte éthique</i>
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	<i>2.1 : Assureur responsable</i>
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme :	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	<i>2.7 loyauté des pratiques 2.4 employeur responsable : Promotion et respects des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT 2.4 employeur responsable : Charte éthique</i>

**RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 AVRIL 2015**

✓ 1ère RÉOLUTION : Approbation des comptes de l'exercice 2014

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 2014, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale,

- donne quitus aux Administrateurs de leur gestion,
- donne décharge de leurs mandats aux Commissaires aux Comptes.

✓ 2ème RÉOLUTION : Approbation des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article R 322-57 du Code des Assurances portant sur les conventions autorisées et les contrats souscrits, prend acte des conclusions de ces rapports et en approuve les termes.

✓ 3ème RÉOLUTION : Affectation du résultat

L'excédent de l'exercice étant de	13 173 855,19 €
Le report à nouveau antérieur de	1 526 663,78 €
Le total à affecter est de	14 700 518,97 €

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter cette somme de la façon suivante :

- 3 800 000 € à la Réserve Complémentaire pour la porter à 116 800 000 € en application de l'article 17 des Statuts
- 3 800 000 € à la Réserve pour éventualités pour la porter à 115 900 000 € en application de l'article 17 des Statuts
- 310 499 € au fonds de solidarité statutaire pour le porter à 7 673 567 € en application de l'article 17 des Statuts
- 130 000 € au fonds de secours des caisses locales pour le porter à 790 144,29 €

Le solde, soit 6 660 019,97 €, étant laissé en report à nouveau.

✓ 4ème RÉOLUTION : Indemnités allouées au conseil d'administration

Dans le cadre de l'article R.322-55 du code des assurances, modifié par le décret n° 2002-942 du 26 juin 2002, l'Assemblée Générale prend acte que le montant des indemnités versées aux administrateurs de la Caisse Régionale au cours de l'année 2014 pour l'exercice de leurs fonctions, se sont élevées à 136 735 € au titre des indemnités compensatrices du temps passé et à 41 738,03 € au titre des remboursements des frais de déplacement et de séjour.

Pour l'exercice 2015, l'Assemblée Générale met à la disposition du Conseil d'Administration une somme de 155 000 € au titre des indemnités compensatrices de temps passé, ainsi qu'une somme de 50 000 € pour le remboursement des frais de déplacement et de séjour des Administrateurs.

✓ 5ème RÉOLUTION : Renouvellement d'administrateurs

Annie BOCQUET étant atteinte par la limite d'âge, l'Assemblée Générale a donc à se prononcer sur la candidature de Christophe SAUDMONT, Président de la Caisse Locale de la Vallée de la Kilienne (Pas de Calais). Le mandat de Christophe SAUDMONT arrivera à terme après l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Laurent REGNAULT ayant mis fin à son mandat d'administrateur, l'Assemblée Générale a donc à se prononcer sur la candidature de Marie Césaltina DUMONT, Présidente de la Caisse Locale des Jonquilles du Landion (Aube). Le mandat de Marie Césaltina DUMONT arrivera à terme après l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

« J’atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée. »

Le Directeur Général

Patricia LAVOCAT GONZALES